



EVALUATION FINALE

Mauritanie

Fenêtre thématique
Environnement et changement
climatique

Titre du Programme:

Prise en compte de la gestion
environnementale locale dans la planification

Prologue

L'élaboration de ce rapport d'évaluation finale a été coordonnée par le Programme conjoint du Fonds pour la Réalisation des OMD en ayant pour but d'évaluer les résultats obtenus à la fin du programme. Tel que stipulé dans la stratégie de Suivi et d'Évaluation du Fonds, tous les 130 programmes, des 8 fenêtres thématiques, sont tenus de faire exécuter et de financer une évaluation finale indépendante, en plus de l'évaluation à mi-parcours.

Chaque évaluation finale a été à la charge du Bureau du Coordonnateur Résident du pays dans lequel est mis en œuvre le programme. Le Secrétariat du F-OMD a fourni aux équipes de pays des directives et s'est assuré de la qualité du processus d'évaluation, y compris de la révision des TDR et des rapports d'évaluation. Toutes les évaluations finales devraient être menées en conformité avec le manuel du Réseau d'Évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE « Normes de qualité sur l'évaluation du développement », et du manuel « Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies » publiées par Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

Les évaluations finales sont sommatives de nature et cherchent à mesurer jusqu'où les programmes conjoints ont pleinement mis en œuvre leurs activités, fournis des produits et obtenus des résultats. Elles génèrent aussi des connaissances importantes basées sur des preuves pour chaque fenêtre thématique du F-OMD en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises pouvant être appliquées à d'autres interventions sur le développement et à l'élaboration de politiques aux niveaux local, national, et mondial.

Nous remercions le Coordonnateur Résident et leurs bureaux de coordination respectifs, ainsi que les équipes de programme pour leurs efforts à entreprendre cette évaluation finale.

Le Secrétariat du F-OMD

L'analyse et les recommandations de cette évaluation sont celles de l'évaluateur et ne reflètent pas nécessairement l'avis du programme conjoint ou du Secrétariat du F-OMD.

Évaluation finale

«Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification en Mauritanie» (MDGF-1724)

RAPPORT DEFINITIF

Par :
Mabaye Dia, Ph.D.
Conseiller principal en environnement, Parcs Canada
Consultant international

Septembre 2012

Table des Matières

REMERCIEMENTS.....	iv
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	v
RESUME EXECUTIF	vi
I- Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Présentation du programme conjoint MDG-F 1724	1
1.3 Objet de l'évaluation finale.....	3
1.4 Principales questions de l'évaluation.....	4
1.5 Approche méthodologique	4
1.6 Contraintes et limites de la mission en Mauritanie.....	5
II- Description des interventions de développement menées	5
2.1 Gestion locale de l'Environnement	5
2.1.1 La régénération du gommier.....	6
2.1.2 La fixation des dunes de sable mobiles.....	6
2.1.3 La restauration des sols dégradés par des mises en défens	6
2.1.4 La gestion participative des forêts classées	6
2.1.5 La régénération de mangrove.....	7
2.1.6 La valorisation des espèces fourragères et forestières	7
2.1.7 La lutte contre les plantes envahissantes	7
2.1.8 L'Accès à l'eau potable.....	7
2.1.9 L'accès à l'assainissement et aux bonnes pratiques hygiènes	8
2.2 Intégration de l'Environnement dans les processus de planification.....	8
2.3 Théorie de changement du programme conjoint.....	9
III- Niveaux d'Analyse : Critères et questions d'évaluation	10
3.1 Conception du programme.....	10
3.1.1 Pertinence et cohérence avec les politiques et priorités nationales	10
3.1.2 Appréciation des effets et produits du programme	11
3.1.3 Appréciation du cadre de suivi et du cadre des résultats du programme	12
3.1.4 Pertinence du choix des zones d'intervention du programme.....	12
3.2 Procédure (Processus) de Mise en œuvre.....	12

3.2.1 Contexte du pays au moment de la mise en œuvre.....	12
3.2.2 Coordination	12
3.2.3 Communication.....	14
3.2.4 Exécution financière	14
3.2.5 Planification, Suivi-évaluation.....	16
3.2.6 Appropriation du processus de mise en œuvre.....	16
3.3 Résultats.....	19
3.3.1 Efficacité	19
3.3.1.1 Gestion locale de l'Environnement:.....	19
3.3.1.2 Intégration de l'Environnement dans le processus de planification:.....	23
3.3.2 Contribution du PCE à l'atteinte des OMD	26
3.3.2.1 Contexte.....	26
3.3.2.2 Contribution à l'OMD 1.....	27
3.3.2.3 Contribution à l'OMD 7.....	27
3.4 Durabilité/Reproductibilité.....	28
IV- Conclusion et Enseignements Tirés.....	29
4.1 Forces du Programme	29
4.2 Faiblesses du Programme.....	32
V- Recommandations et Stratégie de Sortie	33
VI- Annexes.....	41
Annexe 1: Termes de Référence	42
Annexe 2 : Fiche Technique du Programme conjoint MDGF-1724 (PCE).....	50
Annexe 3 : Déroulement de la mission en Mauritanie	52
Annexe 4 : Listes des Partenaires d'Exécution.....	58
Annexe 5: Tableau des Résultats.....	66
Annexe 6 : Contribution du PCE aux OMD/MDG.....	76
Annexe 7: Recueil de bonnes pratiques.....	77
Annexe 8: Liste des documents consultés	83

REMERCIEMENTS

La mission d'évaluation finale du Programme Conjoint Environnement (PCE), «Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification en Mauritanie» (MDGF-1724), me donne l'occasion de remercier sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son bon déroulement. Mes remerciements vont tout particulièrement à l'endroit de :

Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE
Chérif M.H. Kane, Leader Thématique Environnement, PNUD,
Moustapha Ould Mohamed, Expert Forestier, FAO,
Tourad Ould Saleck, Assistant Programme, PAM,
Amadou Ba, Coordonnateur Programme, PNUD/SGP,
Lemlih Ould Baba, Conseiller Programme Santé et Environnement, OMS
Abdayem Ould Maaouiya, Chargé de programme ATPC, UNICEF
Adel Zeggaf Tahiri, Consultant UNESCO
Abkelkader Ould Saleck, Directeur Projet APE, UNUP/PNUE
Amath Pathé Sène, Conseiller régional, Initiative Pauvreté-Environnement,
PNUD/PNUE
Alain Sitchet, Coordonnateur International MDG-F
Blandine Bihler, Chargée de Coordination au PNUD/ONU et
Boubacar Diop, Directeur de la Protection de la Nature (MDEDD) et Président du comité de gestion du programme.

Les dispositions prises m'ont permis de faire le travail dans de bonnes conditions. Les informations fournies m'ont apporté des éclairages indispensables à une bonne connaissance du programme conjoint environnement (PCE).

Ma reconnaissance aux ONG et à tous les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans le programme qui m'ont accueilli tant à Nouakchott qu'à l'intérieur du pays. Toute ma gratitude aux délégués régionaux de l'environnement, notamment Laghdaf Ould M'Bareck (Assaba), Mamadou Moussa Ba (Brakna), Tombo Mamadou Aly (Trarza) et à toutes les communautés locales que j'ai eues la chance de visiter et qui m'ont permis de m'imprégner de ce qui s'est réellement passé sur le terrain. L'annexe 3 présente la liste de toutes les personnes rencontrées. Qu'elles trouvent ici mes chaleureux remerciements.

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGIRE	Aménagement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau
APE	Articulation Pauvreté-Environnement
ATPC	l'Assainissement totale piloté par les communautés
ARE	Agence de Régulation de l'Eau
CDN	Comité Directeur National
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CGP	Comité de Gestion du Programme
DRASS	Délégation Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation</i> / Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FEM	Fonds de l'Environnement Mondial
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	<i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> / Agence de Coopération Internationale Allemande
ISET	Institut Supérieur des Études Techniques
MAED	Ministère des Affaires Économiques et du Développement
MARP	Méthodes actives de Recherche Participative
MDEDD	Ministre chargé de l'environnement et du développement durable
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MDR	Ministère du Développement Rural
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
MDG-F	<i>Millennium Development Goals Achievement Fund</i>
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MS	Ministère de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PCE	Programme Conjoint Environnement
PNLCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PND	Parc National du Diawling
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SGP	<i>Small Grant Program</i>
SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
SIREM	Système d'Information Régionalisé sur l'Eau de Mauritanie
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation</i> / Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	<i>United Nations Children Emergency Fund</i> / Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME EXECUTIF

Le Programme conjoint MDG-F 1724 intitulé «Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification» et couramment appelé Programme Conjoint Environnement (PCE) a été approuvé le 14 janvier 2008 pour un montant de 5 millions USD sur une période de 3 ans. Prolongé pour un an sans coût additionnel, la fin du programme est prévue en août 2012. Le PCE est financé par le Royaume d'Espagne via le MDG-F, fonds créé en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le PCE regroupe sept (7) agences du Système des Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, UNESCO, PNUE, UNICEF et OMS) et leurs partenaires nationaux (MDEDD, MS, MHA, MDR, MF, MIDECA), en vue d'une mise en œuvre conjointe sous le leadership du PNUD. La société civile a été impliquée dans la mise en œuvre du PCE, mais aussi dans son pilotage. Le PCE s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UNDAF 2008-2011 alignées sur les orientations nationales globales et sectorielles, notamment le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE I), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD), le Plan d'Action National pour l'Adaptation au Changement Climatique (PANA) et le Plan d'Action National de lutte contre la désertification (PNLCD).

Résultats

Gestion locale de l'environnement:

C'est dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention et dans un effort collectif de restauration et de valorisation des espèces fourragères et forestières que les populations locales de 155 zones d'intervention, formées et encadrées par une trentaine d'ONG, ont contribué activement à la régénération de 800 ha de gommiers, à l'aménagement de 295 ha sylvo-pastoraux, à la fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles et à la lutte contre les plantes envahissantes. Elles ont participé à la gestion de trois forêts classées et la restauration et l'aménagement de 4.600 ha de surfaces dégradées. Au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique, les populations riveraines ont contribué à la régénération de 20 ha de mangroves. Ainsi, l'évaluation révèle que le couvert végétal a connu une régénération appréciable, passant d'une situation de référence quasiment absente à plusieurs centaines d'hectares restaurés et protégés de manière participative. Les populations s'impatientent à voir les jeunes arbustes d'Acacia grandir et porter fruits pour renouer avec la cueillette traditionnelle de la gomme arabique. Les mises en défens connaissent une régénération de végétation et la faune commence à réapparaître. La fixation des dunes a diminué les risques d'ensevelissement des infrastructures: écoles, puits, routes, habitations, etc. De leurs propres initiatives, les populations ont contribué à la lutte contre la désertification, à la gestion durable des ressources naturelles et ont créé des milieux propices aux cultures maraîchères et fourragères. Les femmes tirent profit des AGR alors que les hommes, de retour au terroir, apprécient les résultats du PCE et songent à renoncer à tout projet d'émigration. Ces résultats font taches d'huile et l'on commence à voir quelques communautés encouragées, restaurer, aménager et cultiver des espaces sur fonds propres. La remise des sites aux populations bénéficiaires avec certaines conditionnalités est en cours de préparation.

Pour garantir un environnement sain dans les zones ciblées, le PCE a également orienté son intervention vers l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Plus de 28.000 personnes ont, désormais, un accès pérenne à l'eau potable à travers des forages et des adductions d'eau. Un réseau de six laboratoires a été mis en place pour assurer le contrôle de qualité de l'eau de boisson au niveau des régions. Deux expériences pilotes d'aménagement de carrières ont été réalisées pour retenir l'eau aux fins de cultures. L'assainissement liquide s'est sensiblement amélioré avec l'approche Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATCP). Plus de 6.500 latrines ont été auto construites et équipées d'un dispositif de lavage des mains pour renforcer cette bonne pratique d'hygiène dans les ménages. Un changement remarquable dans les mentalités et les

comportements s'est opéré dans 260 villages déclarés FDAL- Fin de la Défécation à l'Air Libre. Il faut noter que l'ATPC a mieux réussi en milieu rural qu'en milieu urbain à cause de la cohésion sociale en milieu rural. Les déchets biomédicaux de six centres de santé et d'hôpitaux régionaux sont désormais mieux contrôlés grâce à la mise en place d'incinérateurs et des sites d'enfouissement protégés, ce qui réduit sensiblement les risques d'infections causées par des maladies attrapées en milieu sanitaire qui menacent, à la fois, les patients, les visiteurs et le corps médical. Six projets de santé environnementale en milieu scolaire ont été mis en application dans six écoles. Ceux-ci ont permis d'améliorer de la pratique de l'hygiène et de l'assainissement par la formation de plus de 6.000 personnes dont des enseignants, des parents d'élèves, des élèves et des vendeurs voisins des écoles.

Intégration de l'environnement dans les processus de planification:

Le PCE a renforcé des capacités nationales pour mieux cerner la problématique pauvreté-environnement et aboutir à sa prise en compte dans le processus d'élaboration des stratégies, plans et budgets. Une cinquantaine d'intervenants de divers secteurs ont été formés sur les principes et approches de l'intégration de la dimension environnementale dans les orientations publiques et sur l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation intégrée des écosystèmes comme outils de planification et de gestion. Pour plus d'efficacité, des niveaux d'intégration (par l'évaluation, par les instruments et par la régulation et la prise de décision) et des indicateurs combinés et environnementaux ont été développés. Le PCE a permis l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation intégrée des écosystèmes pour la première fois en Mauritanie. Présentés devant le parlement mauritanien, ces outils ont été grandement appréciés par les parlementaires qui ont demandé l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique pour le secteur des mines. Plus spécifiquement, l'état des lieux et les liens pauvreté-environnement ont été mieux appréhendés grâce à l'évaluation intégrée de quatre écosystèmes humides -Parc National du Diawling, mare de Boubleyïne, lac d'Aleg et mare de Kankossa qui a permis d'évaluer les potentiels des services et des profits qu'on peut tirer de ces écosystèmes dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la pauvreté. Des agendas 21 basés sur une approche participative et intégrée ont été développés et approuvés au niveau des départements de Kiffa, d'Aleg et de Kankossa. Enfin, le PCE a contribué à mieux intégrer l'environnement dans le CSLP III (2011-15) dont le résultat majeur est l'intégration des questions pauvreté-environnement au niveau de deux axes de ce document: dans l'axe 2 « Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et l'axe 4 « Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités ».

Contribution à l'OMD 1: Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim

Le PCE a contribué à accroître le revenu de plusieurs ménages tout en participant à la restauration et la préservation de plusieurs écosystèmes naturels. Plus spécifiquement, des parcelles ont été systématiquement aménagées au profit des coopératives féminines pour la production maraichère dans le cadre de la régénération du gommier. Cette intervention qui concerne 16 sites, combinée avec la cueillette de la gomme arabique sur les reliques des gommiers, a procuré des revenus additionnels estimés annuellement à 220\$ par ménage. De plus, on observe un accroissement des revenus des ménages par le biais de la culture hors sol qui a été introduite comme expérience pilote dans cinq villages de rapatriés au Brakna (ex: Hamadalaye, une centaine de femme a obtenu près de 10.000\$ en une campagne de production de pépinières maraichères). En tout ce sont près 9.000 ménages qui ont vu leurs revenus accroître dans les zones d'intervention du PCE. On peut ainsi attribuer au PCE le mérite d'avoir atténué la pauvreté de 9.000 ménages.

Contribution à l'OMD 7: Assurer la durabilité des ressources environnementales

Le PCE a facilité l'accès à l'eau pour près de 28.000 personnes en même temps que 12.800 personnes supplémentaires ont désormais accès à un système d'assainissement représentant

environ 6.25% de la population des trois willayas et 1.5% de la population nationale pour 13.4% du territoire national. Une politique nationale inspirée de l'ATPC a été élaborée en mai 2011. Par ailleurs, le PCE a impulsé un mouvement dans le sens de la gestion participative des forêts classées. Trois forêts classées, notamment *Wallaldé* au Brakna (200 ha), *Mrae Sedr* (3065 ha) en Assaba et *Keur Mour* au Trarza (450 ha), sont gérées de manières participatives.

Conclusion et Enseignements Tirés

Le PCE a, au terme de quatre années d'exécution, atteint un niveau de résultats appréciable. L'évaluation révèle une avancée dans le concept « *ONE UN* ». Toutefois, la formulation du PCE n'a pas permis d'atteindre le niveau de synergie souhaité dans un programme dit conjoint comme les forces et les faiblesses du programme l'expliquent ci-après.

Forces du Programme:

Le PCE, dans la manière dont il a été conçu et mis en œuvre, s'inscrit parfaitement dans le leitmotiv des environnementalistes « Penser globalement, Agir localement » dans le but de contribuer à l'atteinte des OMD. Son caractère conjoint est envisagé comme une stratégie commune d'identification des problèmes, de production de solutions adéquates, d'utilisation efficiente des ressources disponibles et de changement d'habitude et de mentalité, en obligeant toutes les agences du SNU et leurs partenaires nationaux à collaborer et à chercher des complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation. La collaboration entre ONG et communautés locales a été un facteur déterminant des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme conjoint. Le PCE a su faire de sorte, qu'appuyées par les ONG, les communautés locales ont été les initiatrices (ou ont été impliquées dans l'identification) des projets, les bénéficiaires et les actrices. De plus, le PCE s'est assuré de la représentation des femmes en tant que membres des comités de gestion villageois et de l'autonomisation de celles-ci à travers la création d'AGR maraichage, la formation sur les cultures hors sol et le renforcement des capacités d'organisation. En outre, la décentralisation du PCE a jeté les conditions de base d'un développement local dans toutes les zones d'intervention et a entraîné une appropriation du programme par toutes les parties prenantes. Il importe de souligner que les ressources naturelles sont partagées par les communautés locales et jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et la cohésion sociale et que l'appropriation des interventions par ces communautés locales est fonction de l'intérêt économique qui en résulte. Par ailleurs, le PCE a su relever partiellement le défi de mettre en application pour la première fois en Mauritanie ce caractère complexe, profond et alourdi par les procédures internes de chaque agence impliquée. Le succès du PCE réside en partie dans sa réussite à rassembler, selon une nouvelle approche dite conjointe, plusieurs acteurs que très peu liait auparavant (sept institutions gouvernementales, 30 ONG et 155 comités de villageois ont travaillé de concert avec sept agences du SNU pour obtenir des résultats significatifs) ainsi que dans sa contribution à résoudre des problèmes globaux (OMD) à partir d'actions locales.

Faiblesses du Programme:

Le PCE n'a pas obtenu l'appui politique requis lors de son démarrage en raison de la crise politique et institutionnelle née du coup d'État d'août 2008. Il a souffert d'un manque de coordination essentiellement dû à l'absence d'un coordinateur national du programme. Ce rôle a été partiellement comblé par le leader thématique Environnement du PNUD, le spécialiste en suivi-évaluation et le coordinateur international des quatre programmes conjoints en Mauritanie. Malgré ses résultats appréciables, le PCE reste encore dans son ensemble invisible du fait d'une large dispersion des réalisations sur le terrain et d'un manque de stratégie commune de communication. Le décaissement des fonds directement dans les comptes de chaque agence met en cause la conception et la formulation initiale du PCE (somme des microprojets de chaque agence) et explique en partie l'absence de coordination forte qui aurait pu créer un esprit

véritablement conjoint entre agences du SNU elles-mêmes et entre agences et leurs partenaires nationaux. Les effets du PCE, l'effet terrain (Gestion locale de l'environnement) et l'effet politique (Intégration de l'environnement dans les processus de planification), ont été mis en œuvre pas de manière conjointe mais plutôt en parallèle. En conséquence, il n'y a pas eu une réelle synergie entre les deux effets. Aussi, les agences du SNU n'ont pas su tirer entièrement profit des expériences concluantes des agences participantes comme l'UNICEF dans la mobilisation communautaire par l'ATPC, le PNUD dans le cadre du renforcement des capacités des ONG et FAO & PAM qui ont mis ensemble leur expertise et moyens, ce qui aurait fait du PCE un programme véritablement conjoint. Par ailleurs, le Comité de Gestion du Programme (CGP) n'a pas réellement pris en charge la responsabilité d'informer et d'attirer suffisamment l'attention du Comité Directeur National (CDN) pour mieux le préparer à communiquer et faire du plaidoyer en faveur du PCE auprès des décideurs politiques du pays. De plus, les Comités de Pilotage Régionaux (CPR) qui ont été mis en place dans les trois wilayas n'ont pas été réellement opérationnels. La lourdeur des responsabilités, des termes de référence mal-définis et surtout le manque de moyens sont les principales raisons évoquées.

Recommandations et Stratégie de Sortie

1) Au CGP et CDN: développer et mettre en œuvre une stratégie de communication, de plaidoyer, de lobbying et de visibilité

- Diffuser les résultats du PCE à travers des ateliers de présentation au niveau de chaque région et d'un atelier national de présentation qui sera organisé idéalement durant la semaine nationale de l'arbre.
- Organiser des séances d'information à l'intention des comités parlementaires et de hauts responsables politiques clés afin d'attirer davantage l'attention des décideurs politiques clés sur l'expérience du PCE.
- Solliciter l'appui des médias, tels que la radio, la télévision et les journaux et produire des films et brochures qui expliquent et mettent en relief les résultats du programme
- Explorer dans quelle mesure les fonds qui ne peuvent être absorbés dans les délais par les autres programmes conjoints pourraient être transférés pour aider à financer le prochain programme conjoint.

2) Aux agences du SNU et institutions gouvernementales: concevoir un nouveau programme conjoint Environnement en capitalisant les acquis du PCE

- Concevoir un nouveau programme conjoint Environnement de 3 à 5 ans, soit une phase II allant de 2012 à 2015 ou 2017. Ce prochain programme accroîtrait significativement les chances du PCE d'atteindre pleinement et avec plus de garantie les objectifs initiaux.
- Intégrer dans le prochain programme les questions sur les changements climatiques, un défi global qui nécessite l'effort de tous les pays et de toutes les nations. Il faut noter que le PCE comprend des aspects de résilience aux changements climatiques.
- Préparer une note conceptuelle du prochain programme conjoint Environnement et prendre en compte le point de vue de toutes les parties prenantes pour s'assurer que le programme proposé répond à des priorités nationales, facilite l'appropriation du programme par ces parties prenantes et par conséquent maximise l'impact et la durabilité du prochain programme sur le long terme.

3) Aux agences du SNU et institutions gouvernementales: consolider les acquis du PCE en gestion locale de l'environnement

- Recentrer les interventions du PCE pour plus d'efficacité et de pérennisation des résultats et plus d'impact et éviter la dispersion qui affecte sa visibilité, en envisageant des zones de concentration des projets afin d'éviter un éparpillement d'énergie et de ressources pour peu de résultats. Ces zones de concentration peuvent être choisies en fonction d'un

certain nombre de critères de vulnérabilité (degré de pauvreté, fragilité écologique, cohésion sociale, etc.).

- Cartographier les sites d'intervention afin de mieux saisir l'effet cumulatif des projets.
- Appuyer les projets menés par les regroupements villageois existants qui ont le potentiel d'avoir beaucoup plus d'impact du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, en plus d'être plus reproductibles et donc durables.
- Sensibiliser les ONG et les communautés locales sur les opportunités de contribution à la résolution des problèmes environnementaux globaux à partir d'actions locales.
- Impliquer le secteur privé dans les zones d'interventions et solliciter sa participation au prochain programme.

4) Au Gouvernement mauritanien: promouvoir la transversalité de la dimension environnementale dans les processus de prise de décision

- Institutionnaliser les évaluations environnementales des politiques, programmes, plans et projets et les généraliser à tous les secteurs de développement susceptibles de générer des effets environnementaux négatifs importants.
- Prendre en compte l'environnement comme bien économique dans le système de comptabilité publique/Inscrire la démarche d'évaluation économique dans les approches de prise en compte des changements climatiques.
- Définir les secteurs prioritaires de l'environnement dans lesquels une action politique est manifestement requise et aurait comme valeur-ajoutée des résultats environnementaux, économiques et sociaux significatifs.
- Soustraire le MDEDD de la tutelle du premier ministre et le placer au même niveau que les autres ministères de tutelle. Ce rehaussement de statut du MDEDD démontrerait de manière claire la volonté politique du Gouvernement mauritanien à faire de l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales une stratégie réussie de développement durable.
- Étant donné que le développement durable concerne toutes les institutions, tous les domaines et tous les niveaux, remplacer le Conseil national pour l'environnement et le développement (CNED) par le Conseil national pour le développement durable (CNDD) qui aura une mission plus élargie à l'ensemble des aspects relatifs à la prise en compte des dimensions socio-écologiques dans les processus de développement économique.

5) Aux agences du SNU: contribuer à la réforme du SNU en améliorant substantiellement la conception et la mise en œuvre du prochain programme conjoint Environnement

- Organiser une retraite entre agences pour faire le bilan de la collaboration/partenariat dans la mise en œuvre du PCE en se référant au présent rapport d'évaluation finale, au document de programme et à l'expérience vécue.
- Harmoniser les procédures de gestion des projets et programmes des agences du SNU au niveau global et pas seulement au niveau local (Mauritanie).
- Discuter et s'entendre sur le leadership de la coordination du prochain programme. Un consensus est inévitablement nécessaire. L'accent pourrait être mis sur le remplacement des mécanismes actuels de coordination et de gestion du PCE par des mécanismes plus légers et souples. Un recueil de bonnes pratiques est proposé à l'annexe 7.
- Saisir toutes les opportunités pertinentes existantes pour institutionnaliser les résultats du PCE en intégrant les résultats dans les systèmes, structures et cadres politique et législatif qui concernent la gestion la valorisation économiques des ressources naturelles.
- Améliorer l'implication des principales parties prenantes dès la conception du projet, notamment les populations bénéficiaires, les autorités communales et les services techniques, et renforcer le développement et la mise en œuvre de véritables stratégies d'appropriation du programme par les acteurs locaux au cours de son exécution.

I- Introduction

L'évaluation finale d'un programme est un moment important où toutes les parties prenantes se retrouvent pour chercher à répondre ensemble à une seule question: Que pouvons-nous apprendre de ce que nous avons déjà réalisé pour nous permettre de trouver la meilleure stratégie de sortie et améliorer le prochain programme? La réponse à cette question commence par la description du contexte, la présentation du programme conjoint, l'objet de l'évaluation et la méthodologie adoptée.

1.1 Contexte

La dégradation généralisée de l'environnement rural et urbain est l'un des principaux problèmes en République Islamique de Mauritanie (RIM). Pendant la colonisation et les quinze premières années après l'indépendance, les mesures prises par l'État visaient surtout à assurer la protection stricte des peuplements forestiers. Ce n'est qu'à la fin de la sécheresse exceptionnelle de 1968-1973 que la lutte contre la désertification est devenue une préoccupation majeure. L'accent fut mis d'abord sur la recherche d'une stratégie adéquate. Toutefois, celle-ci n'a pas été traduite dans les faits. En effet, le développement rural a surtout concerné le secteur productif. De plus, les actions de production ont été à la fois extensives et intensives ce qui a eu pour effet d'accentuer le phénomène de désertification. Les actions de protection de la nature et de lutte contre la désertification furent, quant à elles, ponctuelles et sectorielles. Surtout, elles furent insuffisantes devant l'ampleur de la dégradation du milieu.

Dans les années 80 et 90 et avec l'accélération de la dégradation des ressources, l'État mauritanien a progressivement pris conscience de l'importance de la dimension environnementale dans la lutte contre la pauvreté. Une série de textes visant à légiférer l'utilisation et protection de l'espace naturel et de ses ressources (ex. la loi foncière en 1983, décrets sur la protection des zones humides en 1998) a été adoptée. De plus, l'État procède au remaniement et à la décentralisation du Ministère du développement rural (MDR) qui devenait le Ministère du développement rural et de l'environnement (MDRE), chargé également de la protection de l'environnement en 1993 avec une multiplication de projets, programmes, plans d'action, politiques dédiés spécifiquement à la protection des ressources naturelles.

Toutefois, c'est dans les années 2000 que l'État mauritanien montre une réelle volonté d'intégrer la dimension environnementale dans ses priorités nationales (ex. loi cadre de l'environnement 2000, code pastoral en 2004, code forestier en 2009, environnement comme thématique transversale dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP SNDD, PANE, PANA, PANCLD). Un Secrétariat d'État fut créé en 2006 et rehaussé en un Ministère délégué chargé de l'environnement et du développement durable en 2007. Plus récemment, plusieurs plans d'actions et programmes renforçant la dimension environnementale au sein du Gouvernement et de la société mauritanienne furent approuvés et mis en œuvre dans des domaines de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la gestion des ressources en eau, etc. C'est dans cette lancée que le Système des Nations Unies (SNU) et l'État mauritanien ont formulé en 2007 le programme conjoint MDG-F 1724 de « Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification ».

1.2 Présentation du programme conjoint MDG-F 1724

L'annexe 2 présente la fiche technique de ce programme. Le Programme conjoint MDG-F 1724 intitulé «Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification» et couramment appelé Programme conjoint environnement (PCE) a été approuvé le 14 janvier 2008 pour un montant de 5 millions USD sur une période de 3 ans. Prolongé pour un an sans coût additionnel, la fin du programme est prévue officiellement pour le 15 août 2012. Le PCE est

Comme le montre la carte du pays ci-dessus, elle est répartie entre les wilayas de l'Assaba (36.600km²), Trarza (67.800km²) et Brakna (33.800km²). Ces wilayas sont confrontées à une dégradation sévère des ressources naturelles et leurs populations rurales vivent dans des conditions de pauvreté et de situation sanitaire précaire.

Le PCE s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UNDAF 2008-2011 alignées sur les orientations nationales globales et sectorielles, notamment le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), le Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique (PANA), le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PNLCD), etc. Le PCE cherche à contribuer à la réalisation des OMD 1 et 7.

Il faut souligner que la Mauritanie est un pays focal du MDG F avec quatre programmes conjoints pour un total de 25 millions de dollars US. Ces programmes conjoints sont répartis entre les fenêtres prévention des conflits, nutrition, culture et environnement & changement climatique qui nous concerne ici. L'objectif de la fenêtre « environnement et les changements climatiques » est de supporter des initiatives qui cherchent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans les pays éligibles en supportant des interventions qui améliorent la gestion environnementale et la livraison de services environnementaux au niveau national et local, améliorent l'accès à des nouveaux mécanismes financiers et développent la capacité à s'adapter aux changements climatiques. En tant que pays focal, la Mauritanie a également bénéficié de fonds additionnels dans les domaines du suivi-évaluation (300.000 \$) et du plaidoyer et communication (210.000 \$).

1.3 Objet de l'évaluation finale

L'objectif global de l'évaluation finale est d'évaluer dans quelle mesure le programme a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits et réalisations attendus, et mesurer en particulier les résultats de développement. De par **sa nature sommative**, l'évaluation finale vise également à identifier les **bonnes pratiques** et les **leçons apprises** qui vont permettre de dessiner une meilleure stratégie de sortie et des recommandations pertinentes pour le pays.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation finale sont les suivants :

- Évaluer la contribution du PCE à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes identifiés pendant la phase de conception.
- Mesurer le degré de mise en œuvre du PCE, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié.
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre.
- Mesurer la contribution du PCE à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux du F-OMD au niveau local et national (OMD, Déclaration de Paris, principes d'Accra et réforme de l'ONU).
- Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques de la fenêtre thématique, les OMD, la Déclaration de Paris, les principes d'Accra et la réforme de l'ONU dans le but de garantir la durabilité du PCE ou de certaines de ses composantes.

- Proposer une stratégie de sortie et de répliation des bonnes pratiques mises en œuvre par le PCE ainsi que les mécanismes de financement y afférents.

1.4 Principales questions de l'évaluation

L'évaluation finale s'est basée sur la stratégie de suivi-évaluation et les directives du guide de mise en œuvre des programmes conjoints MDG-F. Elle porte sur la conception, la pertinence, la mise en œuvre, l'efficacité, l'efficience du PCE, et sur des aspects tels que l'appropriation, la durabilité et la reproductibilité. Conformément aux termes de référence, toutes les questions d'évaluation sont abordées (se référer aux termes de référence à l'annexe 1). Les principales se résument comme suit:

- Quels sont les effets du PCE au regard des problèmes identifiés?
- Dans quelle mesure les composantes du PCE ont-elles atteint les résultats escomptés ? Sinon, pourquoi?
- Les résultats obtenus sont-ils en harmonie avec l'investissement consenti?
- Quelle est la contribution du PCE à la réalisation des OMD 1 et 7?
- Quelles leçons tirées de la mise en œuvre du PCE? Et Quelles recommandations et stratégie de sortie?

1.5 Approche méthodologique

L'évaluation finale s'inspire de la méthodologie d'évaluation des effets qui s'insère dans la logique de la gestion axée sur les résultats. Pour ce faire, l'évaluateur a privilégié comme fondement méthodologique l'analyse systémique, une approche hautement scientifique et opérationnelle capable d'appréhender une réalité dans sa globalité et sa complexité. L'évaluateur a également adopté le diagnostic participatif dans le but de questionner toutes les parties prenantes impliquées et en particulier faire ressortir les voix et opinions des citoyens et populations ciblées par ce programme conjoint. Ainsi, l'approche méthodologique adoptée combine la revue détaillée de la documentation, des entretiens individuels et collectifs et des visites de terrain.

- **Revue détaillée de la documentation**

L'évaluation finale s'est appuyée sur la documentation existante collectée au niveau des agences du SNU, des institutions gouvernementales (partenaires nationaux) d'exécution et de mise en œuvre, des Organisations non-gouvernementales (ONG), etc. Plusieurs types de documents ont été consultés: document de programme, rapports d'examen internes, dossiers de programme, cadre de résultats, cadre de suivi, évaluation à mi-parcours, rapports d'activités des partenaires d'exécution, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD), le Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique (PANA), le Plan d'action National de Lutte contre la Désertification (PNLCD), le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), etc. L'annexe 8 présente la liste des documents consultés. Une revue détaillée de ces différents documents a été faite et a permis à l'évaluateur d'esquisser un bilan de la conception et mise en œuvre du PCE.

- **Entretiens individuels et collectifs**

L'évaluateur a aussi procédé à la collecte d'informations au niveau central, régional et local, auprès des parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans la mise en œuvre du PCE. Des entretiens ont eu lieu soit individuellement, soit en groupe avec l'évaluateur. Des informations quantitatives et qualitatives ont été collectées et analysées. Ces entretiens ont permis

de recueillir la perception et l'opinion des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de ce programme conjoint. L'annexe 3 présente la liste des personnes rencontrées, les institutions et zones d'intervention visitées.

- Visites de terrain

L'évaluateur a aussi jugé important de visiter les zones d'intervention du PCE et les principales réalisations sur le terrain dans les trois wilayas. Les visites de terrain ont permis de vérifier les résultats tangibles et de trianguler les informations obtenues au niveau central et régional dans les différentes institutions gouvernementales et onusiennes qui ont été visitées. Une cinquantaine de zones d'intervention a été visité (voir annexe 3). De plus, tous les sites visités lors de la mission d'évaluation à mi-parcours ont été visités pour apprécier la mise en application du plan d'amélioration. Plus spécifiquement, les visites de terrain ont permis de:

- Réaliser un état des lieux plus précis du PCE.
- Évaluer le niveau d'exécution des activités, leur pertinence, leur efficacité et leur adéquation avec les objectifs et les résultats obtenus des projets mis en œuvre.
- Évaluer et apprécier la durabilité et degré de pérennisation des activités des projets
- Apprécier le niveau d'implication des communautés locales ainsi que l'approche « bottom up ».

1.6 Contraintes et limites de la mission en Mauritanie

D'une manière générale, la mission en Mauritanie s'est bien déroulée. Au niveau de Nouakchott, à quelques exceptions près, tous les entretiens se sont déroulés comme prévu. Le spécialiste en suivi-évaluation du PCE a joué un rôle de facilitateur dans ce sens. Une des limites de l'évaluation est que l'évaluateur n'a pas pu avoir accès aux rapports de tous les partenaires d'exécution (ONG, Mairies, bureaux d'études, etc.). Ce manquement a cependant été partiellement comblé par les différents documents pertinents que le spécialiste en suivi-évaluation a mis à la disposition de celui-ci.

Le point culminant de la mission fut la visite des zones d'intervention. L'évaluateur déplore le fait que le spécialiste en suivi-évaluation n'a pu se joindre à la délégation pour des raisons de procédures internes. L'évaluateur était finalement accompagné par les chargés de programme de la FAO, du PAM, du PNUD/SGP et de l'OMS qui avaient une excellente connaissance des zones d'intervention du programme de telle sorte que l'absence du spécialiste en suivi-évaluation n'a pas été vraiment ressentie. En dehors du fait que l'évaluateur aurait souhaité avoir un espace (bureau) pour exploiter les documents et avoir des rencontres en toute quiétude, il n'y a pas eu d'autres contraintes.

II- Description des interventions de développement menées

Tel déjà mentionné, le PCE comprend deux effets cohérents. L'effet 1 « gestion locale de l'environnement » incarne l'aspect terrain. L'effet 2 « *mainstreaming* environnemental dans les processus de planification » constitue l'aspect politique du PCE.

2.1 Gestion locale de l'Environnement

Le PCE cible la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertisation à travers: i) la régénération du gommier; ii) la fixation de dunes de sable, iii) la mise en défens d'espaces sylvo-pastoraux, iv) la gestion participative des forêts classées; v) la restauration de mangrove; vi) la valorisation des cultures fourragères et forestières et vii) la lutte contre les plantes envahissantes. Le PCE s'investit également dans l'accès à l'eau, l'assainissement, aux pratiques d'hygiènes et à la santé environnementale.

2.1.1 La régénération du gommier:

La sécheresse qui a sévi, au cours de ces dernières décennies dans les pays sahéliens en général et en Mauritanie en particulier, a entraîné une réduction de l'aire de l'*Acacia senegalensis* (*Eirwar*) qui ne couvre plus que quelques centaines de milliers d'hectares. En l'absence d'un inventaire fiable, les chiffres estimés après la sécheresse indiquent une baisse des superficies couvertes par le gommier de 600.000 ha à 400.000 ha. Le PCE contribue à la lutte contre la pauvreté en améliorant les conditions de vie des communautés par l'introduction de cette essence dans les anciens habitats où il existe des reliques allant de 15 à 20 plants par ha. Au total 320 000 gommiers ont été plantés pour régénérer 800 ha. C'est une expérience pilote menée sur 16 sites avec le concours des ONG. Sur chacun des sites une mise en défens de 50 ha a été réalisée ainsi que la plantation de 20 000 arbres avec un enrichissement pastoral en plantes fourragères (*Panicum turgidum*,). La densité obtenue est de 400 plants à l'hectare en raison d'un écartement 5 x 5 m. Le gommier commence à produire à partir de la cinquième année après plantation. Raison pour laquelle, sur chaque site, un appui aux femmes a été effectué pour réaliser une Activité Génératrice de Revenu (AGR) sous la forme d'un jardin maraîcher. Ce soutien au maraîchage a accru l'intérêt des populations à la régénération du gommier qui permettra dans un horizon proche de générer des revenus à travers la commercialisation de la gomme arabique. On assiste déjà à la collecte de la gomme sur certains sites où les reliques produisent de la gomme.

2.1.2 La fixation des dunes de sable mobiles:

Cette technique de régénération de la végétation a été facilitée grâce au renforcement des capacités des services techniques, des ONG et des bénéficiaires à travers plusieurs formations sur des thèmes variés (mode de traitement à faire pour chaque type d'ensablement, clayonnage, pépinières, production de plants, opération de plantation, etc.). Ces formations ont permis aux populations menacées d'ensablement de protéger leurs villages, infrastructures et outils de production. Ainsi, les communautés locales organisées en comité de gestion ont pu avec l'encadrement des ONG fixer mécaniquement et biologiquement plus de 742 ha des dunes vives et mobiles.

2.1.3 La restauration des sols dégradés par des mises en défens:

Dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée comme en Mauritanie, la loi garantit aux pasteurs et à leurs animaux la liberté d'accès aux ressources pastorales. Or, ces ressources pastorales sont limitées, se réduisent et ne peuvent supporter la charge d'un cheptel devenu très important. Certaines communautés vulnérables ne peuvent survivre que si elles disposent pour la période de soudure de réserves pastorales destinées exclusivement à leurs animaux domestiques. Pour venir en aide à ces communautés, il était nécessaire de contribuer à la restauration de leurs espaces sylvo-pastoraux grâce à la combinaison d'une mise en défens et de la plantation des espèces fourragères comme le *Panicum turgidum* et d'espèces de rentabilités économiques comme *Acacia senegalensis*, *Ziziphus mauritiana*, *Balanites aegyptiaca* et autres. Au total 35 sites sont concernés par ces mises en défens qui s'étendent sur près de 295 ha. Les communautés ont été organisées en comité de gestion et démontrent une capacité de protéger les mises en défens et d'améliorer leurs potentialités sylvo-pastorales. On assiste à une reprise des surfaces herbacées dans des zones initialement dégradées.

2.1.4 La gestion participative des forêts classées:

Les forêts classées sont constituées en vue de leur conservation et de la mise en valeur durables de leur potentiel ligneux et non ligneux ainsi que pour la régénération des sols. Pour assurer une protection et une gestion durables des ressources ligneuses et floristiques, la participation des populations riveraines est encouragée. Cette protection passe par la mise en place de plans d'aménagement, la lutte contre le défrichement et le contrôle du surpâturage, des feux de brousse

et de l'exploitation abusive de bois de feu. Le PCE contribue à cette politique nationale à travers la gestion participative des forêts classées de *Wallaldé* au Brakna, *Mrae Sedr* en Assaba et Keur Mour au Trarza. Ces initiatives pilotes sont menées avec le concours des ONG et les populations riveraines. Elles concernent une superficie de 3 798 ha de forêts.

2.1.5 La régénération de mangrove:

Les mangroves contribuent à une riche diversité génétique, fournissent habitat et nourriture à une large variété d'espèces et agissent en tant que zone-tampon entre les écosystèmes terrestres et marins. Ces écosystèmes de mangroves renferment d'importantes valeurs économiques, écologiques et sociales pour les populations riveraines. La réserve de biosphère du Delta du fleuve Sénégal, plus particulièrement dans le Parc National du Diawling (PND), constitue la plus importante réserve de mangroves en Mauritanie. Cependant, ces écosystèmes souffrent d'une régression due à des contraintes liées essentiellement aux effets négatifs combinés des aménagements hydro-agricoles, sécheresses enregistrées durant les dernières décades, surpâturage par les camelins et autres activités humaines. Ainsi, en vue d'améliorer l'environnement physique, biologique et économique au niveau du PND et de sa zone périphérique, la mangrove du bas delta au niveau du PND a bénéficié d'une expérience pilote de régénération qui s'appuie sur les communautés de Birette, El Gahra et Dar Salam. Ces communautés qui ont été formées et sensibilisées à l'importance de la mangrove. Avec une production en pépinière de 40 000 plants, 30 000 ont été plantés au niveau du parc et 10 000 au niveau de ces trois communautés. Les sites reboisés qu'on pourrait considérer réussis ont été protégés par une mise en défens et font une superficie de l'ordre de 20 ha.

2.1.6 La valorisation des espèces fourragères et forestières:

Une expérience pilote de valorisation des espèces fourragères et forestières (*Panicum turgidum*, *Acacia radiana*, *Balanites aegyptiaca*, etc.) a été menée au niveau de deux villages, notamment Nbeiga (30 ha) dans le département de Keur Macène et Tekeuss (30 ha) dans le département de Rosso. Celle-ci consiste à des mises en défens avec des regarnis à l'intérieur de ces sites par les plants d'espèces locales produits en pépinière par les villageois. Des comités de gestion villageois ont été mis en place. Les villageois ont également bénéficié de formations sur l'importance des espèces locales et sur les techniques de production de plants et de plantation. La gestion reste assurée par les communautés elles-mêmes.

2.1.7 La lutte contre les plantes envahissantes:

La mise en service du barrage du Diama sur le fleuve Sénégal a bouleversé l'écosystème du delta. Certaines espèces animales et végétales ont disparu, d'autres ont proliféré. Les agents du PND et les populations riveraines tentent de restaurer cet écosystème. L'un de leurs principaux défis est de lutter contre l'invasion d'une plante aquatique, le typha (*Typha australis*). Une expérience de coupe de typha sous l'eau est conduite avec la communauté des pêcheurs Takhredients au niveau de l'ouvrage de Berbar situé dans la zone périphérique du PND. Cet ouvrage est important dans la régulation des eaux entre deux principaux bassins du parc. Dégager complètement le typha au niveau de cet ouvrage permettra de rétablir la voie de migration de certaines espèces de poissons et rendre la pêche plus rentable pour ces pêcheurs. Le typha est également expérimenté comme engrais à l'Institut Supérieur des Études Techniques (ISET) de Rosso.

2.1.8 L'Accès à l'eau potable:

L'intervention dans le domaine de l'eau s'est faite à travers le renforcement du service régional du Trarza, la facilitation de l'accès à l'eau potable aux localités cibles et à la valorisation des eaux disponibles. Des adductions qui ont une capacité cumulée de stockage de près 200 m³ ainsi que 25 bornes fontaines ont été réalisées. De plus, des retenues d'eau ont été réalisées dans les dépressions naturelles et les eaux de carrières sont valorisées pour l'abreuvement des animaux et

la réalisation des cultures. Il faut également noter que des techniques de cultures hors sol peu coûteuses en eau ont été expérimentées procurant des revenus supplémentaires à des populations vulnérables ayant des difficultés d'accès à la terre, tels que les villages de rapatriés (Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar et Senoukouna) du Brakna par la vente des plants produits en pépinière ou par la production maraichère.

2.1.9 L'accès à l'assainissement et aux bonnes pratiques hygiènes:

Le programme a contribué à l'amélioration de l'accès à l'assainissement au Trarza. Plus de 6 500 latrines ont été construites par les populations. L'approche de l'Assainissement totale pilotée par les communautés (ATPC), utilisée à cet effet, a permis à plus de 260 villages d'être déclarés FDAL-Fin de la Défécation à l'Air Libre. Par ailleurs, une sensibilisation sur l'hygiène en milieu scolaire a été effectuée au profit de six (6) écoles bénéficiant à plus de 6 300 élèves, 90 enseignants ou élus locaux mais aussi à 50 vendeurs qui jouxtent ces établissements scolaires. Six (6) centres de santé ont été dotés d'incinérateurs de déchets biomédicaux en vue de réduire le risque constitué par les déchets biomédicaux. Six (6) kits mobiles d'analyse de la qualité de l'eau ont été également mis à la disposition de chacun de ces centres de santé.

2.2 Intégration de l'Environnement dans les processus de planification

L'intégration de l'environnement dans les processus de planification en Mauritanie constitue l'effet 2 du PCE conçu dans le but de renforcer le Projet d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) qui est issu de l'Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) impulsée par le PNUD et le PNUE. Le Projet APE et l'effet 2 du PCE donnaient ainsi plus d'impulsion en termes d'intégration des liens entre la pauvreté et l'environnement dans les politiques publiques. Mise en œuvre par le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MDEDD) et le Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MEAD), l'intégration des questions environnement-pauvreté traduit la volonté du Gouvernement mauritanien exprimée à travers le CSLP, la SNDD, le PANE et les plans locaux de développement ainsi qu'à travers des engagements internationaux comme l'atteinte des OMD. C'est dans ce cadre que la Mauritanie a bénéficié de l'appui du PNUD et du PNUE à travers la mise en œuvre du Projet APE qui s'est d'abord exécuté sur une première phase 2007-2008 avant d'être prolongé sur une seconde phase 2009-2011 qui a coïncidé avec la mise en œuvre du PCE (2008-2012).

Il convient de souligner que l'analyse de la situation en Mauritanie fait ressortir plusieurs contraintes qui ralentissent jusqu'à présent le processus de prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. Ces contraintes sont d'ordre institutionnel (service, direction, cellule), juridique (loi, décret, ordonnance), informationnel (système d'informations), technique (plans d'action, rapports) et financier (insuffisance de l'allocation budgétaire). Toutefois, l'intégration des liens entre pauvreté et environnement dans l'élaboration des politiques, dans leur budgétisation et leur mise en œuvre aux niveaux national et local est un processus itératif. C'est un effort de planification et d'action qui requiert la participation effective de toutes les parties prenantes et dont l'objectif principal est de tirer parti de la contribution de l'environnement au bien-être humain et à la croissance économique favorable aux pauvres. Ainsi, la mise en œuvre du Projet APE s'articule autour de trois objectifs:

- a- Identifier et analyser les enjeux de l'intégration de l'environnement par la détermination des liens entre Pauvreté et Environnement d'une part, et par une meilleure connaissance des processus de planification et de budgétisation des stratégies et politiques.
- b- Élaborer des instruments d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

- c- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs de la gouvernance environnementale.

En outre, le Projet APE vise à atteindre trois résultats:

- a- Résultat 1: La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification et de budgétisation au niveau national;
- b- Résultat 2: Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux. Cas pilotes des wilayas du Brakna et de l'Assaba;
- c- Résultat 3: Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques, et d'intégration des liens Pauvreté-Environnement sont renforcées.

Par conséquent, l'effet 2 du PCE contribue au renforcement des capacités nationales pour une meilleure prise en compte des questions pauvreté-environnement dans les politiques de planification aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé. Ainsi, sur le plan du suivi des politiques environnementale et de développement durable, l'effet 2 du PCE a produit des indicateurs non seulement environnementaux mais aussi combinés Environnement-Pauvreté, qui représenteront à l'avenir un formidable tableau de bord pour le suivi de l'état des ressources naturelles, des services de l'environnement mais aussi des politiques environnementales. Des méthodes (EE, EES, EIE), outils (agendas 21 locaux, profils de pauvreté) et niveaux d'intégration (par les instruments, par l'évaluation et par régulation) des liens entre pauvreté et environnement ont été développés. Sur le plan économique, des analyses globales et sectorielles ont été menées afin d'évaluer les coûts de la dégradation de l'environnement mais aussi les bénéfices de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Par ailleurs, il importe de souligner qu'il revient à tous, décideurs publics, société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers d'unir leurs efforts pour prendre en compte les questions pauvreté-environnement dans les tous les mécanismes et institutions de la gouvernance des politiques publiques de façon à forger une nouvelle culture et de nouvelles pratiques de décision, fondements d'un développement véritablement durable de ce pays.

2.3 Théorie de changement du programme conjoint

Tel que décrit ci-haut, le PCE comprend deux effets qui s'articulent autour de trois composantes (se référer à l'annexe 3: Fiche Technique du PCE):

- la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertisation
- l'accès à l'eau, l'assainissement, aux pratiques d'hygiène et à la santé environnementale
- Le renforcement des capacités nationales sur la problématique pauvreté-environnement.

Ces composantes sont censées être partiellement ou entièrement atteintes lorsque les 10 produits du programme conjoint, qui sont eux-mêmes tributaires des différentes interventions, sont réalisés. Par conséquent, la théorie de changement implique que les interventions spécifiques contribuent à la réalisation de chacun des 10 produits, et que la réalisation des 10 produits contribue à la réalisation des trois composantes. Celles-ci devraient à leur tour contribuer à la réalisation des effets et à l'atteinte des OMD.

Il ressort de l'évaluation que ceci est ambitieux, mais atteignable. Les interventions du PCE ont été mises en œuvre avec diligence durant toute la période d'instabilité politique et institutionnelle

dans le pays, même si une complémentarité entre elles a fait défaut. Des indicateurs ont été élaborés pour chacun des produits et les résultats sont circonscrits dans des zones d'intervention précises.

III- Niveaux d'Analyse : Critères et questions d'évaluation

Toutes les questions d'évaluations sont structurées autour des trois niveaux d'analyse (conception, mise en œuvre et résultats) comme mentionné dans les termes de référence et conformément au rapport initial. L'évaluation finale aborde en outre les questions de durabilité et de reproductibilité.

3.1 Conception du programme

3.1.1 Pertinence et cohérence avec les politiques et priorités nationales

L'appréciation de la pertinence du PCE a cherché à savoir si, au moment de sa conception, le PCE s'inscrivait dans le contexte national en prenant en compte les besoins, les politiques et priorités nationales, le mandat des agences du SNU impliquées et les préoccupations des populations cibles.

Il ressort de l'évaluation que le PCE est en relation effective avec les besoins nationaux, régionaux et locaux. Le PCE est parfaitement en ligne avec les grandes orientations du gouvernement en matière de politiques économiques, sociales et environnementales, en mettant un accent particulier sur les questions pauvreté-environnement en Mauritanie. Plus spécifiquement, le PCE est en cohérence avec les priorités de l'UNDAF 2008-2011 alignées sur les orientations nationales globales et sectorielles, notamment le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2006-2010 et CSLP 2011-2015), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE 2007-2011), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD 2007-2011), le Plan d'Action National pour l'Adaptation au Changement Climatique et le Plan d'Action National de lutte contre la désertification (PNLCD).

Il importe de rappeler que le CSLP (2006-2010) se fixait comme objectifs de faire reculer la pauvreté de 46,7% en 2004 à 35% en 2010 et 25% en 2015. Pour cela, le CSLP (2006-2010) définit des axes stratégiques dont l'un concerne le développement des domaines porteurs de croissance, avec le souci de protection et de régénération de l'environnement. Deux zones prioritaires ont ainsi été retenues compte tenu du niveau de pauvreté et de la vulnérabilité environnementale: le milieu rural aride et les quartiers urbains précaires. Ces zones prioritaires ont été également retenues dans la conception du PCE qui s'inscrit dans le cadre du CSLP à travers son axe 2 « Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » et son axe 4 « Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités »

Lors de la conception du PCE, la politique environnementale de la Mauritanie était définie par la SNDD (2007-2011) et son plan d'action opérationnel (PANE 2007-2011). Ces documents stratégiques visaient, à l'horizon 2011, en cohérence avec le CSLP (2006-10), une meilleure intégration de l'environnement et du concept de développement durable dans les politiques sectorielles. Ils traduisaient par ailleurs la première initiative d'intégration des enjeux environnementaux et de gestion des ressources naturelles dans la politique de lutte contre la pauvreté. Ces documents énonçaient clairement qu'il n'y a pas de croissance économique viable, pas de bonne gouvernance et pas de lutte contre la pauvreté sans politique environnementale et réciproquement. Le PCE s'inscrit ainsi dans le cadre de ces deux documents à travers leur axe prioritaire 1 « Renforcer les moyens institutionnels et politiques de gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles », leur axe prioritaire 2 « favoriser durable des pauvres aux services de base » que sont entre autres l'eau potable, l'eau facteur de production,

l'assainissement liquide (articulation avec le CLSP) et leur axe prioritaire 3 « Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles ».

Dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée comme en Mauritanie, le développement durable dépend étroitement d'une intégration efficace de l'environnement dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision à échelle nationale, régionale et locale. Or, selon l'analyse récente de cette intégration réalisée dans le cadre du Projet APE en 2010, le processus d'intégration de l'environnement dans les politiques reste encore timide en Mauritanie, tant au niveau national qu'au niveau local et connaît des obstacles d'ordre institutionnel, financier, réglementaire et organisationnel. Le PCE contribue à relever ce défi.

3.1.2 Appréciation des effets et produits du programme

Les effets escomptés du PCE sont pertinents en ce sens qu'ils s'enracinent dans le contexte national et répondent aux préoccupations des populations locales les plus vulnérables. Selon les documents consultés et les entretiens réalisés, la formulation du PCE est basée sur deux études réalisées entre octobre et novembre 2007. L'étude couvrant la lutte contre la désertification & gestion des ressources naturelles fut intégrée dans la composante 1 de l'effet 1 et l'effet 2 du PCE. L'étude couvrant l'eau & l'assainissement fut intégrée dans la composante 2 de l'effet 1. En outre, l'effet 2 du PCE était plutôt un complément du programme parallèle de l'IPE, à savoir le Projet APE. L'idée soutenue était que le Projet APE et l'effet 2 du PCE devaient donner plus d'informations et de capacité à faire bouger les politiques en termes d'intégration des questions pauvreté-environnement. Les deux études de base (lutte contre la désertification & gestion des ressources naturelles) et l'idée de renforcement du Projet APE inscrivaient le PCE en droite ligne avec le CSLP, le SNDD, le PANE et le PANLCD. En effet, l'ampleur des problèmes de pauvreté et de dégradation de l'environnement et le nombre d'agences du SNU impliquées ont certainement influencé les ambitions en matière de produits attendus du PCE qui sont au nombre de 10 (dix) :

- Restauration des écosystèmes des zones ciblées et amélioration / diversification des revenus des populations bénéficiaires (FAO, PAM, PNUD, UNESCO)
- Renforcement des capacités techniques pour accompagner la mise en œuvre et durabilité des actions (FAO, PAM)
- Amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau au Trarza (PNUD)
- Gestion durable des ressources hydriques via le comité régional de l'eau (PNUD)
- Amélioration de l'aide à la décision pour la gestion durable des ressources en eau & infrastructures liées (PNUD)
- Accès durable des populations ciblées à l'eau potable et adoption de bonnes pratiques d'hygiène (PNUD, UNICEF, OMS)
- Amélioration des communautés & OSC de manière participative des ressources en eau & environnement (PNUD)
- Etat des lieux au niveau des zones d'intervention des liens pauvreté-environnement (PNUD-PNUE)
- Développement des outils & mécanisme pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification (PNUD-PNUE)
- Renforcement des capacités nationales sur la problématique environnement-pauvreté (PNUD-PNUE).

L'évaluation, en analysant les différents projets qui soutiennent ces produits, relève que la formulation de ceux-ci résulte plutôt d'un inventaire des besoins de financement de chaque agence en fonction de leurs priorités en matière d'environnement. Toutefois, ces produits sont relativement bien énoncés, dérivables et réalistes.

3.1.3 Appréciation du cadre de suivi et du cadre des résultats du programme

Les indicateurs revêtent une grande importance pour un programme, parce qu'ils sont utilisés pour décrire ou quantifier les changements et les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats. L'analyse du cadre de suivi et du cadre des résultats relève que les indicateurs renseignent les différents projets (activités): nombre de ménages ayant enregistré une amélioration de revenus dans les zones cibles, superficie aménagée ou restaurée dans la zone cible, superficie de gommier restaurée, nombre de personnes ayant accès l'eau potable, nombre de ménages supplémentaire disposant de latrines, etc. Chaque indicateur est associé à un niveau de référence, niveau de mesure à partir duquel il est possible de mesurer les changements intervenus. Les risques et hypothèses ont également été pris en compte dans le cadre logique du PCE.

3.1.4 Pertinence du choix des zones d'intervention du programme

Le choix des zones d'intervention est sans aucun doute pertinent puisque le PCE s'inscrivait dans un objectif global du gouvernement: la lutte contre la pauvreté dans un contexte de fragilité écologique généralisée. Le PCE s'est également appuyé sur la dynamique de régionalisation de l'UNDAF en Mauritanie et de suivi de la réalisation des OMD au niveau décentralisé. Le choix des zones d'intervention s'est ainsi basé sur les résultats des enquêtes de vulnérabilité qui ont mis en relief les trois régions (wilayas) prioritaires d'interventions (Assaba, Trarza, Brakna) à vocation agro-pastorales où la densité de population est relativement élevée et soumises à d'intenses pressions climatiques et anthropiques. La démarche qui sous-tendait ce choix se basait sur la complémentarité des intervenants dans ces régions et la recherche de collaboration avec les différentes parties prenantes. D'une manière générale, les communautés locales des 155 sites d'intervention ont été les initiatrices (ou ont été directement impliquées dans l'identification), les bénéficiaires et les actrices des projets. Suscités ou non par une agence du SNU ou une ONG, les projets sont étudiés, approuvés et mis en œuvre sur la base d'une demande officielle des communautés locales en fonction des critères de chaque agence participante et son partenaire national.

Par conséquent, ***Le programme conjoint Environnement (PCE) est pertinent.***

3.2 Procédure (Processus) de Mise en œuvre

3.2.1 Contexte du pays au moment de la mise en œuvre

Le PCE a démarré dans un environnement politique et institutionnel instable. Le coup d'État du 06 août 2008 coïncide avec les premiers décaissements du programme qui ont commencé le 15 août 2008. Ce qui explique que le PCE ne pouvait réellement démarrer car, institutionnellement, la situation en Mauritanie n'était pas propice pour le lancement d'un programme conjoint dont une partie est politique. Il fallait donc trouver les mécanismes pour démarrer sans pour autant compromettre l'impact du programme conjoint sur les communautés locales. Des discussions sur les modalités de mise en œuvre ont eu lieu entre août et décembre 2008. La stratégie qui a été adoptée fut de mettre en œuvre les activités de terrain qui touchent directement les communautés locales, mais de mettre en suspens celles qui touchent les politiques. Le PCE était finalement lancé le 11 et 12 décembre 2008. Cette situation a perduré jusqu'en juin 2009 ce qui a causé un retard de six mois dans la mise en œuvre du programme conjoint. Entretemps, il y a plusieurs changements de ministres partenaires au PCE qui ont causé un manque d'appropriation et de leadership au niveau du Gouvernement capable de relayer l'information et d'assurer sa durabilité.

3.2.2 Coordination

L'approche programmation conjointe est toute nouvelle en Mauritanie et implique une discipline nouvelle. Toutes les parties prenantes (agences du SNU, partenaires nationaux, société civile,

communautés locales, etc.) devaient la comprendre pour s'adapter en conséquence même si le concept de *delivering as one* n'est pas encore adopté par les agences du SNU en Mauritanie. Ainsi, il ressort de l'analyse des documents et des entretiens réalisés que le caractère conjoint du PCE est envisagé comme une stratégie commune d'identification de problèmes, de production de solutions adéquates, de changement d'habitude et de mentalité et d'utilisation efficiente des ressources disponibles, en obligeant toutes les parties prenantes à collaborer et à chercher des complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation.

Il convient de souligner que l'implication des sept agences du SNU dans le PCE était plutôt faite dans un souci d'équité pour le partage du financement espagnol. Ceci a affecté la cohésion du programme dans son ensemble sans taire la complexité de la coordination des activités de sept agences (PNUD, FAO, PAM, UNESCO, PNUE, UNICEF et OMS) et leurs partenaires nationaux (MDEDD, MS, MHA, MDR, MF, MIDECE). Était-il vraiment nécessaire d'impliquer coûte que coûte une agence qui est non résidente en Mauritanie? Les projets mis en œuvre par les agences du SNU sont plus en ligne avec leurs propres programmes et plans d'action. Ceux-ci complètent des actions déjà existantes ou s'inscrivent dans les orientations stratégiques de chaque agence. De plus, l'effet 1 (gestion locale de l'environnement) et l'effet 2 (intégration de l'environnement dans le processus de planification) ne sont pas mis en œuvre de manière conjointe mais plutôt en parallèle. De ce fait, l'évaluation a révélé une insuffisance de cohérence/complémentarité entre les divers projets mis en œuvre par les agences et une difficulté à aboutir à une synergie tant recherchée dans un programme dit conjoint.

Le PCE a souffert d'un manque de coordination forte surtout dès le début de son lancement. L'équipe de coordination initialement prévue (un coordinateur national et un spécialiste en suivi-évaluation) n'a jamais été réellement fonctionnelle. La coordination du programme était d'abord assurée par le leader thématique Environnement du PNUD jusqu'en août 2009. Elle a ensuite été assurée en partie par un chargé de programme PNUD (SGP) en collaboration avec le chargé de coordination UNDAF jusqu'à ce que le coordinateur international MDG-F soit recruté en novembre 2009 pour coordonner les quatre programmes conjoints de la Mauritanie. Il faut préciser que non seulement les fonctions du coordinateur international MDG-F ne correspondent pas réellement à celles du coordinateur national du PCE, mais que le poste de spécialiste en suivi-évaluation vacant également depuis novembre 2009 n'a été finalement comblé qu'en juillet 2010. L'abandon du recrutement d'un coordinateur national pour le PCE a entraîné une dilution des responsabilités de coordination entre agence chef de file - PNUD, le spécialiste en suivi-évaluation et le coordinateur international MDG-F, mais en réalité c'est le spécialiste en suivi-évaluation qui s'est, en plus de ses responsabilités, chargé officieusement de la coordination autant que possible. Le leader thématique environnement du PNUD recruté en Aout 2010 a aussi contribué à la coordination.

Avant l'évaluation (mission) à mi-parcours qui s'est déroulée du 21 avril au 02 mai 2010, la coordination entre agences et entre agences et partenaires nationaux (institutions gouvernementales) était très contrastée. A l'exception de FAO & PAM qui ont intégré leurs activités dès le démarrage du programme, certaines agences travaillaient dans les mêmes zones d'intervention (villages) de manière tout-à-fait indépendante sans le savoir. L'évaluation à mi-parcours a permis de rappeler l'importance du processus de coordination dans la mise en œuvre d'un programme dit conjoint. Son plan d'amélioration a été pris en compte. Il en est résulté le recrutement du leader thématique du PNUD et du spécialiste en suivi-évaluation, des missions conjointes sur le terrain et des échanges d'informations sur les activités des uns et des autres dans les zones d'intervention. Ce qui s'est reflété surtout dans la programmation financière et

technique de l'année 3 (2010-2011) et l'année 4 (2011-2012) où la complémentarité et la consolidation des acquis ont été recherchées dans les interventions du PCE.

3.2.3 *Communication*

Le PCE n'a pas bénéficié d'une stratégie commune de communication. Le plan de communication et d'information prévu dans le document de programme n'a jamais été élaboré. L'évaluation a révélé que les aspects de complémentarités entre projets et les instruments financiers n'ont pas été suffisamment discutés entre agences ni en phase de démarrage ni après la mission d'évaluation à mi-parcours car les dés étaient déjà jetés et les zones d'intervention et sites de projets déjà choisis d'autant plus que les agences n'ont pas encore adopté le concept de *delivering as one* en Mauritanie. Il en est résulté une large dispersion des zones d'intervention et sites de projet et chaque agence, à l'exception de FAO & PAM, a continué à utiliser une méthodologie propre pour la mise en œuvre de ses projets et a communiqué et diffusé séparément ses réalisations. Le fait que les zones d'intervention et sites des projets ne soient pas géo-référencés sur une carte d'ensemble n'a pas permis un rapprochement des agences pour plus de complémentarités et a amoindri l'effet cumulatif des projets.

Toutefois, une visite de terrain a été organisée du 15 au 17 Décembre 2010 au profit de 9 journalistes. Radio France International a diffusé deux reportages sur le site de Diawlé (régénération du gommier et AGR (maraîchage) au Trarza et sur la régénération de mangrove au Parc National du Diawling (PND). En outre, l'UNESCO a préparé un document de vulgarisation du projet de reboisement des mangroves et de ses retombées et un DVD a été réalisé à cet effet sur les deux sites de reboisement à la marre de Birette et à El Gahra. Une équipe journalistique a pu suivre la campagne de reboisement à El Gahra. Par ailleurs, une semaine focale ayant pour but d'élaborer d'une stratégie de sortie du PCE a eu lieu en janvier 2012. Des *Rollup* du PCE ont été également présentés à RIO +20 par le président du CGP et celui de l'ONG NAFORE qui faisaient partie de la délégation mauritanienne à ce sommet. Au niveau régional, l'équipe du PNUE chargée des questions relatives à la gestion des connaissances a travaillé à faire connaître les résultats du PCE, au même titre que ceux travaillant dans la même thématique et financés par le MDG-F et sur les plateformes régionales à travers l'organisation de la semaine focale et des workshops. Les résultats du programme sont désormais consignés sur le site monde des MDG-F.

3.2.4 *Exécution financière*

Il faut d'abord noter que les deux études de base qui ont été réalisées en octobre et novembre 2007 lors de la conception du PCE couvrant d'une part la lutte contre la désertification et gestion des ressources naturelles (intégrées dans la composante 1 de l'effet 1 et l'effet 2) et d'autre part l'eau & l'assainissement (intégrées dans la composante 2 de l'effet 1) ont donné lieu à l'élaboration d'un programme conjoint de plus de 7.500.000\$ dont les ambitions ont dû être revues à la baisse pour tenir dans l'enveloppe financière approuvée par le MDG-F, à savoir 5.000.000\$. En fait, certains projets ont simplement été abandonnés et d'autres réduits ce qui laisse à penser que le PCE tel qu'il a été finalement approuvé soit moins cohérent avec l'analyse initiale donnant lieu aux études de base.

Selon les lettres d'accord, l'exécution directe se référant à l'exécution par les agences du SNU a été privilégiée. Ceci dans le souci de réduire le coût des transactions et des lenteurs dues aux procédures administratives et de gestion très compliquées pour permettre l'adoption d'une approche harmonisée de transfert de fonds et de gestion axée sur les résultats. Cependant, les agences devaient répondre aux besoins exprimés par les partenaires nationaux qui sont plus outillés en matière de connaissance du terrain et des bénéficiaires potentiels.

L'évaluation révèle que l'exécution directe par les agences semble plus utile pour une fonction de contrôle afin d'éviter tout risque associé à la gestion financière des projets par les partenaires nationaux -institutions nationales- que pour une fonction de gestion basée sur les résultats. Il aurait été plus utile de donner une plus grande marge de flexibilité au niveau des partenaires d'exécution plutôt que de continuer une approche qui n'était pas toujours la plus efficace au moment de l'exécution des actions. Le PNUD/SGP l'a bien compris dans le cadre du renforcement des capacités des ONG. De plus, comme chaque agence du SNU, à l'exception de FAO & PAM, a travaillé selon ses propres procédures et que les partenaires nationaux n'ont aucun accès direct au budget du PCE, il est difficile de comprendre ce qui constitue le caractère conjoint du programme.

Le budget du PCE est géré conformément aux directives de gestion opérationnelles du MDG-F. Comme le montre le tableau 1 ci-dessous, le budget est engagé à plus de 90% au moment de la mission d'évaluation finale.

Tableau 1 : Budget alloué et exécuté par chaque agence du SNU

Agences du SNU	Budget Prévu	Budget Exécuté	Taux (%)
PNUD	1430963	1 288 802	90
PNUE	356 844	245 862	69
FAO	1 008 409	977 596	97
PAM	693 280	693 280	100
UNESCO	525 199	457 455	87
UNICEF	695 382	695 382	100
OMS	289 923	282 923	98
Total	5 000 000	4 641 300	93

En date de Décembre 2011

Le décaissement des fonds est soumis à un taux de déboursement minimum de 70% des fonds décaissés lors de la tranche précédente à l'ensemble des agences. Autrement dit, si les 70% ne sont pas atteints, la tranche suivante n'est pas versée à aucune agence quel que soit sa performance individuelle. Ceci a engendré des retards dans le transfert des fonds et la programmation annuelle. Cette contrainte a sensiblement pénalisé quelques agences (ex : FAO & PAM) dont les activités sur le terrain sont directement liées au calendrier pluviométrique (agricole). De plus, le décaissement des fonds dans les comptes de chaque agence met en cause la conception et la formulation initiale du PCE (somme des microprojets de chaque agence) et explique en partie l'absence de coordination forte qui aurait pu créer un esprit véritablement conjoint entre agences du SNU elles-mêmes et entre agences et leurs partenaires nationaux.

Il importe de souligner que certaines agences du SNU ont été plus efficaces que d'autres dans leurs interventions sur le terrain. L'exemple le plus illustrant pour mesurer qualitativement et quantitativement si les résultats sont à la hauteur des budgets dépensés est la comparaison entre la régénération du gommier réalisée par FAO & PAM et la régénération de mangrove réalisée par l'UNESCO comme le présente le tableau 2 ci-dessous:

Tableau 2 : Régénération du gommier versus Régénération de mangrove

	Agence du SNU	Budget exécuté en date de décembre 2011 (\$ US)	Superficie total restaurée (ha)	Montant dépensé (\$/ha)
Régénération du gommier	FAO & PAM	844 840	800	1 056
Régénération de mangrove	UNESCO	372 892	20	18 645

L'analyse de ce tableau montre que FAO & PAM ont dépensé un budget total de 844.840 \$ pour réhabiliter une superficie totale de 800 ha de gommiers, soit une dépense de 1.056\$/ha. Par contre, l'UNESCO a dépensé un montant total de 372.892 \$ pour restaurer une superficie totale de 20 ha de mangroves, soit une dépense de 18.645\$/ha. Évaluation révèle ainsi que même si l'on peut admettre que les conditions sont particulièrement difficiles dans les zones humides du bas delta, il va sans dire que l'expérience de la régénération du gommier est nettement plus efficiente que celle de la régénération de mangrove.

Par ailleurs, l'évaluation note que l'expérience de l'ATPC mise en œuvre par l'UNICEF pourrait définitivement être qualifiée d'efficiente pour avoir permis la construction de plus de 6.500 latrines, déclaré FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) plus de 260 sites dans le Trarza et permis près de 12.800 personnes d'avoir accès à un système d'assainissement pour le montant total de 86.390\$. Pourrait aussi être qualifiée d'efficiente la construction de mini-systèmes d'adduction d'eau à l'énergie solaire réalisée par le PNUD pour avoir facilité l'accès à l'eau à près de 28.000 personnes pour le montant de 50.400\$. L'élimination des déchets biomédicaux des centres de santé grâce à la mise en place d'incinérateurs et des sites d'enfouissement protégés réalisée par l'OMS pour le montant de 60.000\$ pourrait également être qualifiée d'efficiente dans la mesure où elle réduit sensiblement les risques d'infections qui menacent les patients, les visiteurs et le corps médical.

3.2.5 Planification, Suivi-évaluation

Le PCE a souffert d'une instabilité politique à son démarrage, ce qui a entraîné des retards dans la programmation annuelle. Toutefois, la revue documentaire effectuée sur le programme a relevé que les outils recommandés dans le cadre de la planification opérationnelle et du suivi-évaluation du PCE pour collecter et analyser des données sont connus des agences du SNU et des partenaires nationaux. Ce sont:

- Les PTA (plans de travail annuels de 2010, 2011 et 2012).
- Les rapports de suivi semestriels (janvier-juin 2011; juillet-décembre 2011)
- L'évaluation à mi-parcours et son plan d'amélioration.
- Les rapports de missions conjointes sur le terrain.
- Les rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités, l'atteinte des résultats et la réalisation des OMD 1 et 7.

Ainsi, le plan d'amélioration de l'évaluation à mi-parcours a été mis en application. Les exercices de revue et de planification annuelle ont été organisés pour l'année 3 (2011) et l'année 4 (2012). Le suivi-évaluation des activités du PCE a été assuré par le spécialiste en suivi-évaluation qui a collecté, traité et analysé les informations et mesuré l'impact et les effets des activités. A l'absence d'un coordinateur national du PCE, celui-ci a facilité la circulation de l'information entre agences, partenaires nationaux et les ONG. Quelques indicateurs de résultats élaborés durant la formulation du programme et qui se sont finalement avérés non pertinents ont été reformulés.

En somme, l'évaluation constate que le PCE aurait pu davantage être plus efficient si les agences du SNU avaient déjà adopté le concept de «*delivering as one*».

3.2.6 Appropriation du processus de mise en œuvre

Au niveau central, les partenaires nationaux, notamment le MDEDD, MHA et MS, se sont bien appropriés des activités du PCE. Le MDEDD s'est chargé de la mise en œuvre du programme, à travers le Comité de gestion du programme (CGP) co-présidé par le Directeur de la Protection de

la Nature. Le CGP regroupe les différentes parties prenantes du PCE, c'est l'organe d'orientation et d'approbation des documents de travail du PCE tels que les plans de travail, budgets, rapports et leur révision. Toutefois, le CGP a fonctionné comme comité de pilotage sans aucun budget à gérer et s'est limité à discuter des aspects essentiellement techniques. Les entretiens réalisés révèlent que le CGP n'a pas réellement pris en charge la responsabilité d'informer et d'attirer suffisamment l'attention du Comité directeur national (CDN) pour mieux le préparer à communiquer et faire du plaidoyer en faveur du PCE auprès des décideurs politiques du pays.

Au niveau régional, l'appropriation par les autorités reste encore faible. Les demandes des communautés locales en termes d'interventions du PCE sont transmises par les maires de leurs communes à leur Hakem (préfets) qui le relaient au Wali (gouverneur) pour être examiné par la Délégation Régionale de l'Environnement (DRE) du MDEDD. En outre, des Comités de Pilotage Régionaux (CPR) ont été mis en place dans les trois wilayas en vue d'assurer la supervision intégrée de l'ensemble des composantes et la coordination technique et opérationnelle des activités du PCE. Les CPR sont présidés par le Wali ou par le Délégué régional de l'environnement à l'absence de celui-ci. Les membres des CPR sont essentiellement constitués de représentants ou délégués régionaux des autres institutions gouvernementales participantes et des ONG. Les visites sur le terrain (Kiffa, Aleg et Rosso) et les discussions engagées avec des membres potentiels montrent que ces comités n'existent en fait que sur papiers et n'ont pas été réellement opérationnels. La lourdeur des responsabilités, la fréquence de changement des délégués régionaux (en quatre ans du PCE, le Brakna a eu trois délégués, le Trarza a eu trois et l'Assaba deux), des termes de référence mal-définis et surtout le manque de moyens sont les principales raisons évoquées. En effet, l'évaluation a noté que l'étendue des zones d'intervention (138.200 km²) et surtout la dispersion géographique (plusieurs centaines de Km) ont rendu difficile les activités de coordination et de supervision des DRE et CPR. La couverture complète des interventions a fait défaut à cause essentiellement des ressources limitées des Délégations régionales de l'environnement (DRE) comme le montre le tableau 3 ci-dessous:

Tableau 3 : Budgets annuels alloués par l'État aux DRE

Année	Budget Annuel par wilaya (Ouguiya: UM)
2008	1 200 000
2009	850 000
2010	650 000
2011	370 000

Source: Entretiens avec les délégués régionaux du MDEDD

Durant pratiquement toute la durée du PCE, le budget alloué par l'État à ces délégations a diminué d'année en année rendant ainsi difficile les activités de suivi, de coordination et de supervision des délégués régionaux pour jouer pleinement leur rôle de président du CPR. Par conséquent, la dispersion géographique des interventions du PCE a eu un impact négatif sur l'exécution des activités. Malgré tout les délégués régionaux de l'environnement et les membres des CPR rencontrés lors de la mission sur le terrain semblent être confiants des résultats du PCE et continuent de montrer un enthousiasme appréciable.

La société civile a été impliquée dans la mise en œuvre du PCE, mais aussi dans son pilotage. Les activités sur le terrain du PAM, FAO, PNUD /SGP, OMS et UNICEF ont été exécutées par des ONG en collaboration avec les communautés locales. Même si les ONG sont sélectionnées sur une base objective (expertise technique et connaissance du terrain), il faut souligner le fait qu'elles soient de petites tailles et ont à leur tête d'anciens fonctionnaires retraités. Elles se

caractérisent aussi par un ancrage local au sein des communautés basé sur les relations interpersonnelles et un manque de moyens. De plus, étant donné la modestie des montants qui sont alloués pour certaines activités étalées sur plusieurs mois (ex: mise en défens, fixation des dunes, etc.), les activités de suivi (ex : de la mise en place de la pépinière jusqu'à la transplantation) de certaines d'entre elles laissent à désirer. Toutefois, certaines ONG ont non seulement transféré des connaissances et techniques aux communautés locales, mais ont également convaincu celles-ci à prendre en main certaines activités de leur propre chef (ex: extension sur fonds propres, gardiennage, maintenance, etc.). L'approche utilisée par le PNUD/SGP dans les offres à propositions, consistant à confier entièrement la mise en œuvre des projets aux ONG, a permis de renforcer les capacités d'organisation et de gestion de celles-ci, une approche qui n'a pas été capitalisée par les autres agences.

Au niveau local, des comités villageois et des coopératives féminines ont été mis en place dans presque toutes les zones d'intervention et tous les sites de projets. Cette approche *bottom-up* est encourageante et constitue la base de toute approche participative. Les observations directes et entretiens révèlent que les projets étaient initiés et mis en œuvre avec et pour les communautés locales. Certaines communautés locales sont capables d'expliquer avec éloquence les raisons qui soutiennent le choix de leur (s) projet (s) et ont acquis des connaissances techniques qui leur permettent de refaire le travail nécessaire par elles-mêmes sans l'assistance de l'ONG. La capacité d'organisation des communautés locales a été renforcée et il y a une véritable appropriation par ces dernières des projets.

Il faut cependant noter que pour certains villageois les projets apparaissent comme une opportunité qui leur offre diverses possibilités. Une proportion importante de villageois montre un intérêt pour les projets non pas pour l'objectif ultime en soi (ex: fixation des dunes, régénération du gommier, régénération de mangroves, etc.) mais essentiellement pour la rémunération des efforts liés à leur participation aux activités, faisant ainsi preuve d'une vision à très court terme. Il importe aussi de mentionner l'expérience de l'ATPC mise en œuvre par l'UNICEF et basée sur une démarche participative, telle que la MARP, un succès qui n'a pas été capitalisé par une appropriation de la méthodologie par d'autres agences et adaptation à d'autres types de projets.

Il convient de souligner également que le PCE a su mettre en œuvre ses activités avec diligence durant toute la période d'instabilité politique dans le pays. Toutefois, le PCE a souffert de la réorganisation continue du MDEDD. La Mauritanie a connu neuf (9) Ministres de l'Environnement depuis le début du programme en 2008 et les études réalisées par le Projet APE (effet 2) qui cherchent à faciliter l'intégration de l'environnement dans les processus de planification ont été particulièrement sensibles à ce contexte politique défavorable à une réelle appropriation par les autorités politiques des connaissances pertinentes produites. A cela, il faut ajouter la faible importance donnée à la thématique « environnement » par l'État mauritanien reflétée par le positionnement institutionnel du MDEDD comme ministère délégué et la part marginale allouée à l'environnement dans le budget du Gouvernement. En effet, l'analyse la plus récente de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles en Mauritanie réalisée en 2010 dans le cadre du Projet APE conduit aux constats suivants: (i) la part financée par l'État dans la thématique « environnement » ne représente que 7% du montant global et (ii) la part allouée à l'environnement dans la programmation régionale est en moyenne de 5,5% du budget global de développement de la wilaya. Ces taux montrent que la grande volonté affichée par l'État mauritanien vis-à-vis des questions environnementales ne s'est toujours pas traduite par une plus grande implication budgétaire. La thématique est encore nouvelle pour la Mauritanie et nécessite du temps avant d'être suffisamment intégrée.

Compte tenu de ce qui précède, l'évaluation note que *la partie nationale s'est assez bien appropriée de la mise en œuvre du PCE.*

3.3 Résultats

L'appréciation des résultats cherche à savoir dans quelle mesure les produits ont été atteints, et si le PCE a contribué aux effets escomptés. L'évaluation, après la revue détaillée des documents, l'utilisation des données générées par le système de suivi et évaluation du programme conjoint, les entretiens avec toutes les parties prenantes au niveau central, régional et local, a constaté que le PCE a produit beaucoup de résultats (changements mesurables ou descriptibles), mais que ceux-ci étaient insuffisamment consignés dans les rapports élaborés par les différents acteurs concernés, qui oublient souvent que le PCE doit être axé sur les résultats et non sur les activités.

3.3.1 Efficacité

Les activités réalisées au cours de la mise en œuvre ont permis partiellement ou totalement l'atteinte des produits qui ont contribué aux effets constatés sur le terrain par l'évaluateur. L'annexe 5 présente les résultats du PCE. En examinant l'efficacité du PCE produit par produit, l'évaluation a relevé la situation suivante en termes de résultats:

3.3.1.1 Gestion locale de l'Environnement:

Effet1; Composante 1 ; Produit 1: « Restauration des écosystèmes des zones ciblées et amélioration/diversification des revenus des populations bénéficiaires ».

Le PCE a créé les conditions favorables pour restaurer les écosystèmes naturelles des zones ciblées et améliorer et diversifier des revenus des communautés locales. Les activités mises en œuvre concernent: a) la régénération du gommier; b) la gestion participative de forêts classées; c) la fixation de dunes; d) la mise en défens de zones sylvo-pastorales; e) la régénération de mangroves dans le bas-delta; f) la valorisation d'espèces forestières et fourragères dans le bas delta ; g) la lutte contre les plantes envahissantes. Ainsi, il ressort de l'évaluation de ce produit les résultats suivants:

- Une réhabilitation de 800 ha de gommiers sur 16 sites d'intervention dans les trois wilayas.
- Une superficie de 295 ha d'espaces sylvo-pastoraux mise en défens sur 35 sites d'intervention et une promotion de culture fourragères
- La fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles stabilisées mécaniquement et fixées biologiquement dans 87 sites répartis dans les trois wilayas a permis de protéger 65 écoles, 14 postes de santé, 490 boutiques, 60 marchés, 260 points d'eaux, des habitats traditionnels ou modernes et près de 5800 ha surfaces agricoles
- Une vingtaine (20) d'hectares de mangroves régénérée au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique. Ceci a nécessité une production et une plantation de 40 000 plants par les villageois et une sensibilisation de ceux-ci à l'importance de la mangrove dans le bas-delta.
- Trois (3) forêts classées gérées de manière participative par les villageois organisées en coopératives et encadrées par des ONG.
- Une mise en place de 155 comités villageois et l'encadrement de 25 coopératives villageoises.

Commentaires:

En effet, c'est dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention et dans un effort collectif de restauration et de

valorisation des espèces fourragères et forestières que les populations locales de 155 zones d'intervention, formées et encadrées par une trentaine d'ONG, ont contribué activement à la régénération de 800 ha de gommiers, à l'aménagement de 295 ha sylvo-pastoraux, à la fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles et à la lutte contre les plantes envahissantes. Elles ont participé à la gestion de trois forêts classées et la restauration et l'aménagement de 4 600 ha de surfaces dégradées. Au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique, les populations riveraines ont contribué à la régénération de 20 ha de mangroves.

Ainsi, l'évaluation révèle que le couvert végétal a connu une régénération appréciable, passant d'une situation de référence quasiment absente à plusieurs centaines d'hectares restaurés et protégés de manière participative. Les populations s'impatientent à voir les jeunes arbustes d'acacias grandir et porter fruits pour renouer avec la cueillette traditionnelle de la gomme. Les mises en défens connaissent une régénération de végétation et la faune (lapins, phacochères, chacals, etc.) commence à réapparaître. La fixation des dunes a diminué les risques d'ensevelissement des infrastructures socio-économique : écoles, puits, routes, habitations, etc.

De leurs propres initiatives, les populations ont contribué à la lutte contre la désertification, à la gestion durable des ressources naturelles et ont créé des milieux propices aux cultures maraîchères et fourragères. Les femmes tirent profit du maraîchage alors que les hommes, de retour au terroir, apprécient les résultats du PCE et songent à renoncer à tout projet d'émigration. Ces résultats font taches d'huile et l'on commence à voir quelques communautés encouragées, restaurer, aménager et cultiver des espaces sur fonds propres. La remise des sites aux populations bénéficiaires avec certaines conditionnalités est en cours de préparation.

Effet 1; Composante 1 ; Produit 2 : « renforcement des capacités techniques pour accompagner la mise en œuvre et durabilité des actions ». Les activités réalisées sont: a) formations en techniques d'aménagement sylvo-pastoraux et du gommier ; b) sessions de renforcement des capacités de la société civile; formations en gestion de coopératives. Celles-ci ont produit les résultats suivants:

- Une maîtrise des techniques d'aménagement sylvo-pastoraux et du gommier par les ONG.
- Un renforcement des capacités de gestion des ONG.
- Un transfert de compétences techniques aux villageois par une trentaine d'ONG qui a encadré 155 sites d'intervention dans les trois wilayas sous la supervision technique du MDEDD.
- Un renforcement des capacités d'organisation des villageois.
- Une appropriation par les villageois des techniques d'aménagement sylvo-pastoraux.

Commentaires:

En effet, le PCE a contribué au renforcement des capacités techniques des populations locales. Celles-ci ont été encadrées par les ONG, dont certaines ont aussi bénéficié de formations variées. Il a également été mis à la disposition des populations locales des outils, tels que les grillages, barbelés, piquets, semences, matériels horticoles et des vivres. Avec cet appui, les populations ont pu entretenir des pépinières, reboiser des périmètres de gommier, fixer des dunes mobiles et mettre en défens des zones pastorales. L'évaluateur est d'avis que l'encadrement technique des ONG peut être considéré comme très bon, de même que l'expertise technique des ONG elles-mêmes, ce qui a conduit à un taux de réalisation très élevé des activités.

Effet 1; Composante 2 ; Produit 1: « Amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau ». Les activités mises en œuvre sont: a) renforcement des capacités des institutions impliquées dans le

secteur de l'eau au Trarza; b) Appui au Conseil National de l'Eau (CNE) pour appuyer la GIRE; c) Etat des lieux et définition d'options de réponse dans le secteur de l'eau. Celles-ci ont produit les résultats suivants:

- La gouvernance du secteur de l'eau s'est substantiellement améliorée au Trarza.
- Le Comité permanent du conseil national de l'eau (CPCNE) est opérationnel.
- Le projet Aménagement et Gestion Intégrée de l'Eau (AGIRE) a été formulé.
- Le Conseil national de l'eau (CNE) a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE.
- Deux études en eau sont rassemblées, organisées et analysées.

Commentaires:

Il ressort de l'évaluation que la gouvernance du secteur de l'hydraulique a été améliorée au sein de la wilaya du Trarza où la gestion durable des ressources hydriques est effective au plus près des usagers locaux à travers le comité régional de l'eau. Le service régional du Trarza a bénéficié d'un appui substantiel dans la mise en place d'outils pour la gestion intégrée des ressources en eau de la Wilaya. Des études menées pour cette région contribuent à une meilleure connaissance de ses ressources en eau et leurs modes d'utilisation mais aussi à l'élaboration d'un plan régional de gestion des ressources hydriques.

Effet 1; Composante 2 ; Produit 2: « gestion durable des ressources hydriques via le comité régional de l'eau ».

Pour ce produit une seule activité de renforcement des capacités du service régional de l'eau a été finalement réalisée. Celle-ci a contribué aux résultats suivants:

- Le CRE est mis place et est opérationnel
- Le projet AGIRE a été formulé et adopté

Effet 1; Composante 2 ; Produit 3: « Amélioration de l'aide à la décision pour la gestion durable des ressources en eau & infrastructures liées ».

- Spécifiquement, une étude de faisabilité du Système d'Information Régionalisé de l'Eau en Mauritanie (SIREM) a été réalisée. En outre, les études réalisées sur les ressources en eau et leur mode de gestion, le recueil des textes juridiques, l'élaboration d'une base de données, la formation des services régionaux en GIRE et l'achat d'équipement et matériel informatique et scientifique et la mise en place du CRE contribuent à l'atteinte de ce produit.

Effet 1; Composante 2 ; Produit 4 : « Accès durable des populations ciblées à l'eau potable et adoption de bonnes pratiques d'hygiène ». Les activités mises en œuvre concernent: a) réalisation de mini-systèmes d'adduction d'eau à l'énergie solaire; b) facilitation de l'accès à l'assainissement des ménages et pratiques d'hygiène; c) renforcement des partenaires de mise en œuvre pour le suivi & supervision des activités WASH; d) élimination des déchets biomédicaux des centres de santé; e) promotion de la santé environnementale en milieu scolaire; f) acquisition de kits laboratoire mobiles pour le contrôle de la qualité des aliments et de l'eau. Il ressort de l'évaluation les résultats suivants:

- L'accès à l'eau potable a été facilité pour près de 28 000 bénéficiaires de huit (8) localités.
- Plus de 12800 nouveaux ménages ont accès à des services d'assainissement avec des pratiques d'hygiène améliorées
- Un contrôle de la qualité de l'eau grâce à une acquisition de six (6) kits laboratoire mobiles pour six (6) centres de santé et une formation d'agents techniques en contrôle qualité.
- Plus de 6500 latrines ont été construites par les communautés locales dans le cadre de l'ATPC.
- Plus de 60 personnes, 20 ONG, 12 maçons et 12 vidangeurs ont été formés sur des sujets pratiques dans le cadre de l'assainissement.
- Plus de 260 sites dans le Trarza ont été certifiés libre de défécation à l'air libre (FDAL), ce qui contribue à l'amélioration de l'accès à l'assainissement en milieu rural.
- Plus de 6000 élèves, 90 élus et enseignants, des associations des parents d'élèves et 50 vendeurs d'aliment à proximité des établissements scolaires ont été formés à l'hygiène et à l'assainissement.
- Six (6) incinérateurs installés dans six départements (deux incinérateurs par wilaya) contribuent à la destruction des déchets biomédicaux.

Commentaires:

Le PCE, pour garantir un environnement sain dans les zones ciblées, a également orienté son intervention vers l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement. Comme résultats, plus de 28000 personnes ont, désormais, un accès pérenne à l'eau potable à travers des forages et des adductions d'eau. Un réseau de six laboratoires a été mis en place pour assurer le contrôle de qualité de l'eau de boisson au niveau des régions. Cinq expériences pilotes d'aménagement de carrières ont été réalisées pour retenir l'eau aux fins de cultures. Une cartographie de la qualité de l'eau potable a été réalisée pour six des 13 wilayas que compte le pays et les capacités des communautés et des ONG ont été renforcées à travers une gestion participative des ressources locales hydriques et environnementales.

En ce que concerne l'assainissement, la gestion des ordures s'est sensiblement améliorée avec l'approche Assainissement total piloté par les communautés (ATCP). Cette approche a été introduite pour la première fois en milieu urbain à Rosso dans la wilaya du Trarza. Aujourd'hui, plus de 6500 latrines ont été auto construites et équipées d'un dispositif de lavage des mains pour renforcer cette bonne pratique d'hygiène dans les ménages. L'ATPC a permis de conscientiser les communautés locales sur les impacts que la défécation à l'air libre peut avoir sur la santé leur communauté. En utilisant une démarche participative, l'approche ATPC déclenche un sentiment de dégoût et de honte au sein les communautés en leur faisant réaliser qu'elles sont victimes de leurs propres comportements. Un changement remarquable dans les mentalités et les comportements s'est opéré avec l'élimination dans 260 villages de la pratique de défécation à l'air libre et un intérêt croissant pour la salubrité de l'eau, l'hygiène corporelle et ménagère. Il faut noter que l'ATPC a mieux réussi en milieu rural qu'en milieu urbain à cause de la cohésion sociale en milieu rural. Il importe de rappeler qu'il est nécessaire que 14000 ménages accèdent à l'assainissement annuellement pour atteindre les objectifs du millénaire en matière d'accès à l'assainissement

Au niveaux des structures médicales, les déchets biomédicaux de six centres de santé et d'hôpitaux régionaux sont désormais mieux contrôlés grâce à la mise en place d'incinérateurs et des sites d'enfouissement protégés, ce qui réduit sensiblement les risques d'infections causées par des maladies attrapées en milieu sanitaire qui menacent, à la fois, les patients, les visiteurs et le

corps médical. Six projets de santé environnementale en milieu scolaire ont été mis en application dans six écoles. Ceux-ci ont permis d'améliorer de la pratique de l'hygiène et de l'assainissement par la formation de plus de 6000 personnes dont des enseignants, des parents d'élèves, des élèves et des vendeurs voisins des écoles. En effet, pour éviter la transmission des maladies au niveau des écoles, des comportements doivent être observés et des méthodes simples et peu coûteuses ont été mises en œuvre, il s'agit entre autres du lavage des mains au savon, du nettoyage et entretien des toilettes et des latrines, de la propreté des salles de classes et latrines, du traitement des déchets (détritus) de toute nature (solide, liquide, banal ou souillant) et de la préparation et conservation hygiènes des aliments et boissons vendus autour des écoles.

Effet 1; Composante 2; Produit 5: « amélioration des communautés & OSC de manière participative des ressources en eau & environnement ». Les activités réalisées sont: a) aménagement de dépressions naturelles; b) valorisation de carrières en retenues d'eau à des fins pastorales & maraichères au Brakna; c) aménagement de sources naturelles & mini-adduction d'eau en Assaba & Trarza; d) vulgarisation de cultures hors-sol au Brakna & en Assaba. Celles-ci ont produit les résultats suivants:

- Des retenues d'eau ont été réalisées dans les dépressions naturelles et les eaux de carrières sont valorisées pour l'abreuvement des animaux et la réalisation des cultures.
- Les capacités des mairies de Rosso et Keur Macène au Trarza ont été renforcées en matière de maîtrise d'ouvrage d'eau.
- La pratique des cultures hors sol dans cinq villages (Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar et Senoukouna) de rapatriés au Brakna.

Commentaires:

Des dépressions naturelles et les eaux de carrières ont été aménagées et valorisées et des mini-adduction d'eau construites pour l'abreuvement des animaux et la réalisation des cultures (maraîchage). Cependant, dans les sites où les populations n'ont pas accès à la terre, la pratique de cultures hors sol a été introduite. Ainsi, cinq villages de rapatriés au Brakna, à savoir Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar et Senoukouna, ont bénéficié de cette expérience qui a permis la production de 5000 plants de piments sur une table de 8 m², 5000 plants de tomates sur une table de 8 m², de la menthe sur 8 tables de 1 m², 2500 plants de papayer sur 5 tables de 1 m², 3500 plants d'*Acacia Albida* sur 7 tables de 1 m² et 1500 plants de tamarinier sur 3 tables de 1 m². La production de plants a servi d'une part à être repiquée sur les périmètres appartenant aux bénéficiaires et d'autre part à être vendue aux producteurs maraîchers de la zone. Le revenu est estimé à près de 2 250 000 ouguiyas (environ 10.000\$ à Hamdalaye), un succès rendu possible grâce à l'acquisition et la maîtrise par des coopératives féminines de la technique de cultures hors sol et des règles de gestion. En tout, le PCE a permis une augmentation sensible du revenu de plus de 9000 ménages grâce aux activités génératrices de revenus (AGR) comme le maraîchage et la culture hors-sol.

3.3.1.2 Intégration de l'Environnement dans le processus de planification:

Effet 2; Produit 1: « Etat des lieux au niveau des zones d'intervention des liens pauvreté - environnement ». L'activité mise en œuvre est: Évaluation intégrée des écosystèmes et de l'économie en Assaba, au Brakna et au Trarza. Celle-ci a produit les résultats suivants :

- Quatre écosystèmes humides, notamment le Parc National du Diawling (Trarza), la mare de Boubleyine (Brakna), le lac d'Aleg (Brakna) et la mare de Kankossa (Assaba) ont été

évalués de manière intégrée. Une telle évaluation a permis d'apprécier les fonctions, rôles et services fournis par ces zones productives et de les intégrer dans le cadre d'une planification plus rigoureuse du développement local.

- Au total 102 indicateurs environnementaux et 36 indicateurs combinés ont été développés.
- Des recommandations stratégiques sont formulées et prises en compte dans le CSLP 2011-2015.

Effet 2; Produit 2: « développement des outils & mécanisme pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification ». Les activités réalisées sont : a) développement du PALE (Plans d'actions locaux pour l'environnement) - agenda 21 ; b) mise en place d'un système de suivi – évaluation du PALE ; c) renforcement du cadre de suivi pour alimenter en stratégies l'élaboration du CSLP en ce qui concerne le lien entre pauvreté et environnement ; d) finalisation du plan national pour la gestion intégrées des ressources en eau ; e) évaluations stratégiques environnementales. Il ressort de l'évaluation les résultats suivants:

- Cinq évaluations environnementales ont été réalisées dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, les forêts et des ressources halieutiques.
- Trois (3) agendas 21 concernant les départements de Kiffa (Assaba), de Kankossa (Assaba) et d'Aleg (Brakna) ont été élaborés, finalisés et validés selon une approche participative et intégrée. Des tables rondes sur les mécanismes de mise en œuvre de ces agendas 21 ont été réalisées. Ces rencontres ont permis de regrouper les principaux acteurs du développement local à l'échelle de chacune département. Ces ateliers ont aussi permis de mettre en cohérence différents programmes intervenant dans les mêmes zones.
- Trois (3) évaluations environnementales stratégiques et sociales (EESS) ont été réalisées respectivement pour les secteurs de l'eau, du développement rural et de la santé. Celles-ci ont permis : (i) de mieux comprendre les enjeux environnementaux liés à ces secteurs ; (ii) d'évaluer l'incidence des politiques sectorielles en cohérence avec les problèmes environnementaux subséquents; (iii) d'identifier et d'analyser les différentes options de politiques publiques tenant compte des enjeux majeurs et de la sensibilité des milieux ciblés; (iii) d'identifier les indicateurs environnementaux afin de consolider la réalisation des programmes sectoriels, notamment pour la prise en compte de la préservation de la qualité de l'environnement; (iv) d'élaborer des propositions aux décideurs en leur procurant un contexte de planification éclairé et transparent; (v) de mettre en cohérence les prises de décisions sectorielles avec les outils de bonne gouvernance environnementale.

Effet 2; Produit 3: « renforcement des capacités nationales sur la problématique pauvreté-environnement ». Les activités réalisées sont : a) communication des bonnes pratiques en matière de lien pauvreté-environnement; b) sensibilisations en zone rurale sur la gestion durable des ressources naturelles; c) modules de formation sur le développement durable dans les programmes d'éducation; d) documentation des acquis de l'initiative pauvreté-environnement; e) formulation d'un plan d'action pour la surveillance & *reporting* de la dimension pauvreté-environnement et intégration dans le CSLP. Celles-ci ont produit les résultats suivants:

- Une cinquantaine (50) d'intervenants, dont 35 issus des différents secteurs de l'administration publique et 15 de la société civile et du secteur privé, sont formés sur les principes et les approches de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et sur les évaluations environnementales comme instrument de cette intégration.
- Une communication des résultats du PCE par l'organisation de la semaine focale tenue du 24 au 25 janvier 2012.
- Une expérimentation des modules de formation en milieu scolaire est en cours. Dans ce sens, une ONG spécialisée en matière d'éducation environnementale a été recrutée pour traduire et illustrer les résultats obtenus dans le cadre du Projet APE sous formes d'outils didactiques ciblant les curricula de l'enseignement fondamental. Un *rollup* sur ce projet a été aussi réalisée lors de l'atelier de Quito.
- Une stratégie nationale d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques est en cours d'élaboration. Elle vise à contribuer au changement des mentalités et des comportements des générations actuelles et futures vis-à-vis des questions d'environnement et de développement durable.
- Le CSLP (2011-15) en cours d'exécution a pris en compte la dimension environnementale lors de son élaboration. En effet, La valorisation de l'environnement comme bien économique est un domaine prioritaire de l'axe 2 de ce nouveau CSLP: « Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres ».

Commentaires:

Le PCE a renforcé des capacités nationales pour mieux cerner la problématique pauvreté-environnement. Selon les entretiens réalisés et les documents consultés, le PCE a permis l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique et sociale et l'évaluation intégrée des écosystèmes pour la première fois en Mauritanie. Pour plus d'efficacité, des niveaux d'intégration ont été identifiés: l'intégration par l'évaluation environnementale, par les instruments (estimation des coûts économiques, financiers, etc.) et par la régulation et la prise de décision. Présentés devant le parlement mauritanien, ces outils ont été grandement appréciés par les parlementaires qui ont demandé l'application de l'élaboration d'une évaluation environnementale stratégique et sociale pour le secteur des mines.

Plus spécifiquement, l'état des lieux et les liens pauvreté-environnement ont été mieux appréhendés grâce à l'évaluation intégrée de quatre écosystèmes humides -Parc National du Diawling, mare de Boubleyine, lac d'Aleg et mare de Kankossa qui a permis d'évaluer les potentiels des services et des profits qu'on peut tirer de ces écosystèmes dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la pauvreté. Au total 102 indicateurs environnementaux et 36 indicateurs combinés ont été élaborés. Des agendas 21 basés sur une approche participative et intégrée ont été développés au niveau des départements de Kiffa, d'Aleg et de Kankossa. Ces documents ont non seulement permis de prendre en compte tous les aspects de développement local et mais constituent également des cadres de référence pour tout intervenant dans ces trois départements. En outre, cinq évaluations environnementales (EE) ont été réalisées dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, les forêts et des ressources halieutiques et trois évaluations environnementales stratégiques et sociales (EESS) réalisées pour les secteurs de l'eau, du développement rural et de la santé. Ces EE et EESS contribuent à prendre des décisions éclairées favorisant le développement durable en incorporant des enjeux environnementaux à l'élaboration

de politiques publiques et de décisions stratégiques dans ces secteurs. Par ailleurs, il importe de noter que le coût annuel de la dégradation de l'environnement en Mauritanie est évalué pour l'année 2008 à environ 17% du PIB, soit environ 120 milliards d'UM (près de 450 millions \$), tandis que son capital naturel est estimé par la Banque Mondiale (2005) à près de 13 milliards \$.

Le PCE a également permis la formation d'une cinquantaine (50) d'intervenants, dont 35 issus de l'administration publique et 15 de la société civile et du secteur privé, sur les principes et approches de l'intégration de la dimension environnementale dans les orientations publiques et sur l'évaluation environnementale stratégique et l'évaluation intégrée des écosystèmes comme outils de planification et de gestion. Une expérimentation des modules de formation sur le développement durable dans les programmes en milieu scolaire est en cours. Dans ce sens, une ONG spécialisée en matière d'éducation environnementale a été recrutée pour traduire et illustrer les résultats obtenus dans le cadre du Projet APE sous formes d'outils didactiques ciblant les curricula de l'enseignement fondamental. Un *Rollup* a été réalisé sur ce projet lors de l'atelier de Quito et une stratégie nationale d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques est en cours d'élaboration.

Le PCE a également contribué à la formulation du CSLP III (2011-15) dont le résultat majeur est l'intégration des questions pauvreté-environnement dans l'axe économique et dans l'axe gouvernance. Il aurait aussi contribué à l'élaboration de l'UNDAF (2012-16) qui est le plan cadre des Nations-Unies pour le développement, un document de politique et d'aide des agences du SNU envers le Gouvernement mauritanien. L'on ne peut simplement pas faire de politique si ces documents ne prennent pas en compte les questions pauvreté-environnement.

En somme, sur le plan pratique, le PCE (l'effet 1) a contribué à une meilleure gestion des ressources naturelles et un meilleur assainissement et conditions d'hygiène réduisant ainsi la pauvreté. Sur le plan politique, le PCE a contribué à travers l'effet 2 (Phase II du Projet APE) au renforcement des capacités nationales pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques. Le PCE a réussi à rassembler, selon une nouvelle approche commune de planification, de coordination et de mise en œuvre conjointe, plusieurs acteurs que très peu liait auparavant: Sept institutions gouvernementales, 30 ONG et 155 comités de villageois ont travaillé de concert avec sept agences du SNU pour obtenir des résultats significatifs. Il faut toutefois souligner que les deux effets ont été plutôt mis en œuvre en parallèle et que la valeur ajoutée de l'approche programme «conjoint» par rapport à l'approche «microprojets» n'a pas été véritablement mise à profit, malgré le fait que le PCE a, au terme de quatre années d'exécution, atteint un niveau de résultats appréciable.

Compte tenu des résultats obtenus, le programme conjoint Environnement est définitivement efficace.

3.3.2 Contribution du PCE à l'atteinte des OMD

3.3.2.1 Contexte:

La Mauritanie s'est engagée à atteindre les OMD en 2015 en faisant preuve d'un attachement constant aux idéaux véhiculés par les OMD qui doivent concourir, notamment à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, établir l'égalité des sexes, réduire la mortalité infanto-juvénile, améliorer la santé maternelle et assurer la durabilité des ressources environnementales. La Mauritanie a aussi publié quatre rapports d'avancement sur la mise en œuvre des OMD (2003, 2005, 2008 et 2010). Le dernier rapport d'avancement de 2010 montre que même si des progrès importants ont été réalisés, ils ne permettront pas d'atteindre les OMD relatifs à la réduction de la pauvreté (OMD 1) et à la protection de l'environnement (OMD 7). En effet, à partir d'une incidence de la pauvreté de 57% en 1990, la Mauritanie a atteint un taux de 42% en 2008, ce qui

correspond à une baisse de 15 points. La dégradation des écosystèmes et de la biodiversité n'a pas trouvé de réponse appropriée, sous l'effet non seulement de pressions anthropiques et d'une faible mise en œuvre des stratégies, mais aussi du bouleversement du système climatique en cours. Si l'approvisionnement des populations en eau progresse de façon satisfaisante (62 % des ménages avaient un accès à des approvisionnements en eau améliorés en 2008, contre 37% en 1990), la situation en matière d'assainissement reste très préoccupante (22 % des ménages avaient accès à un système amélioré d'assainissement en 2008). L'annexe 6 illustre la contribution du PCE à l'atteinte des OMD 1 et 7.

3.3.2.2 Contribution à l'OMD 1:

Selon les résultats de la dernière enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV), réalisée en 2008, environ 37,1% de la population de la wilaya du Trarza vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 51,9% en 2004. Ce niveau de la pauvreté classe cette wilaya derrière seulement les grands centres économiques et industriels du pays (Nouakchott, Nouadhibou et Tiris-Zemmour). Le Trarza contribue ainsi pour 9,6% à la pauvreté au niveau national. En ce qui concerne la wilaya de l'Assaba, il y a eu une aggravation de la pauvreté entre 2004 et 2008. En effet, l'incidence de la pauvreté s'est accrue atteignant de 56,0% (EPCV 2008) contre un taux de 44,1 % en 2004 et contre un taux moyen moins élevé au niveau national de 42,0 % (EPCV, 2008). L'EPCV 2008 fait ressortir que le Brakna contribue en 2008 à environ 16,1% à la pauvreté au niveau national et possède un taux d'incidence de 63,9%, en 2008 légèrement plus élevé que celui de 2004 qui était de 62,5%. Il importe de souligner également qu'il y a une forte disparité au sein d'une même wilaya. Par conséquent, les efforts pour atteindre l'objectif de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté ne seraient pas uniformes dans les trois wilayas, l'objectif à atteindre au niveau national à l'horizon 2015 étant fixé à 19,7 %.

Le PCE a contribué à accroître le revenu de plusieurs ménages tout en participant à la restauration et la préservation de plusieurs écosystèmes naturels. Plus spécifiquement, des parcelles ont été systématiquement aménagées au profit des coopératives féminines pour la production maraîchère dans le cadre de la régénération du gommier. Cette intervention qui concerne 16 sites, combinée avec la cueillette de la gomme arabique sur les reliques des gommiers, a procuré des revenus additionnels estimés annuellement à 220\$ par ménage. Dans certains villages, comme à Diawlé dans la wilaya du Trarza, non seulement on assiste à un repeuplement du gommier, mais la surface maraîchère a été étendue par les villageoises elles-mêmes sur fond propre de 2,5 à 16 ha. De plus, on observe un accroissement des revenus des ménages par le biais de la culture hors sol qui a été introduite comme expérience pilote dans cinq villages de rapatriés (Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar et Senoukouna) au Brakna. Par exemple à Hamadalaye, une centaine de femme a obtenu près de 10.000\$ en une campagne de production de pépinières maraîchères. En tout ce sont près 9.000 ménages qui ont vu leurs revenus accroître dans les zones d'intervention du PCE. On peut ainsi attribuer au PCE le mérite d'avoir atténué la pauvreté de 9.000 ménages. La nouvelle mesure de l'incidence de pauvreté attendue dans le prochain profil de pauvreté confirmera sans doute la tendance à la baisse dans la zone d'intervention du PCE.

3.3.2.3 Contribution à l'OMD 7:

Selon les données de l'enquête MICS-*Multiple Indicator Cluster Surveys*, 50,4% des mauritaniens s'approvisionnent à partir d'une source d'eau améliorée en 2007 (pour les régions cibles selon le MICS 2007: Assaba 60%, Brakna 78,4%, Trarza 86%), soit environ la même proportion qu'en 2000 (50,3%) et alors que ce taux était de 37% en 1990. L'objectif OMD étant de 74% de la population ont accès à l'eau potable en 2015, il faudrait que la Mauritanie améliore le taux actuel d'environ 3 points de pourcentage (pp) par an à partir de 2008 pour être au rendez-vous de 2015. Cet effort supplémentaire représente plus que le double de l'effort réalisé entre

1990 et 2000 (soit au rythme de 1,3 pp par an.). Pour atteindre l'OMD 7, il serait nécessaire de faciliter l'accès à l'eau annuellement d'ici 2015 à 14000 bénéficiaires et réaliser l'accès à l'assainissement annuel à 14000 personnes.

Le PCE a facilité l'accès à l'eau potable pour près de 28000 personnes et l'implantation du réseau de laboratoires d'analyse de l'eau piloté par l'Institut National de recherches en santé publique (INRSP) est en voie dans les zones d'intervention du programme. Près de 12800 personnes supplémentaires ont désormais accès à un système d'assainissement représentant environ 6.25% de la population des trois wilayas et 1.5% de la population nationale pour 13.4% du territoire national. Une politique nationale inspirée de l'ATPC a été élaborée en mai 2011.

Par ailleurs, le PCE a impulsé un mouvement dans le sens de la gestion participative des forêts classées. Trois forêts classées, notamment *Wallaldé* au Brakna (200 ha), *Mrae Sedr* (3065 ha) en Assaba et *Keur Mour* au Trarza (450 ha), sont gérées de manières participatives et le gouvernement mauritanien cible désormais dix forêts classées. De plus, le PCE a permis de régénérer 800 ha de gommiers, d'aménager 295 ha sylvo-pastoraux, de fixer 742 ha de dunes vives et mobiles, de restaurer 20 ha de mangroves et de lutter contre les espèces envahissantes contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée comme la Mauritanie où la superficie totale (0,33%) couverte par des forêts demeure encore faible et est menacée par les facteurs anthropiques et naturels.

Le PCE contribue à l'atteinte des OMD 1 et 7.

3.4 Durabilité/Reproductibilité

Pour évaluer les questions relatives à la durabilité et la reproductibilité du PCE, l'évaluateur a examiné les principaux facteurs qui influent sur la pérennité des activités et des résultats: i) le soutien des interventions du programme par la partie nationale et les communautés locales; ii) la pertinence continue du programme; iii) l'intégration socioculturelle; iv) la capacité de gérer les activités du programme par les partenaires nationaux; v) la viabilité économique et financière.

Il ressort ainsi de l'évaluation que le PCE répond à ces facteurs, parce qu'il a résolument pris la voie de la durabilité grâce à la régionalisation et décentralisation qui a libéré les énergies des zones d'intervention, permettant aux autorités régionales et locales, aux ONG, aux comités villageois, aux coopératives féminines, etc., de soutenir ce programme conjoint et de prendre en main sa mise en œuvre. En effet, des porteurs de la durabilité ont vu le jour: présidents/présidentes de comités de gestion villageois, femmes ou hommes leaders naturels, chefs religieux, présidents/présidentes d'ONG, délégués régionaux de l'environnement, délégués régionaux de santé, agents de santé, éducateurs, etc. tous prêts à poursuivre les acquis du PCE au-delà du cycle de vie de ce programme conjoint.

Le PCE a intégré tout au long de son cycle l'approche «*bottom up*» qui favorise une durabilité des projets mis en œuvre sur le terrain. Toutes les personnes rencontrées, tant au niveau central, régional que local, jugent très pertinentes les interventions du PCE, parce qu'elles répondent aux besoins de base des populations cibles. De plus, les communautés locales, elles-mêmes, n'entendent pas abandonner les actions qui leur semblent efficaces en créant leurs propres porteurs de durabilité (leaders naturels, etc.) au sein des communautés locales. Ces porteurs de durabilité ont joué un rôle bénéfique auprès des comités de gestion et coopératives féminines en matière de changement de comportements.

En outre, le PCE a pris en compte l'existence de fortes pesanteurs socioculturelles, chose fondamentale pour la durabilité des résultats. Le changement de comportements passe avant tout

par cette reconnaissance. C'est pourquoi le milieu scolaire et les femmes ont été les canaux privilégiés du PCE pour que des comportements positifs relatifs à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène s'inscrivent définitivement dans les mentalités des écoliers et des femmes.

Le PCE a mis l'accent sur le renforcement des capacités de gestion et d'organisation des partenaires nationaux et ONG. Il a également permis le développement des compétences locales et leur utilisation au profit des communautés locales qui ont techniquement maîtrisé les techniques d'intervention suivantes: la régénération du gommier, la fixation des dunes, la mise en défens, la régénération de mangrove, la culture hors sol (maraîchage), l'ATPC et les pratiques d'hygiène. Il convient cependant de noter que l'ATPC et les pratiques d'hygiène dont la démarche vise à changer les comportements et mentalités peuvent être réalisés plus facilement par l'autopromotion sans nécessairement avoir recours à la monétisation. De plus, les entretiens réalisés auprès des communautés locales montrent que celles-ci sont vraiment disposées à partager leurs expériences acquises avec les communautés avoisinantes en vue de garantir une gestion partagée et durable des ressources naturelles et d'élargir l'espace d'adoption des bonnes pratiques d'hygiène.

Enfin, la planification au niveau national montre déjà de signes de pérennisation de quelques aspects du PCE. Le Plan de Solidarité 2010-2011 en est un exemple éloquent. Ce plan reprend textuellement les activités de la composante 1 (gestion participative de 10 forêts classées, fixation de dunes et régénération du gommier) du programme conjoint. De plus, le plan régional de lutte contre la pauvreté en cours de validation prend en compte la dimension environnementale et « la valorisation de l'environnement comme bien économique » est un domaine prioritaire de l'axe 2 du CSLP (2011-15): « Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres ». La note conceptuelle du Programme conjoint d'appui au développement résilient au climat et sobre en émissions en Mauritanie (2012-2016) s'inscrit également dans cette lancée. On assiste ainsi à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les orientations politiques au niveau national et local. Par conséquent,

Le programme conjoint Environnement montre des signes de durabilité et de reproductibilité

IV- Conclusion et Enseignements Tirés

Il ressort de l'analyse des documents, des entretiens réalisés et des visites sur le terrain que le PCE est pertinent. Ce programme a, au terme de quatre années d'exécution, atteint un niveau de résultats appréciable. Le PCE a démontré que l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux pratiques d'hygiène par des actions participatives constituent le fondement de toute stratégie de développement durable en zone d'aridité comme la Mauritanie. En matière d'intégration de l'environnement dans les politiques nationales, il a permis de générer des connaissances pertinentes et de renforcer les capacités nationales. Le PCE contribue en outre à l'atteinte des OMD 1 et 7.

Par ailleurs, l'évaluation révèle une avancée dans le concept « ONE UN » à travers l'exemple FAO & PAM. Toutefois, la formulation du PCE n'a pas permis d'atteindre le niveau de synergie souhaité dans un programme dit conjoint.

4.1 Forces du Programme

Forces relatives à la conception du programme

1. Le PCE, dans la manière dont il a été conçu et mis en œuvre, s'inscrit parfaitement dans le leitmotiv des environnementalistes « Penser globalement, Agir localement » dans le but de contribuer à l'atteinte des OMD. Les communautés locales sont plutôt préoccupées par la satisfaction de leurs besoins immédiats. Toutefois, les actions locales menées par elles contribuent à la résolution des problèmes globaux.
2. Le PCE comprend deux effets cohérents. L'effet 1 «gestion locale de l'environnement » est essentiellement terrain alors que l'effet 2 «*mainstreaming* environnemental dans les processus de planification» est politique. L'aspect terrain et l'aspect politique vont de pair dans l'opérationnalisation du développement durable. Le PCE a su mettre en œuvre ses activités avec diligence durant toute la période d'instabilité politique dans le pays.
3. Le caractère conjoint est envisagé comme une stratégie commune d'identification des problèmes, de production de solutions adéquates, d'utilisation efficiente des ressources disponibles et de changement d'habitude et de mentalité, en obligeant toutes les agences du SNU et leurs partenaires nationaux à collaborer et à chercher des complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation.

Forces relatives à la mise en œuvre du programme

4. L'évaluation à mi-parcours a su saisir l'opportunité pour rappeler l'importance du processus de coordination dans la mise en œuvre d'un programme dit conjoint. Il en est résulté le recrutement d'un leader thématique environnement du PNUD, d'un spécialiste en suivi-évaluation, des missions conjointes sur le terrain et des prises de conscience des activités des uns des autres dans les zones d'intervention.
5. La société civile a été impliquée dans la mise en œuvre du PCE, mais aussi dans son pilotage. Les ONG impliquées dans la mise en œuvre de l'effet 1 ont agi comme agents d'exécution alors que celle impliquée dans la mise en œuvre de l'effet 2 a collaboré dans un esprit de partenariat. L'implication d'une trentaine (30) d'ONG dans l'exécution du programme a apporté une valeur ajoutée pour résoudre les problèmes de développement identifiés.
6. La collaboration entre ONG et communautés locales a été un facteur déterminant des résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme conjoint. Le PCE a su faire de sorte, qu'appuyées par les ONG, les communautés locales ont été les initiatrices (ou ont été impliquées dans l'identification) des projets, les bénéficiaires et les actrices. La capacité d'organisation des villageois a été renforcée et il y a une véritable appropriation des acquis par ces derniers.
7. La décentralisation du PCE a jeté les conditions de base d'un développement local dans toutes les zones d'intervention et a entraîné une appropriation du programme par toutes les parties prenantes. Les agendas 21 constituent un cadre de développement local et de cohérence des interventions des différents partenaires au niveau départemental.
8. Les ressources naturelles sont partagées par les communautés locales et jouent un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et la cohésion sociale. L'appropriation des interventions par les communautés locales est fonction de l'intérêt économique qui en résulte. Le développement durable nécessite la croissance économique là où les besoins essentiels des populations pauvres ne sont pas satisfaits.

9. L'adoption de l'approche « *bottom up* » dans la mise en œuvre du PCE a permis une plus grande appropriation du programme par communautés locales. L'ancrage communautaire du programme conjoint garantit la durabilité de ses résultats. Cette durabilité réside moins dans les résultats attendus que dans l'ensemble d'activités réalisées selon les attentes des communautés locales, avec leur accord et grâce à leur participation active.
10. Les communautés locales ont été capables de se structurer et de s'organiser, même si certaines faiblesses peuvent être relevées, qui sont souvent liées à des dynamiques sociales et à des rapports de force complexes. Le PCE a impliqué autant que possible toutes les couches sociales pour garantir la cohésion sociale dans les sites d'intervention.
11. Le PCE s'est assuré de la représentation des femmes en tant que membres des comités de gestion villageois et de l'autonomisation de celles-ci à travers la création d'AGR maraichage, la formation sur les cultures hors sol, le renforcement des capacités d'organisation, etc. La confiance qu'elles ont acquise à travers la sécurisation et la gestion des sites est indéniable.

Forces relatives à l'efficacité du programme

12. Les évaluations environnementales sont un excellent outil de gouvernance environnementale nationale et locale. Croiser les différentes méthodes d'évaluation à des échelles de temps et d'espace différentes améliore les résultats et facilite la prise de décision. Le PCE a véritablement permis l'utilisation de ces outils de planification et de prise de décision pour la première fois en Mauritanie.
13. L'assainissement total piloté par les communautés (ATPC) constitue un moyen efficace pour un changement de comportements et de mentalités surtout en milieu rural. Les 260 villages déclarés FDAL dans le Trarza en sont des preuves palpables. L'ATPC tel qu'expérimenté dans le PCE est un bon investissement économique, contribue au développement social et protège l'environnement.
14. Le PCE a définitivement réussi sur le plan technique à concrétiser des résultats de développement dans les zones d'intervention. Toutefois, sur le plan politique, le PCE s'est surtout limité à la production de connaissances pertinentes et au renforcement des capacités en matière d'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification. Cette intégration implique une réelle volonté politique laquelle doit se traduire par l'existence d'une politique nationale, par la décentralisation de cette politique au niveau régional et par l'implication des communautés locales.
15. Le concept de « *One UN* » définit le caractère conjoint du PCE qui a su relever partiellement le défi de mettre en application pour la première fois en Mauritanie ce caractère complexe, profond et alourdi par les procédures internes de chaque agence impliquée. Le PCE a définitivement fait un bon pas vers la bonne direction à travers l'exception de FAO & PAM. Le succès du PCE réside en partie dans sa réussite à rassembler, selon une nouvelle approche dite conjointe, plusieurs acteurs que très peu liait auparavant (sept institutions gouvernementales, 30 ONG et 155 comités de villageois ont travaillé de concert avec sept agences du SNU pour obtenir des résultats significatifs) ainsi que dans sa contribution à résoudre des problèmes globaux (OMD) à partir d'actions locales.

Forces relatives à la durabilité/reproductivité du programme

16. La régionalisation et décentralisation ont libéré les énergies des zones d'intervention, permettant aux autorités régionales (Wali, Hakim, etc.) et locales (Maires), aux ONG, aux comités de gestion villageois, aux coopératives féminines, etc., de soutenir le PCE et de prendre en main sa mise en œuvre. L'implication aux autorités régionales et locales constitue l'appui politique requis au niveau régional pour une meilleure mise en œuvre des activités du programme.
17. Des porteurs de la durabilité ont vu le jour. Présidents/présidentes de comités de gestion villageois, femmes ou hommes leaders naturels, chefs religieux, présidents/présidentes d'ONG, délégués régionaux de l'environnement, délégués régionaux de santé, agents de santé, éducateurs, etc. tous sont prêts à poursuivre les acquis du PCE au-delà du cycle de vie de ce programme conjoint.

4.2 Faiblesses du Programme

Faiblesses relatives à la conception du programme

1. L'implication des sept (7) agences du SNU relève du souci d'être équitable pour le partage du financement espagnol. Par conséquent, la formulation du PCE résulte plutôt d'un inventaire des besoins de financement de chaque agence en fonction de leurs priorités en matière d'environnement. Ceci a affecté la cohésion du PCE dans son ensemble et a augmenté le degré de complexité des mécanismes de la coordination des activités avec autant d'agences partenaires.
2. Le PCE est d'une durée initiale courte (3 à ans) dans une thématique dont les effets se révèlent à long terme (ex: lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles) impliquant plusieurs intervenants. Il était par conséquent important d'accorder une attention particulière à la formulation, à la mise en œuvre, à la coordination et à la communication afin d'assurer l'efficacité des activités et la durabilité des résultats du programme.

Faiblesses relatives à la mise en œuvre du programme

3. Le PCE n'a pas obtenu l'appui politique requis lors de son démarrage en raison de la crise politique et institutionnelle née du coup d'État d'août 2008. De plus, le PCE a souffert d'un manque de coordination essentiellement dû à l'absence d'un coordinateur national du programme. Ce rôle a été partiellement comblé par le leader thématique Environnement du PNUD, le spécialiste en suivi-évaluation et le coordinateur international MDG-F des quatre programmes conjoints en Mauritanie.
4. Le décaissement des fonds directement dans les comptes de chaque agence met en cause la conception et la formulation initiale du PCE (somme des microprojets de chaque agence) et explique en partie l'absence de coordination forte qui aurait pu créer un esprit véritablement conjoint entre agences du SNU elles-mêmes et entre agences et leurs partenaires nationaux. Il faut noter que le PNUE et le PNUD ont pu combiner un mode conjoint de décaissement inspiré d'un programme conjoint PNUD-PNUE. Par ailleurs, la rigidité des modalités de décaissement des fonds a pénalisé certaines agences (FAO et PAM) dont les projets et activités sont directement liées au calendrier pluviométrique (agricole).
5. Le PCE reste encore dans son ensemble invisible malgré ses résultats appréciables à cause d'une large dispersion des réalisations sur le terrain et d'un manque de stratégie commune de

communication. Essentiellement, chaque agence a communiqué et diffusé séparément ses réalisations. De plus, l'on n'a pas fait pas mention de manière explicite de la source du financement espagnol. Cependant, des efforts sont en cours d'être faits avec la production de dépliants, de brochures, de *success stories*, de *Roll up* et de film sur le PCE. Une semaine focale sur le PCE a eu lieu en janvier 2012.

6. Les deux effets du PCE ont été mis en œuvre pas de manière conjointe mais plutôt en parallèle. En conséquence, il n'y a pas eu une réelle synergie entre l'effet terrain (Gestion locale de l'environnement) et l'effet politique (Intégration de l'environnement dans les processus de planification). Il faut cependant noter qu'un PANAGIR (Plan d'Action National d'Aménagement et Gestion Intégrée des Ressources en Eau) a été réalisé sur la base de l'expérience pilote de la GIRE au Trarza (effet 1) et l'expertise du Projet (Coordination) APE (effet 2).
7. Les agences n'ont pas su tirer entièrement profit des expériences concluantes des agences participantes comme l'UNICEF dans la mobilisation communautaire par l'ATPC, le PNUD dans le cadre du renforcement des capacités des ONG et le FAO & PAM qui ont mis ensemble leur expertise et moyens, ce qui aurait fait du PCE un programme véritablement conjoint.
8. Le Comité de Gestion du Programme (CGP) n'a pas réellement pris en charge la responsabilité d'informer et d'attirer suffisamment l'attention du Comité Directeur National (CDN) pour mieux le préparer à communiquer et faire du plaidoyer en faveur du PCE auprès des décideurs politiques du pays. Le leadership du CND et CGP est indispensable pour la prise en compte effective de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques et stratégies nationales de développement.
9. Le Comité de gestion du programme (CGP) a simplement fonctionné comme comité de pilotage sans budget conséquent à gérer et s'est limité à discuter des aspects essentiellement techniques. L'exécution financière directe par les agences du SNU a été privilégiée. De plus, des Comités de Pilotage Régionaux (CPR) ont été mis en place dans les trois wilayas, mais n'ont pas été réellement opérationnels. La lourdeur des responsabilités, des termes de référence mal-définis et surtout le manque de moyens sont les principales raisons évoquées. Il importe de préciser que la mise en place des CPR est une décision prise lors de la revue annuelle du programme en 2010 qui n'a pas été initialement planifiée d'où la non disponibilité des fonds.
10. L'aide alimentaire est nécessaire pour couvrir les déficits céréaliers pendant les périodes de soudure. Cependant, elle crée une dépendance des communautés locales face à l'aide au développement qui se caractérise par une monétisation de toute activité d'appui, une désaffection pour les activités traditionnellement réalisées de manière communautaire et une absence de pro-activité et de créativité. Il faut toutefois noter que ces populations sont extrêmement pauvres et comptent sur l'aide d'urgence avant de profiter des fruits des activités du programme (régénération du gommier, culture hors sol, etc.).

V- Recommandations et Stratégie de Sortie

La fin du PCE est prévue en août 2012 et, selon les entretiens réalisés et documents consultés, quatre scénarios sont possibles:

Scénario 1 : absence de financement et pas d'efforts de mobilisation des fonds: ce scénario entraîne inévitablement la perte d'expériences pertinentes et des acquis du PCE

qui sont encore fragiles. L'opportunité de véritablement consolider les acquis pour assurer la durabilité des résultats sera inexistante.

Scénario 2 : appui du gouvernement mauritanien des expériences concluantes: ce scénario appuierait les expériences réussies et démontrerait l'engagement du gouvernement mauritanien à travers les budgets nationaux (loi de finance) et l'appropriation du PCE par la partie nationale. Ainsi, la pérennisation des acquis de ces expériences serait garantie.

Scénario 3 : financement des agences du SNU et/ou mobilisation des ressources: ce scénario maintiendrait l'engagement des agences par rapport aux initiatives de moyens d'existence durables et augmenterait la durabilité du PCE. Les agences SNU pourront dans le cadre de l'UNDAF investir de leurs ressources propres sur un programme plus restreint se basant sur les orientations de l'UNDAF et les expériences concluantes du MDG-F.

Scénario 4 : combinaison des scénarios 2 et 3 : Ce scénario basé sur cofinancement du SNU et du Gouvernement mauritanien assurerait la capitalisation des acquis du programme dans le contexte d'une volonté politique démontrée.

L'évaluateur est d'avis que le PCE a créé toutes les conditions favorables à la mise en œuvre d'un nouveau programme conjoint Environnement basé sur les résultats obtenus et s'enrichirait de l'expérience acquise. De ce fait, le prochain programme devrait s'inscrire dans la continuité du PCE et, en capitalisant ses acquis pour parvenir à une plus grande durabilité des résultats et un impact plus significatif des effets. Toutefois, une mobilisation efficace des fonds pour financer le prochain programme exige un engagement de la part du Gouvernement mauritanien et des partenariats stratégiques. Ainsi, l'évaluateur propose les recommandations suivantes:

1) Au CGP et CDN: développer et mettre en œuvre une stratégie de communication, de plaidoyer, de lobbying et de visibilité

Le PCE reste encore dans son ensemble invisible malgré ses résultats appréciables à cause d'une large dispersion des réalisations sur le terrain et d'un manque de stratégie commune de communication. Par conséquent, l'évaluateur recommande une stratégie commune de communication, de plaidoyer, de lobbying et de visibilité autour des résultats du PCE avant la fin officielle du programme prévue en Aout 2012. Cette stratégie commune vise à: i) orienter et assurer la diffusion des résultats du programme conjoint, ii) faire connaître le programme conjoint en Mauritanie; iii) susciter des appuis politiques, financiers, et techniques à l'égard du programme conjoint. Ainsi, la stratégie, en mettant l'accent sur la capitalisation des acquis, serait réalisée en direction du Gouvernement mauritanien, des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé. Cette stratégie aiderait à rehausser l'image publique du PCE à titre de programme conjoint réussi en vue d'ouvrir les yeux aux décideurs politiques et de convaincre le Gouvernement mauritanien, les PTF et le secteur privé à investir dans le prochain programme conjoint Environnement. Pour ce faire, l'évaluateur recommande de :

- Diffuser les résultats du PCE à travers des ateliers de présentation au niveau de chaque région et d'un atelier national de présentation qui sera organisé idéalement durant la semaine nationale de l'arbre. Il faut noter que cette recommandation est déjà planifiée dans le plan de travail annuel de 2012 et est en cours de mise en œuvre.

- Organiser des séances d'information à l'intention des comités parlementaires et de hauts responsables politiques clés afin d'attirer davantage l'attention des décideurs politiques clés.
- Inviter le secteur privé à participer aux présentations des résultats et l'engager dans de nouveaux mécanismes de financement.
- Solliciter l'appui des médias, tels que la radio, la télévision et les journaux (sur papier et sur le web) et produire des films et brochures qui expliquent mettent en relief les résultats du programme
- Explorer dans quelle mesure les fonds qui ne peuvent être absorbés dans les délais par les autres programmes conjoints pourraient être transférés pour aider à financer le nouveau programme conjoint.
- Identifier, pour le prochain programme conjoint, des complémentarités et créer des partenariats avec d'autres organisations œuvrant dans le secteur de l'environnement et changement climatique en Mauritanie, telles que la Banque mondiale, la Coopération Internationale Allemande (GIZ), la Coopération française, l'Union Européenne (EU), etc., et mécanismes de coordination existants, notamment les Groupes techniques et thématiques dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP et le groupe de travail des bailleurs sur l'environnement.

Un cofinancement du prochain programme conjoint Environnement avec des fonds provenant du SNU et un appui du Gouvernement mauritanien garantirait la capitalisation des acquis du programme dans le contexte d'une volonté politique démontrée. Le nouveau programme conjoint Environnement devrait s'inscrire dans le cadre de l'UNDAF (2012-16) et le CSLP (2011-15).

Toutes les agences du SNU vont contribuer à la préparation et à la diffusion de *success stories* qui interpellent et d'une documentation efficace au sujet des leçons apprises et meilleures pratiques du programme conjoint. Le Comité de gestion du programme (CGP) sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie commune de communication, de plaider, de lobbying et de visibilité du programme et en faire une priorité d'autant plus que la fin du programme approche à grand pas. Le CGP sera appuyé par le spécialiste en suivi-évaluation et le directeur du Projet APE et travaillerait en étroite collaboration avec le coordinateur international MDG-F pour garantir le succès d'une telle stratégie.

2) Aux agences du SNU et institutions gouvernementales: concevoir un nouveau programme conjoint Environnement en capitalisant les acquis du PCE

L'analyse du PCE a montré qu'il faut adéquatement donner du temps au temps dans la mise en œuvre de ce type de programme conjoint. Certes le PCE a été prolongé d'un an sans coût additionnel, mais la durée initiale de trois (3) ans est vraiment courte si l'on tient compte des facteurs suivants: i) l'instabilité politique et institutionnelle qui a prévalu dans le contexte national a compromis la mise en œuvre effective du programme dans son ensemble, ii) le programme implique autant de partenaires internationaux (sept agences du SNU) et nationaux (sept partenaires nationaux) qui ont chacun des procédures différentes, iii) l'approche conjointe est une première en Mauritanie. L'expérience montre que cette approche est complexe, profonde et lourde, iv) la nature de certains projets (ex: régénération de gommiers; régénération de mangroves; fixation des dunes; mise en défens) étant très sensible au temps.

En conséquent, en vue de satisfaire les besoins cruciaux des communautés locales, assurer que le changement de leur comportement soit significatif et convaincre davantage le Gouvernement mauritanien de l'importance de la prise en compte de la dimension environnementale dans les processus de décision, l'évaluateur recommande un nouveau programme conjoint Environnement de 3 à 5 ans, soit une phase II allant de 2012 à 2015 ou 2017. Ce prochain programme accroîtrait significativement les acquis du PCE d'atteindre pleinement et avec plus de garantie les objectifs initiaux. Il ressort des entretiens réalisés que toutes les agences du SNU, les partenaires nationaux et ONG impliquées dans la mise en œuvre du PCE abondent dans ce sens. Les communautés locales et bénéficiaires finaux sont également du même avis. Il faut cependant admettre que ce prochain programme Environnement, tout en s'inscrivant dans la continuité du PCE et dépendant le montant des fonds qui sera mobilisé, pourrait prendre par ordre de priorité une des formes suivantes :

- i) la poursuite de l'Effet 1 et l'Effet 2
- ii) la poursuite de l'Effet 1
- iii) la continuation de la Composante 1 Effet 1
- iv) la continuation de la Composante 2 Effet 1
- v) la poursuite de l'Effet 2

Le PCE comprend des aspects de résilience aux changements climatiques. Toutefois, il est impératif que le prochain programme de la thématique Environnement et Changements climatiques intègre totalement les questions sur les changements climatiques, un défi global qui nécessite l'effort de tous les pays et de toutes les nations. Les changements climatiques et la sécurité alimentaire pourraient même être le thème principal ou constituer une composante importante du prochain programme. Enfin, il importe de préparer une note conceptuelle du prochain programme conjoint Environnement qui doit prendre en compte le point de vue des parties prenantes pour s'assurer que le programme proposé répond aux priorités nationales, régionales et locales, facilite l'appropriation du programme par les parties prenantes et par conséquent maximise l'impact et la durabilité du programme sur le long terme. La note conceptuelle du Programme conjoint d'appui au développement résilient au climat et sobre en émissions en Mauritanie (2012-2016) devrait s'inscrire dans cette perspective.

3) Aux agences du SNU et institutions gouvernementales: consolider les acquis en gestion locale de l'environnement

Le PCE a produit des effets certes visibles sur le terrain. Mais dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention, il apparaît que les impacts des projets ne peuvent être évidents compte tenu de leur caractère limité. Ainsi, compte tenu de la grande étendue de la zone d'intervention (trois régions et 155 sites d'intervention), le prochain programme Environnement devrait recentrer ses interventions pour plus d'efficacité et de pérennisation des résultats et plus d'impact et éviter la dispersion qui est nuisible à sa visibilité. Pour avoir des impacts souhaités et mettre ainsi en relief la valeur-ajoutée de la concentration géographique, on pourrait envisager des zones de concentration des projets afin d'éviter un éparpillement d'énergie et de ressources pour peu de résultats. Ces zones de concentration peuvent être choisies en fonction d'un certain nombre de critères de vulnérabilité (cohésion/diversité sociale, dégradation des ressources environnementales, conditions sanitaires précaires, faible accès à l'eau et à l'assainissement, conditions de pauvreté des populations, etc.). De plus, il importe de localiser les zones d'intervention sur une carte géo-référenciée afin de mieux appréhender l'effet cumulatif des projets.

Il convient de tenir compte de l'environnement des projets et des zones intervention. Ceci signifie que la problématique au niveau local (ex: site du projet, zone d'intervention) doit être cohérente avec la problématique au niveau régional et national. Dans ce sens, il est important que le prochain programme poursuive la décentralisation du programme pour renforcer l'appropriation et la durabilité des résultats. Pour être efficace, il faut que cette décentralisation s'accompagne d'une réelle délégation de pouvoir, d'un renforcement des capacités et que des moyens soient mis à la disposition des structures décentralisées (délégations régionales, comités de pilotage régionaux (CPR), comités de gestion villageois). Les agences pourraient consolider les acquis par des activités visant à améliorer la pérennisation des activités: renforcement des comités de gestion villageois - animation, appui techniques complémentaires des comités de pilotage régionaux, etc. En même temps, le prochain programme devrait continuer les approches à base communautaires (ressources naturelles communes, ATPC, etc.) qui donnent les meilleurs résultats et rapprochent le programme des bénéficiaires. Il faut impérativement attirer l'attention des agences sur l'approche méthodologique (techniques d'animation, mobilisation communautaire, etc.) utilisée avec succès pour l'ATPC et l'adapter à d'autres types d'activités et sur les échanges d'expériences intercommunautaires pour garantir une gestion partagée et durable des ressources naturelles.

Tous les projets financés dans le cadre du PCE ont été systématiquement portés soit par les agences ou les ONG. Aucun projet n'a été conçu et mis en œuvre exclusivement par les communautés locales. Pourtant, il existe des groupements villageois, associations socioprofessionnelles et coopératives féminines dans plusieurs villages (Dieuck, Tekeuss, Breun, etc.). Ces regroupements villageois généralement regroupés autour d'une AGR constituent des pools de cohésion et de solidarité entre les populations locales et les projets menés par ces regroupements pourraient avoir beaucoup plus d'impact du point de vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, en plus d'être plus reproductibles et donc durables. L'accent pourrait être mis sur l'appui de ces types de projets. Le défi à relever consisterait d'abord à identifier les regroupements existants, à leur apporter ensuite l'information pertinente et enfin à renforcer leur capacité d'autogestion. Ce travail pourrait être confié aux ONG expérimentées sous forme d'appui conseil. Il importe d'impliquer les leaders d'opinion, notamment les chefs religieux et communautaires, qui sont des alliés efficaces et incontournables, spécialement dans la recherche du changement de comportements et de mentalités et de recherche de consensus.

Les ONG impliquées dans la mise en œuvre du PCE ont montré qu'elles possédaient des compétences techniques qui conduisent à des bons résultats. Toutefois, les approches utilisées par certaines d'entre-elles n'ont pas été totalement participatives vis-à-vis les villageois. Pour ce faire, il serait bénéfique que les ONG se familiarisent avec l'approche participative et les techniques d'animation communautaire et voient leurs contrats, généralement de courte durée, adéquatement prolongés pour leur permettre d'assurer le suivi des projets après la réalisation des activités principales en vue d'une meilleure appropriation des résultats par les communautés locales. De plus, il faut renforcer les capacités des ONG et des comités de gestion villageois sur l'élaboration, la gestion et le suivi-évaluation des projets. Il est important de sensibiliser les ONG et les communautés locales sur des possibilités de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux globaux (OMD, changements climatiques, etc.) à partir d'actions locales. Enfin, il faut impliquer le secteur privé dans les zones d'intervention et solliciter sa participation dans le prochain programme Environnement.

4) Au Gouvernement mauritanien: promouvoir la transversalité de la dimension environnementale dans les processus de prise de décision

Dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée comme en Mauritanie, le développement durable dépend étroitement d'une intégration efficace de

l'environnement dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision à échelle nationale, régionale et locale. Dans cette lancée, le PCE, au travers le Projet APE (Effet 2), a permis de développer des instruments économiques, financiers et politiques et différentes méthodes d'évaluation qui contribuent au renforcement des capacités nationales en matière d'intégration de la dimension environnementale. Toutefois, l'intégration de l'environnement par la réglementation et la prise de décision reste encore assez timide se limitant essentiellement à: i) la révision de la loi cadre sur l'environnement; ii) l'élaboration des directives d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques; iii) l'élaboration d'Agendas 21 Locaux; iv) l'élaboration de profils de pauvreté et d'environnement. Par conséquent, dans le but de consolider les acquis et promouvoir la transversalité de la dimension environnementale dans les politiques, les pratiques et les processus de prise de décision, l'évaluateur recommande de:

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques, plans et programmes nationaux, régionaux et locaux de développement.
- Institutionnaliser les évaluations environnementales des politiques, programmes, plans et projets et les généraliser à tous les secteurs de développement susceptibles de générer des effets environnementaux négatifs importants.
- Prendre en compte l'environnement comme bien économique dans le système de comptabilité publique/Inscrire la démarche d'évaluation économique dans les approches de prise en compte des changements climatiques.
- Définir les secteurs prioritaires de l'environnement dans lesquels une action politique est manifestement requise et aurait comme une valeur-ajoutée des résultats environnementaux, économiques et sociaux significatifs.
- Lancer un programme national d'évaluation du capital naturel du pays pour mieux asseoir les politiques futures de développement durable.
- Assurer une collaboration étroite entre le MDEDD, le MEF, MAED et MDR et mettre en place un cadre de coordination intersectorielle fonctionnel en vue d'une meilleure intégration de l'environnement dans les politiques nationales.

Il ressort de ces recommandations que l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification implique une réelle volonté politique laquelle doit se traduire par l'existence d'une politique nationale, par la décentralisation de cette politique au niveau régional et par l'implication des communautés locales. Autrement dit, l'organisation spatiale de l'intégration de l'environnement devrait s'étendre sur tout le territoire national, aux niveaux central, régional et local. Dans ce sens, l'évaluateur recommande de :

- Soustraire le MDEDD de la tutelle du premier ministre et le placer au même niveau que les autres ministères de tutelle. Ce rehaussement de statut du MDEDD démontrerait de manière claire la volonté politique du Gouvernement mauritanien à faire de l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales une stratégie réussie de développement durable. Cette décision politique importante rappellerait toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile et les communautés locales, à collaborer en partenariats.

- Étant donné que le développement durable concerne toutes les institutions, tous les domaines et tous les niveaux, remplacé le Conseil national pour l'environnement et le développement (CNED) par le Conseil national pour le développement durable (CNDD) qui aura une mission plus élargie à l'ensemble des aspects relatifs à la prise en compte des dimensions socio-écologiques dans les processus de développement économique. Ce conseil aurait non seulement un rôle de conseil au Gouvernement mais devrait avoir suffisamment d'autorité pour être en mesure de faire respecter ses décisions. Sa coprésidence sera confiée au Ministre de l'environnement et à celui des affaires économiques et du développement. Le CNDD serait constitué d'organes tels que le Comité technique de développement durable (CTDD), les Conseil régionaux développement durable (CRDD) et les Conseils locaux développement durable (CLDD). Il convient cependant de noter que le Conseil National Environnement et Développement (CNED) vient juste d'être remplacé en date du 14 juin 2012 par le nouveau Conseil Environnement et Développement Durable (CNEDD).

5) Aux agences du SNU: contribuer à la réforme du SNU en améliorant substantiellement la conception et la mise en œuvre du prochain programme conjoint Environnement

Il ressort de l'analyse des documents, des entretiens et interviews réalisés que le concept de « *One UN* » doit être envisagé comme une stratégie d'identification des problèmes, de production de solutions adéquates, d'utilisation efficiente des ressources disponibles et de changement d'habitude et de mentalité, en obligeant toutes les agences du SNU à collaborer et à chercher des complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation. C'est dire que, pour des raisons à la fois d'efficience et d'efficacité, la conception, la gestion et la mise en œuvre du programme doivent d'être respectivement cohérentes, coordonnées et conjointes entre les agences en accord avec les partenaires nationaux. L'évaluation note une avancée dans le concept « ONE UN » à travers l'exemple FAO &PAM. Cependant des efforts restent à faire en vue de sa pleine réalisation. Il faut maintenant apprendre de l'expérience vécue du PCE pour relever le défi dans le prochain programme conjoint Environnement. Ainsi, l'évaluateur recommande de :

- Organiser une retraite entre agences pour faire le bilan de leur collaboration/partenariat dans la mise en œuvre du PCE en se référant au présent rapport d'évaluation finale, au document de programme, à l'expérience vécue, aux résultats obtenus et aux leçons apprises et meilleures pratiques.
- Harmoniser les procédures de gestion des projets et programmes des agences du SNU au niveau global et pas seulement au niveau pays. Les modes de gestion présentent de telles différences d'une agence à l'autre qu'une harmonisation locale de ces modes de gestion n'est pas suffisante pour permettre une mise en œuvre efficiente des ressources d'un projet ou programme.
- Saisir toutes les opportunités pertinentes existantes pour institutionnaliser les résultats du PCE en intégrant les résultats dans les systèmes, mécanismes, structures, procédures, et cadres politique et législatif qui concernent la gestion et la valorisation économiques des ressources naturelles.
- Avoir la même compréhension de la Déclaration de Paris pour éviter des prises de décisions qui ne privilégient ni la transparence, ni la recevabilité, ni l'efficacité de la mise en œuvre du programme. Cette déclaration exige l'adoption des mécanismes qui améliorent la qualité et l'efficacité de l'aide internationale.

- Améliorer l'implication des principales parties prenantes dès la conception du projet, notamment les populations bénéficiaires, les autorités communales et les services techniques, et renforcer le développement et la mise en œuvre de véritables stratégies d'appropriation du programme par les acteurs locaux au cours de son exécution.
- Identifier ensemble les zones de concentration des projets et envisager des activités et des missions conjointes entre les agences partenaires. L'harmonisation des indicateurs doit être une des priorités du prochain programme dans les zones de concentration des projets.
- Discuter et s'entendre sur le leadership de la coordination du prochain programme. Un consensus est inévitablement nécessaire. L'accent pourrait être mis sur le remplacement des mécanismes actuels de coordination et de gestion du PCE par des mécanismes plus légers et souples. L'annexe 7 présente un recueil de bonnes pratiques inspirées de l'expérience du PCE.

VI- Annexes

Annexe 1: Termes de Référence

ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME CONJOINT DU F-OMD

« Intégration de la gestion locale environnementale dans le processus de planification en Mauritanie ».

Contexte général : le Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD)

En décembre 2006, le PNUD et le gouvernement espagnol ont signé un important accord de partenariat pour la somme de 528 millions d'euros afin de contribuer à réaliser les OMD et d'autres objectifs de développement par l'intermédiaire des Nations Unies. En outre, le 24 septembre 2008, l'Espagne a promis de verser 90 millions d'euros en vue du lancement d'un volet sur l'enfance et la nutrition. Le F-OMD appuie des programmes conjoints qui cherchent, en multipliant les efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres grands objectifs de développement, à reproduire les expériences pilotes fructueuses, influencer sur l'élaboration des politiques publiques et améliorer les conditions de vie des populations dans 49 pays.

Le F-OMD est géré dans chaque pays par la collaboration entre les différents organismes de l'ONU vise à garantir une meilleure coordination et efficacité des interventions de développement. Le Fonds a adopté une approche centrée sur les programmes conjoints et en a pour le moment approuvé 128 dans 49 pays. Ces programmes sont répartis dans huit volets qui contribuent de diverses façons à la réalisation des OMD, à l'appropriation nationale et à la réforme de l'ONU.

La stratégie de suivi-évaluation du F-OMD

Une stratégie de suivi-évaluation axée sur les résultats est actuellement mise en oeuvre afin de suivre et de mesurer l'impact global de cette contribution historique à la réalisation des OMD et au multilatéralisme. La stratégie de suivi-évaluation du F-OMD se conforme aux principes et aux normes établis par le GNUE et le CAD/OCDE concernant la qualité et l'indépendance de l'évaluation. La stratégie s'appuie sur les besoins et les intérêts des différents acteurs en matière d'information tout en maintenant un équilibre entre leurs responsabilités et les objectifs d'apprentissage.

Les principaux objectifs de la stratégie sont les suivants :

1. Aider les programmes conjoints à obtenir des résultats en matière de développement ;
2. Déterminer la valeur et la qualité des programmes conjoints et mesurer leur contribution à la réalisation des 3 objectifs du F-OMD (les OMD, la Déclaration de Paris et l'initiative « Unis dans l'action ») ; et
3. Obtenir et rassembler des connaissances basées sur les faits ainsi que les enseignements tirés pour les faire monter en échelle et reproduire les interventions de développement fructueuses.

Selon la stratégie de suivi-évaluation du F-OMD et les directives sur la mise en oeuvre des programmes, l'équipe de chaque programme est chargée de concevoir un système de S&E, de définir des valeurs de référence pour les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) et de réaliser une évaluation finale à visée principalement sommative.

Le Secrétariat du F-OMD a également commandé des évaluations à mi-parcours, à visée principalement formative, pour tous les programmes conjoints. De plus, un ensemble de neuf études nationales (sur l'Éthiopie, la Mauritanie, le Maroc, le Timor oriental, les Philippines, la Bosnie- Herzégovine, le Brésil, le Honduras et l'Équateur) sont prévues pour analyser de plus près les effets des programmes conjoints à l'échelle nationale.

Présentation du Programme MDG Fund Mauritanie

La Mauritanie est un pays focal du MDG Fund avec quatre programmes conjoints pour un total de 25 millions de dollars US. Ces programmes sont répartis entre les fenêtres prévention des conflits, nutrition, culture et environnement. Par ailleurs, en tant que pays focal, la Mauritanie bénéficie de fonds additionnels dans les domaines du suivi-évaluation (300.000 \$) et du plaidoyer et communication (210.000 \$).

Le programme conjoint Environnement de la Mauritanie, a été formulé par sept (7) agences du SNU (PNUD, FAO, PAM, UNESCO, PNUE, UNICEF et OMS) et axé sur la « Intégration de la gestion locale environnementale dans le processus de planification en Mauritanie ». Cette requête a été approuvée le 14 janvier 2008 pour un montant de 5 millions USD sur une période de 3 ans. Prolongée pour six mois sans coût additionnel, la fin du programme est prévue pour le 14 février 2012.

L'objectif global du programme conjoint environnement (i) promouvoir la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles, l'accès à l'eau et de meilleures conditions d'assainissement et de bonnes pratiques d'hygiène à travers une approche participative des populations cibles, (ii) le renforcement des capacités nationales à pouvoir intégrer les problématiques environnementales et des changements climatiques dans les processus de planification de développement .

Le programme contribue à la réalisation des OMD 1 et 7. Il s'inscrit dans le cadre des priorités de l'UNDAF 2008-2011 alignées sur les orientations nationales globales et sectorielles, notamment le Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), la Stratégie Nationale pour le Développement Durable, le Plan d'Action National pour l'Environnement, le Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique, le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PNLCD),...

Le Programme conjoint pour la République Islamique de Mauritanie (RIM) intervient dans 3 régions prioritaires: Assaba, Trarza, Brakna. Celles-ci sont confrontées à une forte dégradation des ressources naturelles dues à plusieurs facteurs tels qu'une gouvernance insuffisante, la désertification et la sécheresse récurrentes, la surexploitation, une forte démographie... Ceci aggrave la pauvreté de ces populations qui dépendent fortement de ces ressources naturelles pour leur survie et bien-être.

La zone du programme représente 138.200 km² réparties entre les wilayas de l'Assaba (36.6600km²), Trarza (67.800km²) et Brakna (33.800km²). Celle-ci couvre donc 13,4% du territoire national qui s'étend sur 1.030.700 km².

Ce programme centralise les activités de plusieurs agences de Nations Unies (PNUD, FAO, PAM, OMS, UNICEF, UNESCO et PNUE), avec le PNUD comme chef de file. La

Coordinatrice Résidente des Nations Unies assure la responsabilité et le leadership du programme et veille à assurer l'appropriation par les partenaires nationaux. Le programme est mis en oeuvre par le Gouvernement de la Mauritanie via le Ministère délégué auprès du premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable en collaboration avec les institutions gouvernementales concernées par la problématique pauvreté et environnement (MF, MAED, MHA, MS, MI et MDR), les collectivités locales, les ONG, le secteur privé et les organisations communautaires de base.

A ce jour, des résultats ont été atteints par ce programme surtout en matière de prise en compte de l'environnement dans les politiques nationales mais aussi la restauration d'un couvert végétal à la base fortement dégradé qui de nos jours contribue à l'amélioration du revenu des ménages. L'évaluation de ce programme aura comme objectif de faire ressortir les résultats atteints sur l'ensemble des composantes du programme par les différentes agences, les leçons apprises et bonnes pratiques afin de dessiner une stratégie future et des recommandations pour le pays.

1. OBJECTIF GLOBAL DE L'ÉVALUATION

L'un des rôles du Secrétariat consiste à suivre et à évaluer le F-OMD, conformément aux directives définies dans la stratégie de suivi-évaluation et dans le guide de mise en œuvre des

programmes conjoints du Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces documents stipulent que **tous les programmes conjoints doivent faire l'objet d'une évaluation finale indépendante et assureront son financement.**

Les évaluations finales sont de nature **sommative** et visent à :

Évaluer dans quelle mesure le programme conjoint a pleinement mis en oeuvre les activités prévues et obtenu les produits (*outputs*) et réalisations (*outcomes*) attendus, et mesurer en particulier les résultats de développement.

Générer un volume conséquent de connaissances basées sur les faits, concernant un ou plusieurs volets du F-OMD, en identifiant les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).

En résultat, les constats et recommandations de ces évaluations seront pris en compte dans la fenêtre thématique « Méta-évaluation » créée par le Secrétariat pour dégager une synthèse de l'impact global du Fonds au niveau national et international.

2. COMPETENCES et QUALIFICATION REQUISES

Le mandataire de l'étude recherche un consultant international qui répond au profil suivant:

Être titulaire d'un Master en développement international, sciences de l'environnement, sciences économiques ou équivalent,

Avoir réalisé au moins 5 expériences en évaluation des programmes (Un dossier faisant état de prestations excellentes sera pris en compte).

Avoir une bonne connaissance et compréhension des OMD et du développement humain durable,

Avoir une expertise en intégration de l'environnement dans les priorités nationales ou locales,

Avoir de solides capacités d'organisation et de planification et une expérience démontrée dans l'appui de la planification du développement, y compris par la poursuite d'évaluations de politique publique.

Avoir de bonnes aptitudes à travailler seul à gérer des priorités concurrentes et à bien fonctionner sous pression,

Avoir d'excellentes aptitudes interpersonnelles afin d'établir et de soutenir des relations avec les principaux interlocuteurs, (internes/externes/bilatéraux/multilatéraux/publics/privés/société civile et universités),

Maîtriser la français (écrit et oral). Une connaissance de l'arabe et/ou anglais est souhaitable.

Avoir d'excellentes aptitudes en communication écrite et verbale et des compétences de base en rédaction et relecture de textes,

Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et de l'Internet.

Avoir une connaissance des procédures du Système des Nations Unies et de contexte sahélo-saharien serait un atout.

Durée

La durée de l'étude est de 55 jours. La répartition est définie de manière indicative au niveau des procédures et du calendrier.

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'évaluation finale s'attachera principalement à mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du **programme conjoint « Intégration de la gestion locale environnementale dans le processus de planification en Mauritanie »** en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentées dans les présents termes de référence.

Ceci permettra de formuler les conclusions et les recommandations pour le programme conjoint dans un délai de quatre à six mois.

Le programme conjoint représente l'unité d'analyse ou l'objet d'étude de cette évaluation. Il renvoie à l'ensemble des composantes, des réalisations, des produits, des activités et des intrants

définis dans le document de programme conjoint et dans les modifications qui lui ont été apportées durant la mise en œuvre du programme.

Cette évaluation finale a les **objectifs spécifiques** suivants :

1. Évaluer dans quelle mesure le programme conjoint a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes identifiés pendant la phase de conception.
2. Mesurer le degré de mise en œuvre du programme conjoint, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié.
3. Mesurer dans quelle mesure le programme conjoint a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre.
4. Mesurer la contribution du programme conjoint à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux du FOMD au niveau local et national (**OMD, Déclaration de Paris, principes d'Accra et réforme de l'ONU**).
5. Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques de la fenêtre thématique, les OMD, la Déclaration de Paris, les principes d'Accra et la réforme de l'ONU dans le but de garantir la durabilité du programme conjoint ou de certaines de ses composantes.
6. Proposer une stratégie de sortie et de répliation des bonnes pratiques qui ont été acquies lors de la mise en œuvre du projet aussi que les mécanismes de financement y afférents.

4. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les questions de l'évaluation définissent les informations qui doivent être collectées au cours de la procédure d'évaluation. Les questions sont regroupées selon les critères devant être utilisés pour les évaluer et y répondre. Ces critères sont quant à eux classés selon les trois niveaux du programme.

Conception :

- **Pertinence : La mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.**

- a) Dans quelle mesure et de quelles façons le programme conjoint a-t-il contribué à répondre aux besoins (socio-économiques) et à résoudre les problèmes identifiés dans la phase de conception ?
- b) Dans quelle mesure ce programme a-t-il été conçu, mis en œuvre, suivi et évalué conjointement ? (voir les directives du F-OMD sur les programmes conjoints et l'évaluation finale)
- c) Dans quelle mesure la programmation conjointe représentait-elle la meilleure solution pour relever les défis de développement énoncés dans le document de programme ?
- d) Dans quelle mesure les partenaires d'exécution participant au programme conjoint ont-ils apporté une valeur ajoutée pour résoudre les problèmes de développement énoncés dans le document de programme ?
- e) Dans quelle mesure la stratégie de suivi-évaluation du programme conjoint était-elle utile et fiable pour mesurer les résultats de développement ?
- f) Dans quelle mesure la stratégie de certification et d'accréditation du programme conjoint était-elle utile et fiable ?
- g) Si le programme a été modifié, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires?

Procédure :

- **Efficiences : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations**

- a) Dans quelle mesure le modèle de gestion du programme conjoint (c'est-à-dire les instruments, les ressources économiques, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision au niveau de la direction) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus ?
- b) Dans quelle mesure la mise en œuvre d'un programme conjoint (groupe d'organismes) a-t-elle été plus efficace que si les interventions avaient été exécutées par un seul organisme ?
- c) Dans quelle mesure la gouvernance du Fonds au niveau du programme (Comité de gestion du programme conjoint) et au niveau national (Comité national de pilotage) a-t-elle contribué à rendre le programme conjoint efficace et efficace ? Dans quelle mesure ces structures de gouvernance ont-elles servi le développement, l'appropriation, l'unité dans l'action ? Ont-elles facilité la gestion et la production des produits et des réalisations ?
- d) Dans quelle mesure et de quelles façons le programme conjoint a-t-il augmenté ou réduit l'efficacité dans la livraison des produits et des réalisations ?
- e) Quelles méthodes de travail, instruments financiers et pratiques commerciales les partenaires d'exécution ont-ils utilisés pour garantir une meilleure efficacité du principe d'unité dans l'action ?
- f) Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le programme conjoint a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?
- g) Dans quelle mesure et de quelles façons l'évaluation à mi-parcours a-t-elle influencé le programme conjoint ? Était-elle utile ? Le programme conjoint a-t-il mis en œuvre le plan d'amélioration ?

- L'appropriation de la procédure : L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans les interventions de développement

- a) Dans quelle mesure la population ciblée, les citoyens, les participants et les autorités locales et nationales se sont-ils appropriés le programme en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné ?
- b) Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficacité du programme conjoint ?

Résultats :

- Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints.

- a) Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de programme ?
 1. Dans quelle mesure et de quelles façons le programme conjoint a-t-il contribué à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local et national ?
 2. Dans quelle mesure et de quelles façons le programme conjoint a-t-il contribué à réaliser les objectifs définis pour le volet concerné ?
 3. Dans quelle mesure (politique, budgets, conception et mise en œuvre) et de quelles façons le programme conjoint a-t-il contribué à améliorer l'application des principes de la Déclaration de Paris et du Programme d'action d'Accra ?
 4. Dans quelle mesure et de quelles façons le programme conjoint a-t-il contribué à réaliser les objectifs du principe « Unis dans l'action » au niveau national ?
- b) Dans quelle mesure les produits (*outputs*) et les réalisations (*outcomes*) du programme conjoint ont-ils été harmonisés et coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?
- c) Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il eu un impact sur les personnes ciblées ?
- d) Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ? Merci de les décrire et de les documenter.
- e) Le programme conjoint a-t-il eu des effets différents selon le sexe, la race, l'appartenance ethnique, le milieu d'origine, rural ou urbain, des bénéficiaires, et dans quelle mesure ?

- f) Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux de développement, des politiques publiques, du PNUAD, etc.)
- g) Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il contribué à améliorer le dialogue entre les acteurs et les citoyens et/ou l'engagement sur les questions et les politiques de développement ?

Durabilité : Probabilité que les avantages du programme se maintiennent à long terme.

a) Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du programme conjoint ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la durabilité de ses effets?

Au niveau local et national :

- i. Dans quelle mesure les institutions nationales et/ou locales soutiennent-elles le programme conjoint ?
 - ii. Ces institutions disposaient-elles des capacités techniques et du leadership suffisants pour continuer à travailler avec le programme ou pour assurer sa montée en échelle ?
 - iii. Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?
 - iv. Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du programme ?
- b) Dans quelle mesure le programme conjoint pourra-t-il être reproduit ou monté en échelle au niveau national ou local ?
- c) Dans quelle mesure le programme conjoint s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement et/ou le PNUAD ?

5. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette évaluation finale utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées dans les TdR, à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs. Dans tous les cas, les consultants se doivent d'analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports, les documents de programme, les rapports d'examen internes, les dossiers de programme, les documents sur la stratégie nationale de développement, les évaluations à mi-parcours et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

Les consultants se doivent également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. L'équipe d'évaluation fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les citoyens/participants ciblés par le programme conjoint soient prises en compte.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

6. LIVRABLES DE L'ÉVALUATION

Le consultant est chargé de soumettre les livrables suivants au mandataire et au directeur de l'évaluation :

Rapport initial (il sera soumis dans les 15 jours après que l'équipe d'évaluation ait reçu l'ensemble de la documentation sur le programme)

Ce rapport aura une longueur de 10 à 15 pages et proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables. Le rapport d'étude documentaire

proposera des premières pistes de réflexion sur le programme conjoint. Ce rapport constituera la première base sur laquelle le consultant et les responsables de l'évaluation s'entendront. Le rapport suivra les grandes lignes présentées dans l'annexe 1.

Projet de rapport final (il sera soumis dans les 20 jours suivant l'achèvement de la visite de terrain et sera également envoyé au Secrétariat du F-OMD) Le projet de rapport final sera structuré de la même manière que le rapport final (voir le paragraphe suivant) et aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra également un résumé analytique d'au maximum 5 pages présentant une brève description du programme conjoint, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final sera distribué aux membres du groupe de référence de l'évaluation pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final (voir ci-dessous).

Rapport final d'évaluation (il sera soumis dans les 10 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté et sera également envoyé au Secrétariat du F-OMD) Le rapport final aura une longueur de 20 à 30 pages. Il contiendra également un résumé analytique d'au maximum 5 pages présentant une brève description du programme conjoint, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final sera envoyé aux membres du groupe de référence de l'évaluation. Il sera structuré selon les indications données dans l'annexe 2.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Les évaluations finales du F-OMD sont réalisées par 3 principaux acteurs :

1. Le Bureau du Coordonnateur Résident, en tant que **mandataire** de l'évaluation finale, aura les fonctions suivantes :

- Diriger la procédure d'évaluation durant ses 3 grandes phases (conception, réalisation et diffusion) ;
- Convoquer le groupe de référence de l'évaluation;
- Diriger la finalisation des TdR de l'évaluation;
- Coordonner la sélection et le recrutement de l'équipe d'évaluation en s'assurant que le principal organisme lance les procédures nécessaires concernant la passation de marché et fasse les arrangements contractuels nécessaires au recrutement de l'équipe d'évaluation ;
- S'assurer que les produits de l'évaluation soient conformes aux normes de qualité (en collaboration avec le Secrétariat du F-OMD);
- Apporter des conseils clairs et un soutien spécifique au responsable de l'évaluation et à l'équipe d'évaluation tout au long de la procédure d'évaluation;
- Mettre l'équipe d'évaluation en lien avec les services chargés du programme, les cadres supérieurs et les acteurs clés de l'évaluation, et faire en sorte que l'évaluation soit réalisée de manière parfaitement inclusive et transparente ;
- Diffuser les informations et tirer des leçons des évaluations dans les différents domaines du programme conjoint, et assurer la liaison avec le Comité national de pilotage;
- Préserver l'indépendance de l'ensemble de la procédure, notamment pour la sélection de l'équipe d'évaluation

2. Le Coordonnateur du programme, en tant que **directeur de l'évaluation**, aura les fonctions suivantes :

- Contribuer à la finalisation des TdR de l'évaluation;
- Apporter un appui en matière de coordination et d'administration au groupe de référence;
- Apporter un appui administratif aux évaluateurs et leur fournir les données nécessaires;
- Assurer la liaison avec les mandataires de l'évaluation et répondre à leurs demandes.
- Mettre l'équipe d'évaluation en lien avec les services chargés du programme, les cadres supérieurs et les acteurs clés de l'évaluation, et faire en sorte que l'évaluation soit réalisée de manière parfaitement inclusive et transparente ;

Revoir le rapport initial et le(s) projet(s) de rapport final;

S'assurer que l'évaluation soit dotée des ressources financières et humaines adéquates.

3. Le Comité de gestion du programme, qui remplira la fonction du **groupe de référence de l'évaluation**, sera composé de représentants des principaux acteurs du programme conjoint et sera chargé de :

Revoir le projet de rapport final et s'assurer que le rapport final répond aux TdR;

Annexe 2 : Fiche Technique du Programme conjoint MDGF-1724 (PCE)

Code du programme	Gestion locale de l'environnement et « <i>mainstreaming</i> » dans les processus de planification en Mauritanie (MDG-F 1724)			
Données de base	Date de démarrage : 05/2008	Fin prévue de l'opération : 05/2011 (extension sans coût additionnel jusqu'en 08/2012)	Budget prévu (\$)	Budget exécuté (%) (en date de décembre 2011)
Agences des Nations Unies : FAO, PAM, PNUD, UNESCO, OMS, UNICEF, PNUE Institutions gouvernementales : Ministère de la Santé, Ministère de l'Hydraulique, Ministère de l'Environnement Société civile 1: une trentaine d'ONG a participé à la mise en œuvre du programme				
Zones couvertes : wilayas de l'Assaba (36.600km ²), Trarza (67.800km ²) et Brakna (33.800km ²) TOTAL : 138.200km ²				
Objectifs de l'intervention : Atténuer la pauvreté par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable			5.000.000	93%
Effet 1 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, accès à l'eau potable et assainissement par des actions participatives				
Composante 1 : Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles	Produit 1: Restauration des écosystèmes des zones ciblées et amélioration / diversification des revenus des populations bénéficiaires	Régénération de gommier au Trarza (FAO & MDEDD)	911075	92,73%
		Gestion participative de forêts classées (PNUD)	105 000	54,50%
		Fixation de dunes (PAM / MDEDD)	407118	100%
		Mise en défend de zones sylvo-pastorales (PAM / MDEDD)	180335	100%
		Régénération de mangroves (UNESCO / MDEDD)	525,199	71%
		Valorisation d'espèces forestières et fourragères dans le bas delta (PNUD)	120 000	90%
		Lutte contre les plantes envahissantes (PNUD/MDEDD)	40,000	
	Produit 2 : renforcement des capacités techniques pour accompagner la mise en œuvre et durabilité des actions	Techniques d'aménagement sylvo-pastorales et du gommier (FAO / MDEDD)	15116	99,25%
		Sessions de renforcement des capacités des OSC (FAO / MDEDD)	16247	92,32%
		Formations en gestion de coopératives (PAM / MDEDD)	60472	66,38%
Composante 2 : eau, assainissement et santé environnementale	Produit 1: Amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau au Trarza	Renforcement des capacités des institutions impliquées dans le secteur de l'eau (PNUD / MH)	50000	40%
		Appui au conseil national de l'eau pour appuyer la GIRE (PNUD / MH)	20 000	0%
		Etat des lieux et définition d'options de réponse dans le secteur de l'eau (PNUD)		
	Produit 2: gestion durable des ressources hydriques via le comité régional de l'eau	Renforcement des capacités du service régional de l'eau (PNUD / MH)	6000	0%
		Inventaire des besoins prioritaires en matière de connaissance du secteur de l'eau et système de suivi (PNUD / MH)	4000	20%

1 Voir la liste des partenaires d'exécution à l'Annexe 3

		Mise en place système d'information régional et communal d'échange de données sur les OMD (PNUD)		
		Formulation & validation de propositions stratégiques pour la régionalisation du code de l'eau et de la GIRE (PNUD / MH)	25000	100%
	Produit 3 : Amélioration de l'aide à la décision pour la gestion durable des ressources en eau & infrastructures liées	Elaboration de modules SIREM liés à un SIG (PNUD)	70000	14%
	Produit 4 : Accès durable des populations ciblées à l'eau potable et adoption de bonnes pratiques d'hygiène	Réalisation de mini-systèmes d'adduction d'eau à l'énergie solaire (PNUD)	387 691	13%
		Facilitation de l'accès à l'assainissement des ménages et pratiques d'hygiène (UNICEF/MH)	86 390	108%
		Renforcement des partenaires de mise en œuvre pour le suivi & supervision des activités WASH (UNICEF /MH)	142 934	95%
		Elimination des déchets biomédicaux des centres de santé (OMS / MS)	60 000	110%
		Promotion de la santé environnementale en milieu scolaire (OMS / MS)	82853	99,99%
		Acquisition de kits laboratoire mobiles pour le contrôle de la qualité des aliments et de l'eau (OMS / MS)	118708	99,70%
		Produit 5 : amélioration des communautés & OSC de manière participative des ressources en eau & environnement	Aménagement de dépressions naturelles (PNUD)	60 000
	Valorisation de carrières en retenues d'eau à des fins pastorales & maraichères au Brakna (PNUD)		45 000	94 ,36%
	Aménagement de sources naturelles & mini-adduction d'eau en Assaba & Trarza (PNUD)		90 000	90 ,52%
	Vulgarisation de cultures hors-sol au Brakna & en Assaba (PNUD)		45 000	86 ,66%
Effet 2 : Renforcement des capacités nationales pour une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification				
	Produit 1 : Etat des lieux au niveau des zones d'intervention des liens pauvreté - environnement	Evaluation stratégiques environnementales (PNUD / PNUE / MDEDD)	54000	100%
		Evaluation intégrée des écosystèmes & et de l'économie : la mare de Boubleyine (Brakna), le lac d'Aleg (Brakna) et la mare de Kankossa (Assaba) (PNUD / PNUE /MDEDD)		
	Produit 2 : développement des outils & mécanisme pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification	Développement du PALE – agenda 21 (PNUD / PNUE /MDEDD)	75000	142%
	Produit 3 : renforcement des capacités nationales sur la problématique environnement / pauvreté	Définir les mécanismes de concertation autour de l'intégration pauvreté - environnement, Sensibilisation et formation 21 (PNUD / PNUE / MDEDD)	15000	0%
		Ressources documentaires (PNUD / PNUE / MDEDD)	60000	0%

Annexe 3 : Déroulement de la mission en Mauritanie

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
Lundi 09/04/2012	14h30	Arrivée à Nouakchott	
Mardi 10/04/2012	09h30	PNUD	Chérif M.H. Kane, Leader Thématique Environnement, PNUD
	11h00	PNUD	Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE
	15h00	PNUD	Finalisation la présentation du rapport de l'évaluation initiale
	09h30	PNUD	Exploite les documents du PCE
Mercredi 11/04/2012	11h00	MDEDD	Rencontre avec le Comité de Gestion du Programme (CGP) <ul style="list-style-type: none"> - Cissé Seyrdi Abdelkader, Conseiller technique, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MI) - Mohamed Ould Ahmed Abd, Expert Suivi-Évaluation, Coordination MDG-F - Chérif M.H. Kane, Leader Thématique Environnement, PNUD - Moustapha Ould Mohamed, Expert Forestier, FAO - Tourad Ould Saleck, Assistant Programme, PAM - Ahmed Ould Blal - Amadou Ba, Coordonnateur Programme, PNUD/SGP - Lemlih Ould Baba, Conseiller Programme « Santé et Environnement », PHE/OMS - Boubacar Diop, Directeur de la Protection de la Nature, Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement durable (MDEDD)/ Président du CGP - Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE
	03h00	PNUD	Planification de la mission sur le terrain avec les chargés de programme et le spécialiste en Suivi-Évaluation du PCE : <ul style="list-style-type: none"> - Moustapha Ould Mohamed, Expert Forestier, FAO - Tourad Ould Saleck, Assistant Programme, PAM - Amadou Ba, Coordonnateur Programme, PNUD/SGP - Lemlih Ould Baba, Conseiller Programme « Santé et Environnement », PHE/OMS - Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE
Jeudi 12/04/2012	09h00	FAO	<ul style="list-style-type: none"> - Ahmed Ould Mohamed Ahmed, Assistant au Représentant (Programme), FAO - Mamadou Diara, Agronome, Consultant – assistant programme
	12h00	OMS	<ul style="list-style-type: none"> - Baptiste Jean Pierre, Représentant de l'OMS
	15h00	Coopération Espagnole	<ul style="list-style-type: none"> - Ruth Jaramillo Blasco, Adjointe au Coordinateur Général de la Coopération Espagnole
Vendredi 13/04/2012	Repos		
SaMDEDDi 14/04/2012	13h00	Association Naforé	<ul style="list-style-type: none"> - Abidine O. cheikh, Président, Association El Ghad Essihi Pour un demain sain - Amadou Diam Ba, Président, Association Naforé pour la Protection de l'Environnement - Lemhaba Ould Ahmed, Président, ONG Sauvegarde de l'Environnement - Ball Amadou Malick, Secrétaire général, Visions du Sud - Oumar Samba Sy, Président, Association pour le Développement Communautaire - Fatimetou Mint Abdellahi, Présidente, Association El Veth pour la conscientisation de la femme
Dimanche 15/04/2012	08h30	MDEDD	<ul style="list-style-type: none"> - Amedi Camada, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
			Développement durable
	12h00	Coopération Espagnole	- Francisco Sanco Lopez, Coordinateur Général de la Coopération Espagnole - Francisco Bellafont Alvaro, Chargé de programme, Développement Rural, Eau, Environnement
	14h00	Parc National du Diawling	- Daf Sehla Daf, Directeur, Parc National du Diawling
	16h00	PNUD	- Adel Zeggaf Tahiri, Consultant UNESCO
	17h00	PNUD	- Amath Pathé Sène, Conseiller régional, Initiative Pauvreté-Environnement, PNUD/PNUE
Lundi 16/04/2012	12h00	Départ de Nouakchott	
	14h00	Demane (RG), Trarza	- Entretien avec les villageois
	22h00	Kiffa, Assaba	- Nuitée à Kiffa
Wilaya de l'Assaba			
Mardi 17/04/2012	09h00	Délégation Régionale de l'Environnement, Kiffa, Assaba	- Laghdaf Ould Bareck, Délégué régional de l'environnement, Assaba
		DREN	- Adberrahmane Ould Sidina, Directeur régional de l'éducation nationale
	10h30	Wilaya, Kiffa, Assaba	- Mohamed Ould Md Lemine O. Bellamech, Wali de l'Assaba
	11h00	Siège, ONG Sahel Vert	Rencontre avec le Comité de Pilotage Régional et les ONG - Toka Koïta, Wali mouçaid de l'Assaba - Oumar Diop, Chef Service DRAS - Youssou Sylla, Directeur adjoint DREN - Marième Diarra, Présidente, ONG AFRES - Ahmed o. Abdellahi, Coordinatuer Regional CRA/PDD Oasis - Sidi MDEDD O. Eleyata, Chef Service, Directeur Régional Hydraulique - Zeïn Ould Messoud, Président, ONG Sahel Vert - Bahaïda Ould Hamu, Président, ONDPE - Abdoulaye Diarra, Chef de Bureau, ONG Counterpart - Laghdaf Ould Bareck, Délégué régional de l'environnement, Assaba - Mohamedou O. Abba, Président, ANED/LCP - Mohamed Baba, Cellule MAED - Mouhamedou Moussa Ly, World Vision
	13h30	Tweimirat Vrae Eleya (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion
	15h00	Msab Talhayats (RG)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion
Mercredi 18/04/2012	09h00	Centre de Santé, Kiffa	- Papa Ousmane Ba, Chaire de froid/Logistique, Centre de Santé - Babekrine O. medbou, Major, Centre de Santé - Itawel Oumrou O. Med Hafed, Chef de Service, Technicien Supérieur de Santé Laboratoire, Centre de Santé - Abderahmane Ould Oumar, Technicien Supérieur de Santé, Centre de Santé
		Haneïni (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
		Zera (FD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
		Mseylit Lehbech (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
		Bounaaja (RG)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site - Fatimettou, Présidente, Comité de gestion
		Arafat (FD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
		Biediel (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site Tahiya Mint Md Ould Nah, Présidente, Comité de gestion Md Ould Nah, Notable
	19h00	Kankossa	- Ahmed ould Ahmed ould Houeibib, Hakem de Kankossa
	21h30	Village Agmamine	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Nuité à Agmamine
Jeudi 19/04/2012	08h30	Agmamine (RG)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	10h00	Arere Bejghale (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	11h30	Ndaouda Hachya (FD))	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	13h00	Tintiana Sale (FD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	14h30	Ndaouda Zouaya (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	15h30	Rouwaji al Wassa (FD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	17h30	Ndaouda Jaamaa (MD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	18h30	Ndaouda Chatba (GR)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	20h00	Elgoueisbou (RG)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion
	21h30	Kiffa	- Nuitée à Kiffa
Wilaya du Brakna			
Vendredi 20/04/2012	11h00	Elb Kheir (FD)	- Entretien avec les villageois - Visite du site - Mamadou Moussa Ba, Délégué régional de l'environnement, Brakna
		Twaele (MD)	- Entretien avec les villageois - Visite du site - Samba Ould Sidi Md, Président, AMPEDD - Atigh ould Ahmed, Inspecteur, DRE, Maghta Lahjar
		Lekhteit (accès à l'eau)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site - Sidi El Mocktar, Maire - Yahya Ould Ahmed, Président Comité de gestion
		Aleg	- Nuité à Aleg - Mamadou Samba Sow, Forestier
SaMDEDDi 21/04/2012	09h00	Aleg, Brakna	- Aboubécrine O. Khourou, Wali du Brakna
	10h30	Aleg	- Visite du Centre de Santé d'Aleg (Incinérateur)
	11h00	Azlat (FD)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	13h00	Rachid (accès à l'eau)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Visite du site
	14h30	Senoukouna (accès à l'eau, Carrière)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Bachirou Diagana, Président, EGIRE
	16h00	Pépinière de Boghé	- Camara, pépiniériste
	17h00	Hamdalaye (culture hors sol)	- Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Tandia cheikh tidjane, Président, Vision Sud
	18h30	Boghé	- Nuité à Boghé
Dimanche 22/04/2012	09h00	Mairie de Boghé	- Adama Moussa Ba, Maire de Boghé - Mouhamed Lemine Ould Beibe, Inspecteur DRE, Boghé
	10h00	Préfecture de Boghé	- Md Salem Ould Salem, Hakem adjoint, Boghé
	12h30	École 1 de Boghé (envt sain)	- Inspecteur de l'enseignement, Boghé - Abdoulaye Dia, Association pour le Développement Communautaire (ADECOM)

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
			<ul style="list-style-type: none"> - Abdoulcrime Anne, Directeur de l'école 1 de Boghé - Enseignantes de l'école 1 de Boghé - Visites des classes
	14h00	Waboundé (RG)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les villageois et Comité de gestion - Cheikh O. Ahmed Moussa, Président Comité de gestion - Salma mint Habib - Boushab O. Sidi
	16h00	Ari Hara (MD)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les villageois
	18h30	Boghé	<ul style="list-style-type: none"> - Nuitée à Boghé
Lundi 23/04/2012	10h00	Zemzem (accès à l'eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du site
	11h00	Regbe (MD)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les villageois - Maghboula mint Amar, Présidente de la coopérative - Mihim Ould Demba, Président du Comité de gestion
	12h30	Bedr (RG)	<ul style="list-style-type: none"> - Mouhaypsa Mint Souleymane, Présidente de la coopérative - Ahmed Ould Cheikh, Président du Comité de gestion
Wilaya du Trarza			
Lundi 23/04/2012	14h00	Legat	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du site
	15h30	Diawlé (RG)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les villageois - Visite du site - Moye ould Md, Président du Comité de gestion - Moulounine Mint Melemine, Présidente de la coopérative - Mouhamed Lemine O/ Hmeida, Président, ONG SOS International pour la protection de l'environnement
	17h30	Oumoulghoura (FD)	<ul style="list-style-type: none"> - Chouaibou, Président du Comité de gestion - Visite du site
	20h00	Rosso	<ul style="list-style-type: none"> - Nuitée à Rosso
Mardi 24/04/2012	09h00	Rosso	<ul style="list-style-type: none"> - Tombo Mamadou Aly, Délégué régional de l'environnement, Trarza - Wali du Trarza
	11h30	Keur Mour (Forêt classée)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec le comité de gestion villageois - Visite de la Forêt classée
	13h00	ISET de Rosso	<ul style="list-style-type: none"> - Aboubacrine Thiam, Institut supérieur d'études technologiques (ISET) - Cheikh Sall, ONG Développement Local Communautaire (DLC) - Issa Bourraya, Directeur de l'ISET
	15h30	Breun Dara (MD)	<ul style="list-style-type: none"> - Saliou Sarr, ONG/APGDE - N'Diague Gaye, Président du Comité de gestion - Pape Diagne - Samba Gaye - Diago Sarr - El Hadj M'Bodj, Chargé des travaux et Organisateur
	16h30	Breun Gouyar (accès à l'eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du Site
	17h30	Tekeus (MD, AGR)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les villageois et le Comité de gestion - Mamadou Abdoul Sow, Président du Comité de gestion - Awa Sow Présidente de la Coopérative - Djeïnaba Samba Diallo, Présidente, Association Mauritanienne Stop Pauvreté
	19h00	Dieuk (ATPC)	<ul style="list-style-type: none"> - Alioune Gaye, Leader naturel, Brigadier pompier Rosso
Mercredi 25/04/2012	10h00	Centre de Santé Keur Macène	<ul style="list-style-type: none"> - Hakem de Keur Macène - Aichettou NDiaye, Technicien Supérieure Santé
	13h00	Elgahra (Mangrove)	<ul style="list-style-type: none"> - Mah Mint Alioune, adjointe au maire et Présidente du Comité de gestion - Adel Zeggaf Tahiri, Consultant UNESCO
	14h30	Birette (Mangrove)	<ul style="list-style-type: none"> - Adel Zeggaf Tahiri, Consultant UNESCO
	17h30	Nuitée à Rosso	<ul style="list-style-type: none"> - Nuitée à Rosso

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
Jeudi 26/04/2012	09h00	Rosso	- Abou Fall, Coordonnateur ATPC, Mairie de Rosso
	11h00	Twick (FD)	- Entretien avec les villageois - Moumne Mint Md Nra, vice-présidente
	13h30	Chaam (FD)	- Entretien avec les villageois et le Comité de gestion
	16h30	Mouvtah Elkheir (FD)	- Habi Mint Saleck, présidente du comité de gestion
Vendredi 27/04/2012	Repos		
SaMDEDDi 28/04/2012	Repos		
Dimanche 29/04/2012	10h00	PNUD	- Alain Sitchet, Coordonnateur International MDG-F - Mohamed Abdellahi Boussery, Chargé de Communications, MDG-F
	11h30	PNUD	- Abkelkader Ould Saleck, Directeur Projet APE, UNUP/PNUE
	15h00	UNICEF	- Abdayem Ould Maaouiya, Chargé de programme ATPC, UNICEF
	13h30	MDEDD	- Boubacar Diop, Boubacar Diop, Directeur de la Protection de la Nature, MDEDD/ Président du CGP
Lundi 30/04/2012	10h30	PNUD	- Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE
	12h30	PNUD	- Teguedi El Hassen, Chargé de programme Suivi-Évaluation, PNUE
	15h00	PNUD	- Collection et exploitation des documents
Mardi 01/05/2012	Fête du Travail		- Banemou Tlayor, Président, ONG Action pour une Gestion Rationnelle de l'Environnement en Mauritanie (AGREEM), Membre du CGP/Représentant des ONG. - Exploitation des documents
Mercredi 02/05/2012	09h00	PNUD	- Collection et exploitation des documents - Préparation de la réunion de Débriefing
Jeudi 03/05/2012	15h00	PNUD	- Coumba Mar Gadio, Représentante Résidente du PNUE et Coordonnatrice du Système des Nations Unies - Ilaria Carnevali, Représentante Résidente Adjointe – Programme - Chérif M.H. Kane, Leader Thématique Environnement, PNUE
	15h30		Débriefing : Présentation des premières conclusions - Chérif M.H. Kane, Leader Thématique Environnement, PNUE - Moustapha Ould Mohamed, Expert Forestier, FAO - Tourad Ould Saleck, Assistant Programme, PAM - Ahmed Ould Blal - Amadou Ba, Coordonnateur Programme, PNUE/SGP - Lemlih Ould Baba, Conseiller Programme « Santé et Environnement », PHE/OMS - Aliou Wagué, Spécialiste en Suivi-Évaluation, MDG-F/PCE - Banemou Tlayor, Président, ONG Action pour une Gestion Rationnelle de l'Environnement en Mauritanie (AGREEM), Membre du CGP/Représentant des ONG - Abdayem Ould Maaouiya, Chargé de programme ATPC, UNICEF - Ruth Jaramillo Blasco, Adjointe au Coordinateur Général de la Coopération Espagnole - Adel Zeggaf Tahiri, Consultant UNESCO - Teguedi El Hassen, Chargé de programme Suivi-Évaluation, PNUE - Ilaria Carnevali, Représentante Résidente Adjointe – Programme - Mamadou Diop, Président, Association pour la

Date	Heure	Lieu	Triangulation : Entretiens, Visites de Terrain et Documentation
			protection et Gestion Durable de l'Environnement (APGDE) - Mohamed Ould Baba, Président, Association nationale pour l'environnement le développement durable et la lutte contre la pauvreté (ANED/LCD) - Mohamed Ould Brahim, Expert Projet Gestion Intégrée Ressource Eau (PGIRE) - Mohamed Salem Ould Loud, Président, STOP DESERT - Diba Amadou Djibril, Promotion de l'environnement et de l'écosystème (PECCO)
	22h30	Départ de Nouakchott	
Lundi 25/06/2012	12h00	Entretien téléphonique	- Blandine Bihler, Chargée de Coordination au PNUD/ONU.

Annexe 4 : Listes des Partenaires d'Exécution

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
1	ONG	ADRE	Association pour le développement rural et l'environnement Président: Sidaty Tel: 6753595/2275360	Choggar Oulad Ahmed Kreimi Rag Djionaba Zekra Coop Maghta Lahjar Elib El Khair	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Régénération Gommier • Mise en défens
2	ONG	AFEDLP	Association pour la formation, l'encadrement, le développement à la base et la lutte contre le paludisme Président: Med O/ Ahmed Vall tel:6417046/2030151	Zem-zem Rabye O/ siyed Regba I Regba II Avdjieidjire Dar Salama	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes
3	ONG	AFRESE	Association des femmes relais pour l'éducation et la sensibilisation Présidente: Mariam Diarra Tél: 6477053 Email : mariame-diarra@yahoo.fr	Aine Ehel Hneiny Mouchgague El Bouror Msab Talhaya Bounaeja EL Jamee	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en défens • Régénération du Gommier
4	ONG	AMPFSE	Association Mauritanienne pour la promotion de la Famille de la santé et de l'environnement Présidente: Aminetou M/ mouloud Tél: 6497173	Toueilla Maale	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes
5	ONG	ANDS		Aguini Hel Cheikh Sawata	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes
6	ONG	ANEDDLCP	Association nationale pour l'environnement le développement durable et la lutte contre la pauvreté Président : Mohamedou O/ Abba Tél: 6758468 Email: moulabba@yahoo.fr	Ghligue Aida Awejé Hel Aymar Areire El BeJghala El Jamea N'Dawda N'Daouda Chatba N'Daouda El Hachya Arafat Ghoueisbou Mseylett Lehbech Tinthiena Debaye	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Régénération Gommier • Mise en défens

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
				Samougua 2	
7	ONG	APGDE	Association pour la protection et Gestion Durable de l'Environnement. Président: Meimine Ould Saleck Tél : 65547 44	31 zones	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Régénération du Gommier • Mise en défens
10	ONG	EL GHAD ESSIHI	Association El Ghad Essihi Pour un demain sain Président : Abidine O. cheikh Tél : 22007518 et 46873363 Email : ongelghadessihi@yahoo.fr	Aghchorguitt Boughbeira Edneich Roueibine Lekhteitt	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Accès à l'eau
11	ONG	GRET	Groupement pour la recherche et échanges techniques	Keur Macène BREUNE Dieuck	Accès à l'eau
12	ONG Associatio n NAFORE (AN)	NAFORE	Association Naforé pour la Protection de l'Environnement Président : Amadou Diam Ba Tél: 5293031 Email : Amadou.ba@nafore.org	Azlat Bellel ournguel Debaye Hijaj Al Guade Diamel Peul Jidrel Mohguen Keur Mour Satara (Jidrel Mohguene) Tougue	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Mise en défens • Gestion forêt classée
13	ONG	ONPDE	Ong nationale Développement et protection de l'environnement Président: Bahaida O/ Hama Tél: 2075083/6697007	Dvea Ehel Beibaca Kewella Dissagh El Melgua Bidiel Redhaa Toueimirit Varea Leyna Varee Legleya	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Régénération du Gommier • Mise en défens
14	ONG	OSE	ONG Sauvegarde de l'Environnement Président : Lemhaba O/ Ahmed	NBEIGUE Hsey Hel Bou Ahmed El Magham Tambass 2	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Valorisation fourragère

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
			Tél: 22200811 Email : lemhaba@gmail.com		
15	ONG	PEECO	Promotion de l'environnement et de l'écosystème Ami : Tel : 6410574	Aere Mbare Waboundé Bowdé Bedr M'Botto Bellel Gawdé	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Mise en défens
16	ONG	SAHEL VERT	SAHEL VERT Président : Zeid O/ Messoud Tél: 6442074/6442934	Devaa El Gumba Rag Zira Jelwa Legdeim 1 Legdeim 2 Arweiji Hel Begua Tinthieina Sallé	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes
17	ONG	IPESOS	ONG SOS International pour la protection de l'environnement Président : Med lemine O/ Hmeida : Tel: 2302749 et 22302745	Demame Elb Adress Dar El Bedha Mederdra Ville Hassi o.Elly Zein Diawlé1 El Mabrouck Legatt Oum El Ghoura	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Mise en défens
18	ONG	STOP DESERT	STOP DESERT	El Verdawss Naim Beder et Hel Misk N'Thiénou El medroum Thaiba	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Mise en défens
19	ONG	MANZANAR MANGROVE		Birette Dar Essalam Elgahra	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Mangrove
20	ONG	ACP	Agir Contre la Pauvreté	Birette	<ul style="list-style-type: none"> • Régénération de

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
				Dar Essalam Elgahra	Mangrove • AGR
21	ONG	EGIRE	Environnement gestion intégrée eau Président: Diagana Bachirou Email : mbdiagana@yahoo.com	Senoukouna	• Accès à l'eau • AGR Culture hors sol
22	ONG	AMAD	Association Mauritanienne pour l'Auto-développement Président : M. El Hadj Mamadou Moussa Bâ Tél : 46 51 56 08/ 46 53 57 78/45 21 01 24 Email : ongamzd@yahoo.fr	Waboundé wallaldé	• Gestion forêt • AGR • Gestion participative de la forêt classée
23	ONG	ADSE	Association Mauritanienne pour les Droits et la Santé de l'Enfant Présidente: Fatimetou Mint Lemrabott Tél : 46 54 66 Email : ongamdse@yahoo.fr	Rachid	• Accès à l'eau
24	ONG	ARDAG	Association pour la Renaissance et le Développement de Aéré Golléré Kébé Amadou Ousmane Tél : 46 88 74 98 Email : o.kebe.amadou@yahoo.fr	Aéré gollere	• AGR
25	ONG	Visions du Sud	Visions du Sud Président : Tandia Abdou Salem Tél: 46441213 et 22018990 Email : visions.dusud@yahoo.fr	Hamdallaye Mourtogal Houdallaye	• AGR Culture hors Sol
26	ONG Ezza : 36 32 82 07	ASPOM	Association des Amis du Sport et de la Culture en Mauritanie	Quartier de Sagatar	• AGR Culture hors Sol

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
27	ONG	EL VETH	Association El Veth pour la conscientisation de la femme Présidente : Fatimetou Mint Abdellahi : Tel : 46 87 33 37	Tezkra	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau
28	ONG	ARDE	Association pour la reconstruction de l'Environnement et le Développement Social Moussa O. Samba Ndiaye: Tel : 22 31 32 21 Email: ardeenvir@yahoo.fr	M'Deyrissé	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes
29	ONG	Nature Mauritanie	Association Mauritanienne de Conservation de la Nature Président : Yelli Diawara Tel : 26421084	Bassin du Ntialakh	<ul style="list-style-type: none"> • Régénération de Mangrove • AGR
30	ONG	AMLDTPEDD	Association Mauritanienne de Lutte Contre la dégradation des terres, la Protection de l'Environnement et le Développement Durable Président : Dahmoud Ould Merzoug : Tel : 5032307 et 2035525	Mrae sedr	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion forêt classée
31	ONG	A.M.STOP	Association Mauritanienne Stop Pauvreté Présidente: Djeinaba Samba Diallo Tél: 46450159	Dieuck Tekeuss	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en défens • AGR
32	ONG	ADECOM	Association pour le Développement Communautaire Présidente : Mme BA Khady Sy	Lemhamel Boghé Biom Keur Macène	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène scolaire

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
			Tél : 631 82 66 / 654 70 83	Tékane Rosso	
33		Pépinières de Boghé	Pépinières de Boghé		<ul style="list-style-type: none"> • AGR Culture hors Sol
34	MAIRIE	Commune de Rosso	Coordonnateur ATPC: Abou Fall Tél : 22032575/46713208		<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement • Accès à l'eau
35	Bureau d'études	BINOR			
36	Bureau d'études	NET AUDIT			
37		SOCOSAF	Entreprise de travaux		Accès à l'eau
38	Bureau d'études	GENEC			
39	Bureau d'études	BERSD	Recherche Santé et Développement		Sensibilisation à l'hygiène .en milieu scolaire
40	Bureau d'études	D.I.P Network			
41	Bureau d'études	IRC			
42	Structure régionale	DRMDEDD	Délégation régional du ministère de l'environnement	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation des dunes • Régénération du Gommier • Mise en défens • Gestion forêt classée • Régénération de Mangrove
44	Structure régionale	DRMDR	Délégation régional du ministère du développement rural	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • AGR
45	Structure régionale	DRAS	Délégation régionale à l'action sanitaire	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement et santé
	Structure régionale	DREN	Délégation régionale de l'Enseignement	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiène scolaire

	Type	Partenaire	Nom et Contact	Zone d'intervention	Nature de l'intervention
46	Structure régionale	DRMHA	Délégation régionale du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'eau
47	Structure régionale	wilaya	Wilaya	Assaba, Trarza et Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence du CPR

Annexe 5: Tableau des Résultats

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
Effet 1 : Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, accès à l'eau potable et assainissement par des actions participatives					
Effet 1 Composante 1 : Lutte contre la désertification et gestion durable des ressources naturelles	Nombre de ménages ayant enregistré une amélioration de revenus dans les zones cibles	0	9000		Une augmentation sensible du pouvoir d'achat de plus de 6.000 ménages grâce essentiellement au maraîchage, comme activité génératrice de revenus (AGR).
	Superficie aménagée ou restaurée dans la zone cible	70% dégradé	4 693 ha	Plus de 780 000 plants ont été produits en pépinière, ce qui a permis de restaurer 4 600 ha de surfaces dégradées et d'autres écosystèmes naturels, y compris les forêts classées	Augmentation de la couverture végétale et de la biodiversité.
Effet 1 Composante 1 Produit 1: Restauration des écosystèmes des zones ciblées et amélioration / diversification des revenus des populations bénéficiaires	Superficie de gommier restaurée	0	800 ha	Une réhabilitation de 800 ha de gommiers sur 16 sites d'intervention dans les trois wilayas.	Contribution à la restauration des écosystèmes et l'augmentation de la biodiversité
	Nombre de forêts classées gérées de manière participative	0	3	Trois (3) forêts classées gérées de manière participative par les villageois organisées en coopératives et encadrées par des ONG.	Augmentation de la biodiversité et diversification des services offerts par les forêts classées.
	Superficie des dunes mobiles stabilisées mécaniquement et fixées biologiquement	0	742 ha	Une superficie de 742 ha de dunes vives et mobiles stabilisée mécaniquement et fixée biologiquement dans 87 sites répartis dans les trois wilayas	Contribution à la lutte contre à la désertification.
	Nombre d'infrastructures socioéconomiques protégés à la fin du programme	0	65 écoles, 14 postes de santé, 490 boutiques, 60 marchés, 260 points d'eaux	La fixation de 600 ha de dunes vives et mobiles a permis de protéger 65 écoles, 14 postes de santé, 490 boutiques, 60 marchés, 260 points d'eaux, des habitats traditionnels ou modernes et près de 5800 ha surfaces agricoles	Contribution socioéconomique par la préservation d'infrastructures
	Nombre d'hectares sylvo-pastoraux réhabilités et protégés contre les feux de brousse à la fin du programme.	0	295 ha	Une superficie de 295 ha d'espaces sylvo-pastoraux mise en défens sur 35 sites d'intervention et une promotion de culture fourragères	Contribution à la restauration des écosystèmes et augmentation de la biodiversité

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
	Superficie de la mangrove du bas delta préservée et gérée de manière durable, participative et communautaire.	0	20 ha	Une vingtaine (20) ha de mangroves régénérée au niveau du Parc National du Diawling (PND) et sa zone périphérique. Ceci a nécessité une production et une plantation de 20 000 plants par les villageois et une sensibilisation de ceux-ci à l'importance de la mangrove dans le bas-delta.	Augmentation de la biodiversité du bas-delta
	Nombre de coopératives villageoises et autres formes d'organisation communautaires développant des AGR dans les zones d'intervention et opérationnelles à la fin du programme.	0	25	Une mise en place de 150 comités villageois et l'encadrement de 18 coopératives villageoises.	Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des villageois
Effet 1 Composante 1 Produit 2 : Renforcement des capacités techniques pour accompagner la mise en œuvre et durabilité des actions	Nombre d'ONG et OCB capables de mettre en œuvre des projets et programmes environnementaux à la fin du programme	0	30	Une maîtrise des techniques d'aménagement sylvo-pastoraux et du gommier par une vingtaine d'ONG.	Renforcement des capacités d'organisation et de gestion des ONG
	Nombre de comités de gestion opérationnels dans la zone à la fin du programme	0	155	Un transfert de compétences techniques aux villageois par une trentaine d'ONG qui a encadré 155 zones d'intervention dans les trois wilayas sous la supervision technique du MDEDD.	Une appropriation par les villageois des techniques d'aménagement sylvo-pastoraux.
Effet 1 composante 2 : La gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, et de	Nombre de ménages ayant enregistré une amélioration de revenus dans les zones cibles	0	9000	Près de 9000 ménages ont vu croître leur revenus.	Réduction de la pauvreté dans les zones ciblées.
	Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) : Situation de référence non existante. Objet du présent projet	0	1	Une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau a été développée.	Gestion durable des ressources en eau.

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
bonnes pratiques d'hygiène sont améliorés à travers la mise en œuvre d'un porte feuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté	-Nombre de personnes ayant accès l'eau potable	0	28 000	Près de 28 000 personnes ont un accès pérenne à l'eau potable dans la zone d'intervention.	Augmentation sensible de la proportion de la population cible ayant accès à l'eau potable.
	-Nombre de ménages supplémentaire disposant de latrines	0	6500	Plus de 260 villages dans le Trarza ont été certifiés libre de défécation à l'air libre, ce qui contribue à l'amélioration de l'accès à l'assainissement en milieu rural. Près de 6500 nouveaux ménages ont accès à des services d'assainissement avec des pratiques d'hygiène améliorées.	La proportion d'individus ayant accès à des latrines et des pratiques d'hygiènes adéquates a substantiellement augmenté dans les zones d'intervention.
Effet 1 composante 2 Product 1: La gouvernance du secteur de l'eau est améliorée au sein de la wilaya du Trarza.	Le comité permanent du conseil national de l'eau (CPCNE) est opérationnel et le CNE a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE	0	1	le Comité permanent du conseil national de l'eau (CPCNE) est opérationnel. Le Conseil national de l'eau (CNE) a validé AGIRE et a adopté la stratégie GIRE.	Meilleure gouvernance du secteur de l'eau au niveau central.
	-Les capacités et moyens des institutions intervenantes ont été renforcés	0	3	Les capacités des mairies de Rosso et Keur Macène ont été renforcées en matière de maîtrise d'ouvrage d'eau.	Amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau améliorée au Trarza.
	-Les informations études et connaissances existantes sur les ressources en eau ont été rassemblées, organisées et analysées	0	2	Deux études en eau sont rassemblées, organisées et analysées.	Accessibilité des informations existantes concernant les ressources en eau au Trarza.
	Une approche stratégique pour la GIRE et son plan d'action prioritaire à court terme a été formulé et adopté par le CNE et le CPCNE	0	1	Le projet Aménagement et Gestion Intégrée de l'Eau (AGIRE) a été formulé.	Mise en œuvre des pratiques de gestion intégrée de l'eau.

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
Effet 1 composante 2 Product 2 : La gestion durable des ressources hydriques est effective au plus prêt des usagers locaux au sein de la wilaya du Trarza, à travers le comité régional de l'eau	Nombre de structures supplémentaires du MHA renforcées (SRH est renforcée et le CRE est mis place et opérationnel)	0	1	Le Comité régional de l'eau (CRE) est mis place et est opérationnel au Trarza. Le projet AGIRE a été formulé et adopté	Régionalisation et renforcement au niveau régional des capacités de gestion des ressources en eau.
	Nombre de wilaya dont les besoins prioritaires en connaissances des ressources en eau sont définis	0	2		Meilleure connaissance des ressources en eau
	Nombre de dispositifs communaux et régionaux de collecte, traitement et échanges de données socio-économiques de base mis en place et opérationnels	0	0		
Effet 1 composante 2 Product 3 : L'aide à la décision est améliorée pour une gestion durable de la ressource en eau, des infrastructures et des services.	La faisabilité du SIREM a été étudiée. Le SIREM couplé à un SIG est mis en place et fonctionnel	0	1	Une étude de faisabilité du Système d'Information Régionalisé de l'Eau en Mauritanie (SIREM).	Améliorer des outils d'aide à la décision pour une meilleure gestion durable des ressources en eau
	MAURI Info est mis en place et fonctionnel	0	0		
	Les atlas sur les ressources en eau sont élaborés et diffusés	0	0		
Effet 1 composante 2 Product 4 : Les populations des communes ciblées appuyées par les structures techniques	-Nombre de personnes ayant accès l'eau potable	0	28 000	L'accès à l'eau potable a été facilité pour près de 28 000 bénéficiaires.	Augmentation sensible de la proportion de la population cible ayant accès à l'eau potable.
	-Nombre de ménages supplémentaire disposant de latrines	0	6500	Plus de 6 500 latrines ont été construites par les communautés locales dans le cadre de l'ATPC.	Augmentation de la proportion de personnes ayant accès à des latrines et des pratiques d'hygiène adéquates ;

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
décentralisées de l'administration ont un accès durable à une eau potable à des conditions d'assainissement adéquate et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène				<p>Plus de 260 sites dans le Trarza ont été certifiés libre de défécation à l'air libre (FDAL), ce qui contribue à l'amélioration de l'accès à l'assainissement en milieu rural.</p> <p>Plus de 60 personnes, 20 ONG, 12 maçons et 12 vidangeurs ont été formés sur des sujets pratiques dans le cadre de l'assainissement.</p>	Contribution à un environnement sain. Changement de mentalités et de comportements.
	Nombre des mères supplémentaires se lavant les mains avec du savon avant de préparer les repas, après avoir changé les couches des enfants (bl, ND; cible 5000)	0	3 500	Plus de 12 800 nouveaux ménages ont accès à des services d'assainissement avec des pratiques d'hygiène améliorées	Augmentation du nombre de ménages ayant accès à des pratiques d'hygiènes adéquates ; Changement de mentalités et de comportements.
	Nombre de plans d'action de santé environnementale élaborés et mis en œuvre	0	0		
	Nombre de centres de santé disposant d'incinérateurs pour l'élimination des déchets biomédicaux Dans les wilayas cibles	0	6	Six (6) incinérateurs installés dans six départements (deux incinérateurs par wilaya) contribuent à la destruction des déchets biomédicaux.	<p>Protection contre les maladies</p> <p>Protection contre les risques d'infections causées par des maladies attrapées en milieu sanitaire qui menacent, à la fois, les patients, les visiteurs et le corps médical. Il faut souligner que pour une question d'efficacité, des hommes devraient s'occuper des incinérateurs dans le contexte mauritanien.</p>

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
	Nombre d'École bénéficiant de l'initiative CEH dans les wilayas cibles	0	9	Neuf écoles: Plus de 6 000 élèves, 90 élus et enseignants, des associations des parents d'élèves et 50 vendeurs d'aliment à proximité des établissements scolaires ont été formés à l'hygiène et à l'assainissement.	Meilleure connaissance des pratiques d'hygiène qui pourrait entraîner à un changement de mentalités et de comportements.
	Nombre de centres de santé disposant de kits de contrôle qualité eau/aliment et de personnel formé dans les wilayas cibles	0	6	Un contrôle de la qualité de l'eau grâce à une acquisition de six (6) kits laboratoire mobiles pour six (6) centres de santé et une formation d'agents techniques en contrôle qualité.	Protection contre les maladies hydriques.
Effet 1 composante 2 Product 5: les capacités des communautés locales et des OSC sont améliorées à travers une gestion participatives des ressources locales en eau et de l'environnement	Nombre de dépressions naturelles aménagées	0	2	Des retenues d'eau ont été réalisées dans les dépressions naturelles	Meilleur accès à l'eau et diversification des activités génératrices de revenus.
	Nombre de carrières valorisées dans les zones cibles	0	2	Des eaux de carrières sont valorisées pour l'abreuvement des animaux et la réalisation des cultures.	Meilleur accès à l'eau et diversification des activités génératrices de revenus.
	Nombre d'adductions d'eau réalisées dans les zones cibles	0	3		
	Nombre de sites pratiquant les cultures hors sol dans les zones cibles	0	5	La pratique des cultures hors sol dans cinq villages de rapatriés au Brakna : Hamdallaye, Mourtogal, Houdallaye, Quartier de Sagatar, Senoukouana). La pratique des cultures hors sol a produit 5000 plants de piments sur une table de 8 m ² , 5000 plants de tomates sur une table de 8 m ² , de la menthe sur 8 tables de 1 m ² , 2500 plants de papayer sur 5 tables de 1 m ² , 3500 plants d' <i>Acacia Albida</i> sur 7 tables de 1 m ² et 1500 plants de tamarinier sur 3 tables de 1 m ² .	Augmentation des revenus dans les zones cibles. La production de plants a servi d'une part à être repiquée sur les périmètres appartenant aux bénéficiaires et d'autre part à être vendue aux producteurs maraichers de la zone. Le revenu est estimé à près de 2 250 000 ouguiyas (environ 10.000\$ à Hamdalaye), un succès rendu possible grâce à l'acquisition et la maîtrise par des coopératives féminines de la technique de cultures hors sol et des règles de gestion

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
	Nombre de ménages ayant enregistré une amélioration des revenus dans les zones cibles	0	9000	Une augmentation sensible du revenu de plus d'environ 6 000 ménages grâce aux activités génératrices de revenus (AGR) comme le maraîchage, le poulailler et la culture hors-sol.	Contribution à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie dans les zones cibles.
Effet 2 : Renforcement des capacités nationales pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification					
Effet 2 Produit 1 : L'état des lieux au niveau des zones d'intervention et les liens pauvreté - environnement sont mieux appréhendés	- Nombre d'écosystèmes dont les services et produits ont été évalués	0	4	EIE : Quatre écosystèmes humides, notamment le Parc National du Diawling (Trarza), la mare de Boubleyine (Brakna), le lac d'Aleg (Brakna) et la mare de Kankossa (Assaba) ont été évalués de manière intégrée.	Évaluation des fonctions, rôles et services fournis par ces zones productives et intégration pour une meilleure planification du développement local.
	Nombre de bénéficiaires locaux directs ciblés	4	12		Connaissance des potentialités des écosystèmes évalués pour une meilleure prise de décision.
	- Nombre d'indicateurs intégrés dans la base de données thématique P/E	0	7	Au total 102 indicateurs environnementaux et 36 indicateurs combinés ont été développés.	Meilleure compréhension des liens entre pauvreté environnement
	Nombre d'indicateurs intégrés dans le CSLP	0	2	Des recommandations stratégiques sont formulées et prises en compte dans le CSLP 2011-2015.	Meilleure articulation des liens entre pauvreté environnement
Effet 2 Produit 2 : Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés	- Nombre d'évaluations environnementales utilisées	1	5	Cinq évaluations environnementales dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, les forêts et des ressources halieutiques. Trois (3) agendas 21 concernant les départements de Kiffa (Assaba), de Kankossa (Assaba) et d'Aleg (Brakna) ont été élaborés, finalisés et validés selon une approche participative et intégrée.	Meilleure intégration des liens entre pauvreté environnement. Des tables rondes sur les mécanismes de mise en œuvre de ces agendas 21 ont été réalisées. Ces rencontres ont permis de regrouper les principaux acteurs du développement local à l'échelle de chacune département.

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
					Ces ateliers ont aussi permis de mettre en cohérence différents programmes intervenant dans les mêmes zones.
	Nombre d'EES mis en œuvre	0	3	Trois (3) évaluations environnementales stratégiques et sociales (EESS) ont été réalisées respectivement pour les secteurs de l'eau, du développement rural et de la santé.	Celles-ci ont permis : (i) de mieux comprendre les enjeux environnementaux liés à ces secteurs ; (ii) d'évaluer l'incidence des politiques sectorielles en cohérence avec les problèmes environnementaux subséquents; (iii) d'identifier et d'analyser les différentes options de politiques publiques tenant compte des enjeux majeurs et de la sensibilité des milieux ciblés; (iii) d'identifier les indicateurs environnementaux afin de consolider la réalisation des programmes sectoriels, notamment pour la prise en compte de la préservation de la qualité de l'environnement; (iv) d'élaborer des propositions aux décideurs en leur procurant un contexte de planification éclairé et transparent; (v) de mettre en cohérence les prises de décisions sectorielles avec les outils de bonne gouvernance environnementale.
Effet 2 Produit 3 : Les capacités nationales pour une meilleure gestion de la problématique pauvreté	Nombre d'experts formés en matière d'évaluation environnementale	6	50	Une cinquantaine (50) de cadres, dont 35 sont issus des différents secteurs de l'administration publique et 15 de la société civile et du secteur privé, sont formés sur les principes et les approches de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et sur les	Renforcement des capacités nationales en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques

	Indicateurs	Niveau de référence	Réalisations	Résultats du PCE	Commentaires
environnement sont renforcées				évaluations environnementales comme instrument de cette intégration.	
	Appropriation nationale pour l'obtention des produits	0	5	<p>La communication des résultats du PCE par l'organisation de la semaine focale tenue du 24 au 25 janvier 2012.</p> <p>L'expérimentation de module de formation en milieu scolaire. Une ONG spécialisée en matière d'éducation environnementale a été recrutée pour traduire et illustrer les résultats obtenus dans le cadre du Projet APE sous formes d'outils didactiques ciblant les curricula de l'enseignement fondamental. Un <i>rollup</i> sur ce projet a été aussi réalisée lors de l'atelier de Quito.</p> <p>Une stratégie nationale d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques est en cours d'élaboration. Elle vise à contribuer au changement des mentalités et des comportements des générations actuelles et futures vis-à-vis des questions d'environnement et de développement durable.</p> <p>Le CSLP en cours de validation prend en compte la dimension environnementale. La valorisation de l'environnement comme bien économique est un domaine prioritaire de l'axe 2 du nouveau CSLP : « Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres ».</p>	Meilleure compréhension des liens entre pauvreté et environnement et meilleure appropriation des outils d'intégration dans les politiques publiques.

Annexe 6 : Contribution du PCE aux OMD/MDG

Objectif OMD	Produits du PCE	Cible OMD	Indicateur OMD	Contribution aux MDG/OMD
Objectif 1 : Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim	<p>Effet 1 composante 1 produit 1 : les écosystèmes des zones ciblées par le programme sont restaurées et les revenus des communautés améliorés et diversifiés</p> <p>Effet 1 composante 2 produit 5 : amélioration des capacités des populations et OSC par une gestion participative des ressources en eau et environnement pour augmenter les revenus</p>	Cible 1 : réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	<p>Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat</p> <p>Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale</p> <p>Profondeur de la pauvreté</p> <p>Taux de chômage des 15 à 24 ans en milieu urbain</p>	Le PCE a permis à près de 9000 ménages d'accroître leurs revenus grâce à des activités génératrices de revenus (AGR), notamment le maraichage et la culture hors-sol. On peut ainsi attribuer au PCE le mérite d'avoir atténué la pauvreté de 9000 ménages.
Objectif 7 : Assurer la durabilité des ressources environnementales	<p>Effet 2 produit 1 : état des lieux dans les 2 wilayas et analyse des liens pauvreté – environnement</p> <p>Effet 2 produit 2 : développement d'outils / mécanismes pour intégrer la dimension environnementale dans les processus de planification</p> <p>Effet 2 produit 3 : renforcement des capacités nationales pour une meilleure gestion de la problématique environnement- pauvreté</p>	Cible 9 : intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales	<p>Superficie de terres protégées pour préserver la biodiversité</p> <p>Taux d'émission de dioxyde de carbone</p> <p>Proportion de zones forestières par rapport au territoire national</p>	<p>La régénération de 800 ha de gommiers, l'aménagement de 295 ha sylvo-pastoraux, la fixation de 742 ha de dunes vives et mobiles, la régénération de 20 ha de mangroves et la lutte contre les espèces envahissantes contribuent à la préservation de la biodiversité.</p> <p>Trois forêts classées, notamment <i>Wallaldé</i> (200 ha) au Brakna, <i>Mrae Sedr</i> (3065) en Assaba et <i>Keur Mour</i> (450) au Trarza, ont été gérées de manières participatives.</p>
	Effet 1 composante 2 produit 4 : les populations des communes ciblées appuyées par les structures techniques décentralisées de l'administration ont un accès durable à l'eau potable à des conditions d'assainissement adéquate et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène	Cible 10 : réduire de moitié le pourcentage de la population privée d'un accès régulier à l'eau potable, d'ici 2015	<p>Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure</p> <p>Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement</p>	<p>L'accès à l'eau potable a été facilité pour près de 28 000 bénéficiaires. Un contrôle de la qualité de l'eau est assuré grâce à une acquisition de six (6) kits laboratoire mobiles et une formation d'agents techniques en contrôle qualité.</p> <p>Plus de 6 500 latrines ont été construites par les communautés locales dans le cadre de l'ATPC. Près de 12800 personnes supplémentaires ont désormais un accès à un système d'assainissement. Une politique nationale inspirée de l'ATPC a été élaborée.</p>

Annexe 7: Recueil de bonnes pratiques

Ce recueil est élaboré à l'intention des agences du SNU et leurs partenaires nationaux dans le but de leur permettre d'appliquer les meilleures pratiques en matière de coordination et de synergie au moment de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion de nouveaux programmes conjoints. Il importe de souligner qu'un programme conjoint est un programme conçu et mis en œuvre conjointement dans le cadre d'un partenariat où les décisions sont prises d'un commun accord et les dépenses effectuées en concertation suivant les règles et procédures acceptés par les agences et partenaires impliqués. L'approche programmation conjointe est toute nouvelle en Mauritanie. Toutes les parties prenantes (agences du SNU, partenaires nationaux, société civile, communautés locales, etc.) doivent la comprendre et s'y adapter en vue d'une meilleure coordination et synergie.

Principes de Base :

- Participation des agences du SNU et de leurs partenaires nationaux selon la thématique.
- Recherche de complémentarités sur des questions qui ne peuvent être résolues que dans le dialogue et la concertation.
- Utilisation efficiente des ressources disponibles (non duplication).
- Volonté de changer et d'améliorer les règles et procédures internes et externes.

Les bonnes pratiques proposées dans ce recueil s'inspirent essentiellement des enseignements tirés du PCE et de l'expérience vécue de l'évaluateur. Elles sont regroupées en catégories: conception, mise en œuvre/efficience (coordination, communication, exécution financière, planification, suivi-évaluation, appropriation), efficacité, durabilité et reproductibilité.

I- Conception

1.1- Mécanismes

La thématique du programme conjoint doit être pertinente (ex: dégradation des ressources, lutte contre la pauvreté, biodiversité, conservation des zones humides, changements climatiques, assainissement liquide et solide, éducation, santé, eau, environnement, etc.). Chaque agence doit participer de manière effective à l'élaboration de la note conceptuelle du programme en transformant son avantage comparatif en complémentarité de compétences.

1-2- Bonnes pratiques relatives à la conception du programme à envisager:

- Inscrire le programme conjoint dans le contexte national en prenant en compte les besoins, les politiques et priorités nationales, les préoccupations des populations cibles, le mandat et les avantages comparatifs des agences du SNU et partenaires nationaux.
- Énoncer les effets escomptés du programme conjoint de manière claire, descriptible et mesurable et proposer des produits dérivables et réalistes.
- Procéder à une analyse des risques et déterminer les mesures à prendre pour les maîtriser.
- Choisir les zones d'intervention en se basant sur la vulnérabilité des populations cibles, la complémentarité des intervenants dans ces zones et la recherche de solutions et de collaboration avec les différents partenaires.

II- Coordination

2.1- Mécanismes

Il convient de souligner que le nombre d'agences du SNU impliquées dans un programme conjoint doit être proportionnel au degré de transversalité de la thématique du programme lui-même (un nombre situé entre 3 et 5 agences serait idéal). Toutefois, la multiplicité des agences et la complexité des mécanismes de coordination d'un programme conjoint peuvent compromettre ses résultats. De ce fait, un programme conjoint nécessite une coordination forte. L'accent pourrait être mis sur des mécanismes légers et souples. Trois options peuvent être envisagées:

- Option a: Établissement d'une équipe de coordination sous le leadership du PNUD comprenant le leader thématique environnement du PNUD et un spécialiste en suivi-évaluation.
- Option b: Remplacement du comité de gestion du programme (CGP) par un comité de gestion et de coordination du programme (CGCP), plus technique, en simplifiant la composition du CGP et en établissant un sous-comité (une cellule de coordination) du CGCP qui comprend le président du CGCP, le leader thématique environnement du PNUD et un spécialiste en suivi-évaluation.
- Option c: Établissement d'une équipe de coordination comprenant un coordinateur international (provenant d'une autre agence si le PNUD ne dispose pas d'un personnel compétant), un coordonnateur national du programme au niveau du gouvernement, représentant les institutions gouvernementales et un spécialiste en suivi-évaluation.

2.2- Bonnes pratiques relatives à la coordination d'un programme conjoint à envisager:

- Clarifier le concept d'agence chef de file et définir de manière claire les rôles et responsabilités de chaque agence et partenaire national.
- Mettre en place un système de gestion lié à UNDAF.
- Harmoniser les politiques et procédures de gestion et de mobilisation de ressources au niveau global pour pouvoir être directement applicable au niveau du pays.
- Harmoniser, autant que possible, les procédures d'intervention, notamment en admettant davantage de flexibilité et en donnant plus de prérogatives au bureau pays.
- Transformer l'avantage comparatif de chaque agence du SNU en complémentarité de compétences dans la réalisation des projets et du programme conjoint.
- Réviser les structures de gouvernance (CGP, CDN) et particulièrement le rôle et les responsabilités du CGP et de ses membres ainsi que les relations et les articulations entre le CDN et le CGP.
- Établir les termes de référence clairs avec détermination du niveau de responsabilité pour le CGP, le président du CGP, le leader thématique environnement du PNUD, le coordonnateur international MDG-F, le coordonnateur national du programme et le spécialiste en suivi-évaluation.
- Créer un rôle de coordinateur national du programme au niveau du gouvernement, représentant les institutions gouvernementales participantes.
- Organiser des rencontres, chaque fois que nécessaire, pour déterminer une position commune qui engage toutes les agences en prenant en compte les réalités du terrain et les besoins de coordination/intégration des activités.
- S'engager à respecter la fréquence des réunions des différentes instances (CGCP, CPR, etc.)
- Institutionnaliser la coordination entre les délégations régionales (DRE, DRASS, DREN, etc.) des institutions gouvernementales de chaque wilaya.

- Organiser des rencontres ad hoc au niveau local et national pour booster la synergie et améliorer le partenariat entre les différents intervenants.
- Identifier des complémentarités et créer des partenariats avec d'autres organisations internationales œuvrant dans la même thématique et dans la même zone d'intervention.

III- Communication

3.1- Mécanismes

Un programme conjoint requiert une stratégie commune de communication, de plaidoyer, de lobbying et de visibilité. Cette stratégie de communication vise à: i) faciliter les échanges d'informations entre agences et entre agences et partenaires nationaux; ii) orienter et assurer la diffusion des résultats du programme conjoint, iii) faire connaître le programme conjoint; iv) susciter des appuis politiques, financiers, et techniques à l'égard du programme conjoint. Pour ce faire, il faudrait envisager de mettre en place une cellule chargée de communication comprenant un maximum de trois membres du CGCP. En réalité, la cellule de coordination pourrait se charger également de la communication.

3.2- Bonnes pratiques relatives à la communication à envisager:

- Favoriser la fluidité des communications et de l'information entre le CGCP et le CDN.
- Donner une voix aux communautés locales, aux leaders d'opinion, aux ONG et autorités locales pour qu'ils participent efficacement au processus de mise en œuvre des activités.
- Informer et attirer suffisamment l'attention du CDN pour mieux le préparer à communiquer et faire le plaidoyer en faveur du programme conjoint auprès des décideurs politiques
- Balancer le système d'informations afin qu'il fonctionne dans les deux sens: de haut en bas (du CDN aux bénéficiaires) et de bas en haut (des bénéficiaires au CDN).
- Cartographier les sites d'intervention de façon à ce que chaque agence connaisse la localisation et la nature des activités des autres agences et partenaires.
- Constituer une base de données informatisée du programme et la mettre en réseau avec les autres bases de données au niveau national.
- Faciliter des échanges d'expériences concluantes entre les programmes conjoints similaires dans d'autres pays.
- Diffuser les résultats du programme à l'échelle du pays mais aussi dans la sous-région et à l'échelle internationale à travers des publications, films, conférences, séminaires, etc.

IV- Exécution financière

4.1- Mécanismes

Une combinaison d'une exécution par les partenaires nationaux (exécution nationale) et d'une exécution directe par les agences du SNU serait appropriée pour un programme conjoint. L'exécution nationale, se référant à un transfert direct des fonds aux partenaires nationaux, serait favorisée lorsque les institutions gouvernementales ont la capacité adéquate pour assurer la gestion technique et financière des activités du programme. L'exécution des activités du programme conjoint exige que l'institution gouvernementale jouant le rôle du partenaire de mise en œuvre possède la capacité technique et administrative pour assumer la responsabilité de la mobilisation et de l'utilisation efficace des ressources nécessaires, afin d'obtenir les résultats attendus. Il importe de noter également que l'exécution nationale va de pair avec le partage des responsabilités, la transparence et l'obligation de rendre compte. Par contre, l'exécution directe par les agences du SNU s'appliquerait lorsque les activités nécessitent une technicité, une

expertise sectorielle ou des capacités de gestion spécifiques, où les agences possèdent des avantages comparatifs.

4.2- Bonnes pratiques relatives à l'exécution financière d'un programme conjoint à envisager:

- Adopter l'exécution nationale en vue de contribuer à une plus grande autonomie et une responsabilisation de la partie nationale en charge de la mise en œuvre des activités.
- Utiliser l'exécution directe dans les zones d'intervention d'accès difficiles et où il y a difficulté d'acheminement des documents comptables vers le niveau central.
- Mettre l'accent sur la formation continue dans les domaines des règles et procédures de gestion et de mise en œuvre du programme conjoint pour accélérer l'exécution des activités et améliorer le niveau de consommation budgétaire.

V- Planification et Suivi-Évaluation

5.1. Mécanismes

Un programme conjoint nécessite une planification commune et participative qui vise à tenir compte des points de vue, atouts et contraintes de toutes les agences impliquées. Une planification commune et participative génère ainsi une collaboration constructive entre les agences qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, en intégrant les ressources, programmant ensemble et menant des actions ensemble (ex : FAO & PAM dans le PCE). En outre, il faut développer une culture de suivi-évaluation orienté sur les résultats et non sur les activités dès le début du programme conjoint.

5.2- Bonnes pratiques relatives à la planification et au suivi-évaluation d'un programme conjoint à envisager:

- Effectuer des missions de pré-évaluation des projets sur le terrain avant leur financement afin de vérifier leur pertinence, leur faisabilité technique et l'implication des populations.
- Synchroniser autant que possible les interventions, en effectuant des missions conjointes avec des comptes rendus conjoints, notamment la planification des interventions et le suivi du niveau de progrès des résultats et des effets.
- Développer la culture de suivi et évaluation en veillant à ce que les principaux outils soient mis en place et des points focaux en suivi-évaluation placés au niveau de chaque zone d'intervention.
- Budgétiser le plan de suivi-évaluation comme toute autre activité.
- Encourager le partenariat entre le programme conjoint et autres programmes dans le domaine du suivi-évaluation.
- Harmoniser les indicateurs utilisés.
- Mobiliser et engager les services techniques nationaux dans le suivi des interventions.

VI- Appropriation

6-1- Mécanismes

L'approche *bottom up* caractérisée par la décentralisation et le renforcement des capacités de la société civile et des populations cibles constitue la base de tout processus d'appropriation d'un programme conjoint.

6.2- Bonnes pratiques relatives à l'appropriation d'un programme conjoint à envisager :

- Décentraliser le programme conjoint afin de créer les conditions d'un développement endogène dans toute la zone d'intervention et entraîner son appropriation par tous les intervenants.

- Établir des points focaux régionaux et locaux pour renforcer l’ancrage du programme conjoint dans les wilayas.
- Améliorer l’expertise des ONG en méthodes participatives en vue d’une meilleure appropriation des acquis par les bénéficiaires.
- Renforcer les capacités des ONG et des communautés locales (comités de gestion villageois, coopératives, etc.) en matière d’organisation, de gestion et de techniques/technologies simples.
- Mettre en place un mécanisme de fonds tournant permettant le renouvellement du Stock et du matériel et par conséquent la pérennisation des bénéfices des projets.
- Créer un partenariat entre les communautés locales pour une gestion partagée et durable d’une même ressource et pour l’échange d’expérience.
- Sensibiliser les ONG et les communautés locales sur les possibilités de contribuer à la résolution des problèmes globaux à partir d’actions locales.

VII- Efficacité et concentration géographique

7.1- Mécanismes

Un programme conjoint privilégie la gestion axée sur les résultats (GAR). Il importe de rappeler que la GAR n'est pas un outil, mais plutôt une méthode de travail qui va au-delà des activités et des extrants et s'intéresse aux résultats atteints des projets et aux effets attendus du programme.

7.2- Bonnes pratiques relatives à l’efficacité d’un programme conjoint à envisager:

- Instituer une phase de démarrage en vue de revoir les éléments de design, les arrangements de gestion, le cadre de suivi du programme et l’engagement des parties prenantes.
- Travailler avec les structures les plus opérationnelles et capables d’atteindre les populations cibles en privilégiant l’ancrage sectorielle par les services techniques.
- Consolider et capitaliser les expériences concluantes.
- Opter pour une concentration géographique et thématique.
- Opter pour une concentration géographique suivant les années.
- Tenir compte de la consolidation des acquis en cas d’option de concentration géographique.
- Adopter autant que possible l’approche écosystémique dans le choix des zones de concentration.
- Tenir compte des interventions d’autres partenaires dans le choix des zones de concentration (approches ART-GOLD, PRLPs, etc.).
- Définir des niveaux d’enveloppes financières à affecter dans les zones de concentration.
- Mettre en œuvre autant de possible sur certains sites du programme conjoint des activités d’autres fenêtres thématiques.

VIII- Durabilité et Reproductibilité

8.1- Mécanismes

Afin d’assurer la durabilité et la reproductibilité du programme conjoint, il importe de renforcer les principaux facteurs qui influent sur la pérennité des activités et des résultats, notamment: i) le soutien des interventions du programme par la partie nationale et les communautés locales; ii) la pertinence continue du programme; iii) l’intégration socioculturelle; iv) la capacité de gestion des activités du programme par les partenaires nationaux; v) la viabilité économique et financière du programme.

8.2- Bonnes pratiques relatives à la durabilité et à la reproductibilité à envisager :

- Prévoir une prolongation du temps d'exécution du programme conjoint au cas où le budget n'est pas complètement utilisé à la fin du programme en se focalisant principalement sur la consolidation des acquis.
- Identifier les résultats du programme conjoint clés à institutionnaliser et dupliquer.
- Maximiser l'intégration des résultats du programme conjoint dans les cadres politique, législatif et institutionnel (mandat, structure, procédures, etc.) du pays.
- Identifier des porteurs de durabilité et les pesanteurs socioculturelles dans les zones d'intervention.

Annexe 8: Liste des documents consultés

- Document du programme: Mémorandum d'Accord « Gestion locale de l'environnement et *mainstreaming* dans les processus de planification »
- Évaluation à mi-parcours;
- Rapports de suivi Semestriels: cadre de résultats de suivi
- *Third Consolidated Annual Progress Report on Activities Implemented under the Millennium Development Goal Achievement Fund*
- Présentation Powerpoint « Gestion locale de l'environnement et Principales orientations dans le processus de planification »
- Stratégie de suivi-évaluation axée sur les résultats du F-OMD
- Note conceptuelle du Programme Conjoint MDGF 1724
- Note conceptuelle développement résilient au climat et sobre en émissions en Mauritanie
- UNDAF 2008-2011
- Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP),
- Stratégie Nationale pour le Développement Durable (SNDD),
- Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)
- Plan d'Action National pour l'Adaptation au changement climatique (PANA)
- Plan d'action national de lutte contre la désertification (PNLCD)
- Listes des Partenaires d'exécution du Programme Conjoint MDGF 1724 et leurs zones d'interventions
- Réalisations du Programme Conjoint MDGF 1724
- Programme de Réhabilitation et de conservation des écosystèmes: Volet Environnement du Programme Solidarité 2011.
- Plans annuels du Programme Conjoint MDGF 1724
- Note conceptuelle sur la gestion des connaissances
- Code de l'environnement de la Mauritanie
- Code de pastoral de la Mauritanie
- Code forestier de la Mauritanie
- Code de l'eau
- Plans de travail annuels du Programme Conjoint MDGF 1724
- Analyse de l'Intégration de l'Environnement dans les politiques publiques en Mauritanie 2010.
- Rapport (draft) de la Semaine focale du Programme Conjoint MDGF 1724
- Rapport OMD 2010 Mauritanie.
- Document de Projet APE- Phase II (2009-11).
- Rapports d'activités d'ONG
- Politique Nationale d'Assainissement Liquide, Août 2011
- *MICS-Multiple Indicator Cluster Surveys*, 2007
- Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages en Mauritanie (EPCV), 2008